



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DU PROGRAMME ET COMITE FINANCIER

**Comité du Programme (cent trentième session) et
Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session)**

Rome, 22-26 mars 2021

EXAMEN À MI-PAROURS – RAPPORT DE SYNTHÈSE 2020

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford

Directrice

Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)

Tél.: +39 06 570 52298

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Avant-propos du Directeur général

À tous égards, 2020 aura été une année éprouvante. La pandémie de covid-19 et ses conséquences, sans oublier la recrudescence du criquet pèlerin, ont mis en pleine lumière la fragilité des moyens d'existence de millions de personnes, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, et la précarité dans laquelle vivent nombre d'ouvriers agricoles, de petits exploitants et de négociants des marchés informels, souvent oubliés.

La FAO a joué un rôle de chef de file et de coordonnateur tout au long d'une crise mondiale qui a menacé de faire basculer les systèmes agroalimentaires de la planète dans le chaos. L'Organisation a étendu sa présence et accru ses efforts de collaboration à l'échelle mondiale, honoré ses engagements, assuré la continuité de ses activités et agi avec célérité pour aider les pays et les régions à faire face à la pandémie.

Face à l'éventualité d'une crise prolongée due à la covid-19, avec des répercussions potentiellement importantes sur les revenus, la vie et les moyens d'existence ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Organisation a mis en place le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19. Il s'agit d'une stratégie globale, intégrée et pluridimensionnelle, qui va de l'action humanitaire à des mesures à plus long terme comme la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé», l'amélioration des données aux fins de la prise de décisions, le renforcement de la résilience des agriculteurs ou encore la prévention d'une éventuelle prochaine épidémie zoonotique.

Durant l'année qui s'est écoulée, l'Initiative Main dans la main – approche d'appariement conçue par la FAO pour mettre en relation pays donateurs et pays bénéficiaires en vue d'atteindre des objectifs adaptés en matière de sécurité alimentaire – a bénéficié d'avancées majeures sur le plan qualitatif grâce à la mise en service de sa plateforme géospatiale. Intégrant des données d'une grande richesse sur l'agroécologie, l'eau, les terres et les sols, pouvant être facilement partagées, la plateforme aide les pouvoirs publics et d'autres acteurs à élaborer des politiques dûment étayées par des éléments concrets.

Forte de son pouvoir de mobilisation, la FAO a appelé à l'action pour faire face aux effets de la crise sur la sécurité alimentaire et la nutrition et a mis ses données en temps réel, ses capacités d'analyse, ses

systèmes d'alerte rapide et ses connaissances techniques au service des différentes parties prenantes aux échelons national, régional et mondial.

La nouvelle Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé, qui a été approuvée par le Conseil à la fin de l'année 2020 et qui sera mise en œuvre de 2021 à 2025, définit un cadre plus dynamique, plus moderne et plus souple qui permettra de favoriser la participation des acteurs privés, tout en renforçant de manière stratégique les domaines de coopération avec ces derniers.

À la FAO, on se souviendra de 2020 comme d'une année au cours de laquelle l'Organisation est parvenue à tirer avantage des défis qui se sont présentés et à se doter peu à peu d'un mode de fonctionnement plus efficient, plus inclusif et plus transparent en exploitant tout le potentiel des technologies numériques qui étaient à sa disposition.

Grâce à une analyse systématique de ses activités et de son mandat, ainsi que de son évolution historique et de son expertise technique, la FAO dispose désormais d'une structure organisationnelle plane et modulaire, de fonctions rationalisées au niveau de ses départements, de modalités de coordination et de coopération optimisées au sein de ses équipes et de mécanismes de responsabilité clairs. La création de l'équipe de direction centrale, composée des trois directeurs généraux adjoints, de l'Économiste en chef, de la Scientifique en chef et du Directeur de cabinet, marque l'entrée de la FAO dans une ère nouvelle où les principes de collégialité et de collaboration président à la direction de l'Organisation.

La FAO a fait un grand pas en avant dans sa transition vers le tout numérique, aussi bien dans les différentes facettes de son travail que dans le fonctionnement de sa gouvernance. La tenue de réunions en ligne dans toutes les langues a permis un rapprochement entre la FAO et ses Membres dans le cadre d'un environnement de travail plus moderne, plus transparent et plus ouvert.

Forte de sa plus grande efficacité, la FAO parvient à tenir les engagements qui sont les siens à l'égard de ses Membres, puisqu'elle affiche des résultats dont la progression est en adéquation avec les cibles biennales fixées, et ce, malgré les difficultés rencontrées. L'exécution financière au regard de l'ouverture de crédits nette est en bonne voie et le montant des contributions volontaires versées

en 2020 était élevé puisqu'il s'est chiffré à environ 1,2 milliard d'USD (61 pour cent du montant estimé pour 2020-2021), ce qui s'explique par l'adaptation des projets d'urgence dans le contexte de la riposte à la pandémie de covid-19 et par les activités de grande envergure menées pour lutter contre le criquet pèlerin. Les résultats en matière de mobilisation de ressources se sont également avérés encourageants: 1,15 milliard d'USD ont été mobilisés en 2020, ce qui représente une progression de 18 pour cent par rapport à la moyenne enregistrée sur la même période de 2016 à 2019.

Force est de constater, à la lumière des réalisations que nous avons accomplies en 2020, que la FAO plus agile, plus efficiente et plus innovante que nous nous efforçons de bâtir ensemble est en mesure d'assurer la direction des efforts déployés à l'échelle mondiale

pour transformer les systèmes agroalimentaires. La FAO continuera de travailler aux côtés de l'ensemble des organismes du système des Nations Unies, des États Membres, des partenaires et des parties prenantes pour contribuer à la concrétisation du Programme 2030, en veillant à assurer la transition vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables qui soient porteurs d'améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans laisser quiconque de côté.

QU Dongyu
Directeur général

Table des matières

| | |
|--|------------|
| Avant-propos du Directeur général | 2 |
| Résumé..... | 5 |
| <i>Introduction</i> | 7 |
| I. Situation mondiale du développement | 8 |
| II. Faits saillants concernant la réalisation de nos engagements | 9 |
| III. Produire des résultats dans le contexte de la covid-19 | 15 |
| IV. Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6 | 19 |
| Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition | 22 |
| Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables..... | 27 |
| Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale | 32 |
| Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces..... | 36 |
| Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise..... | 41 |
| Objectif 6: Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, égalité femmes-hommes, gouvernance et nutrition)..... | 46 |
| V. Performance – Objectifs fonctionnels..... | 59 |
| Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion | 60 |
| Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information | 63 |
| Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO | 65 |
| Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace | 67 |
| Chapitre 13: Dépenses d'équipement | 69 |
| Chapitre 14: Dépenses de sécurité | 70 |
| VI. Gestion de l'exécution et des ressources | 71 |
| Programme de coopération technique..... | 75 |
| <i>Annexe 1: Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits – Objectifs stratégiques 2020-2021</i> | <i>77</i> |
| <i>Annexe 2: Progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés – Objectif 6, objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux</i> | <i>91</i> |
| <i>Annexe 3: Égalité des sexes – Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP)</i> | <i>99</i> |
| <i>Sigles et abréviations</i> | <i>106</i> |

Résumé

- Le présent document *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2020* vise à informer les Membres des progrès accomplis en 2020 dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) approuvé pour 2020-2021 sur la base du Cadre de résultats stratégiques de la FAO concernant les travaux réalisés au titre de toutes les sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.
- Les activités menées par la FAO en 2020 ont été guidées par le Programme de travail et budget 2020-2021 approuvé par la Conférence en juin 2019 et les ajustements approuvés par le Conseil en décembre 2019 et juin 2020¹. Les produits de 2020 ont été fournis dans le contexte des difficultés sans précédent que pose la covid-19.
- L'année 2020 a fait ressortir l'importance et la pertinence du système des Nations Unies, qui permet de faire face aux défis mondiaux, en particulier à la pandémie de covid-19, à la recrudescence du criquet pèlerin, aux zoonoses, à la résistance aux antimicrobiens, à l'appauvrissement de la biodiversité et au changement climatique.
- L'Organisation a progressé dans la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil à ses dernières sessions s'agissant de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique et de l'établissement d'une FAO plus dynamique et plus forte, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative Main dans la main.
- Face à l'éventualité d'une crise prolongée due à la covid-19, avec des répercussions potentiellement importantes sur les revenus, la vie et les moyens d'existence ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Organisation a mis en place le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, un plan d'action flexible et modulaire qui recense sept domaines d'action prioritaires et appelle à une riposte mondiale unifiée, efficace et multidimensionnelle. Grâce à ce programme, la FAO a été en mesure de tirer parti de son pouvoir de mobilisation, de ses données en temps réel, de ses systèmes d'alerte rapide et de son savoir-faire technique afin de concentrer son appui sur les zones où il est le plus nécessaire, au moment où il est le plus nécessaire.
- La pandémie n'a fait qu'accélérer la transition de la FAO vers le tout numérique: le recours accru à l'informatique en nuage et l'introduction de nouvelles technologies facilitent les activités de l'Organisation, son personnel pouvant travailler quel que soit l'endroit où il se trouve, et ont ouvert la voie vers la «nouvelle normalité». La tenue de réunions en ligne, avec interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation, a permis à la FAO et à ses Membres d'assurer la bonne marche des processus de gouvernance.
- Compte tenu des problèmes soulevés par la covid-19, la FAO a dû trouver des moyens novateurs de tenir les sessions des conférences régionales à distance, et elle est parvenue à maintenir, voire à améliorer, le niveau de participation. Ces manifestations ont constitué une occasion importante pour faire le point sur les incidences de la pandémie et informer sur le plan d'intervention mis en place.
- La pandémie de covid-19 a également permis à la FAO de mettre à l'épreuve la solidité de ses dispositifs et politiques de gestion des risques, de planification de la continuité des opérations et de résilience organisationnelle, avec de bons résultats à la clé.
- À la fin de 2020, les progrès accomplis par rapport aux cibles cumulatives fixées pour la fin 2021 étaient conformes aux attentes révisées, 39 des 43 indicateurs de produit (91 pour cent) révélant une progression satisfaisante, mais il faudra accorder une attention accrue à quatre cibles (9 pour cent) si l'on veut qu'elles soient pleinement atteintes en 2021. La FAO est parvenue à innover et à prendre rapidement des mesures pour venir en aide aux pays, renforcer la collaboration avec ses partenaires, assurer la continuité de ses activités et mettre en place de nouvelles modalités de travail.
- Les indicateurs de performance clés au titre de l'objectif 6 sont en bonne voie pour ce qui est de la qualité et des services techniques, ainsi que pour les thèmes transversaux qui contribuent aux objectifs stratégiques. Plus particulièrement, 14 des 15 normes minimales de la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes ont été appliquées de manière systématique et 15 des 17 indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) ont été atteints.

¹ C 2019/3, CL 163/3 et CL 164/3.

- Sur les 36 indicateurs de performance clés mesurés en 2020 concernant les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, 29 sont en bonne voie, et tous devraient être réalisés d'ici à la fin de 2021.
- La pandémie de covid-19 a entravé la mise en œuvre de certaines activités prévues en 2020. Toutefois, grâce à des mesures d'adaptation et à l'instauration de procédures et de modalités de travail souples, le rythme d'exécution des plans de travail s'est amélioré: la mise à disposition de ressources au titre de l'ouverture de crédits nette s'est ainsi établie à 49 pour cent des ressources inscrites au budget pour les objectifs stratégiques et fonctionnels et les chapitres spéciaux. Le montant des contributions volontaires versées est élevé puisqu'il se situe à environ 1 178 millions d'USD, soit 61 pour cent du montant des ressources estimées pour 2020-2021, ce qui s'explique essentiellement par l'adaptation des projets d'urgence dans le contexte de la riposte à la pandémie de covid-19 et par la mise en place d'activités de grande envergure pour lutter contre le criquet pèlerin.
- En 2020, 334 projets du Programme de coopération technique (PCT) ont été approuvés pour un montant de 77,1 millions d'USD sur l'ouverture de crédits 2020-2021, ce qui représente 57 pour cent des 135,8 millions d'USD disponibles pour des projets. Sur ce montant, 82 pour cent ont été affectés à l'appui au développement et 18 pour cent à l'aide d'urgence. Un nombre total de 90 projets a été approuvé pour un montant de 20,4 millions d'USD dans le cadre de la riposte à la pandémie de covid-19, et 29 projets supplémentaires représentant 5,8 millions d'USD sont à l'étude. Tous ces projets sont alignés sur les sept domaines prioritaires du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19.

Suite que le Comité du Programme et le Comité financier sont invités à donner

Les comités sont invités à:

- examiner les progrès accomplis quant à l'obtention des résultats attendus et à l'exécution financière, et à communiquer des avis à ce sujet.

À l'attention du Comité du Programme:

- la *section I*, qui donne un aperçu de la situation mondiale du développement;
- la *section II*, qui présente les faits saillants concernant la réalisation de nos engagements;
- la *section III*, qui aborde l'action menée par la FAO face à la covid-19;
- la *section IV*, qui rend compte des progrès accomplis au niveau des produits par rapport aux cibles fixées pour 2020 ainsi que des réalisations au titre de chaque objectif stratégique et de l'objectif 6; elle est complétée par les *annexes 1 et 2*, ainsi que par l'*annexe 3* qui porte sur les progrès et les réalisations en matière d'égalité des sexes.

À l'attention du Comité financier:

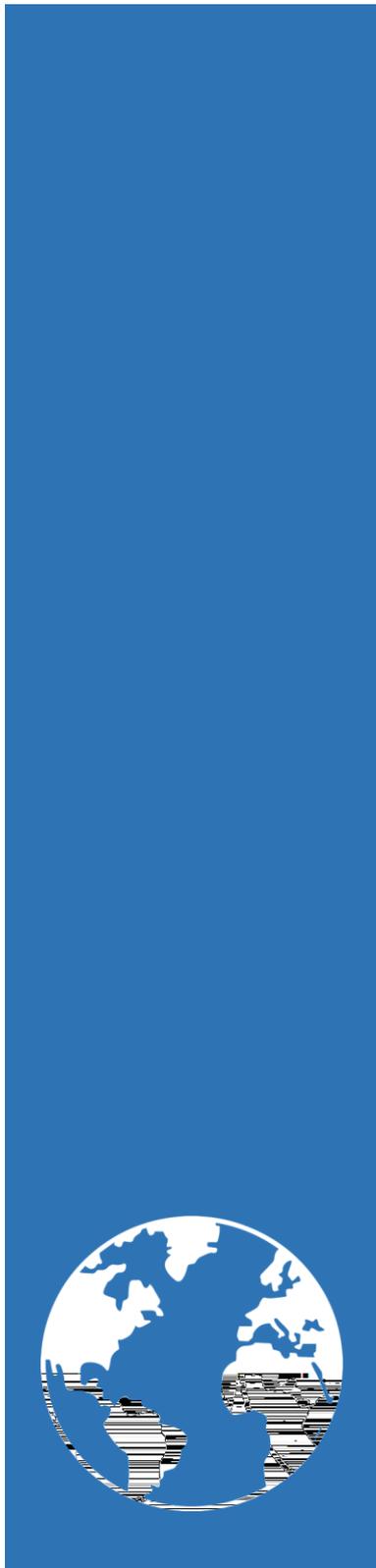
- la *section V*, qui fait le point sur les progrès accomplis par rapport aux indicateurs de performance clés et sur les améliorations relatives aux méthodes de travail au titre des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux, ainsi que l'*annexe 2* qui la complète;
- la *section VI*, qui rend compte de la gestion de l'exécution et des ressources, notamment de l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement, ainsi qu'aux fins du Programme de coopération technique.

Introduction

Portée du rapport

1. Le présent document *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2020* vise à informer les Membres des progrès accomplis en 2020 dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) approuvé pour 2020-2021 sur la base du Cadre de résultats stratégiques de la FAO concernant les travaux réalisés au titre de toutes les sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.
2. À la fin de 2021, il étayera l'élaboration du Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021, qui fournira des informations sur les réalisations de l'Organisation par rapport aux indicateurs et aux cibles biennaux liés aux produits et aux résultantes, ainsi que sur la performance opérationnelle et financière.

I. Situation mondiale du développement



3. Malgré les progrès considérables accomplis depuis la création de la FAO, il y a 75 ans, et même si nous produisons suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir le monde, 690 millions de personnes souffraient de la faim avant même l'apparition de la covid-19. Des millions de personnes supplémentaires présentent des carences en micronutriments et le nombre de personnes en surpoids de tous les âges, de toutes les classes et de toutes les origines géographiques augmente à un rythme alarmant. La pandémie pourrait augmenter de 132 millions le nombre de personnes sous-alimentées, mettant en relief l'importance et la vulnérabilité des systèmes alimentaires de notre planète.

4. Comme l'a souligné le Fonds monétaire international², la covid-19 est à l'origine de la récession mondiale la plus grave depuis des décennies, les estimations tablant sur une contraction de 3,5 pour cent du PIB³ mondial en 2020. Il faut ajouter à cela le changement climatique, dont les effets ont continué inexorablement de se faire sentir durant l'année 2020, qui figure au rang des trois années les plus chaudes jamais enregistrées⁴. En 2020, des invasions sans précédent de criquet pèlerin, dont les conséquences potentiellement dévastatrices sur des régions déjà vulnérables, ont attiré l'attention sur le fait que la sécurité alimentaire est menacée dans des pays subissant déjà les effets négatifs des sécheresses chroniques, des conflits et du prix élevé des denrées alimentaires.

5. L'année écoulée a fait ressortir l'importance et la pertinence d'une action concertée pour faire face à ces difficultés de même qu'à d'autres défis mondiaux, parmi lesquels les zoonoses, la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation de ces substances, l'appauvrissement de la biodiversité et le changement climatique.

6. De plus en plus, il est admis que les systèmes alimentaires jouent un rôle essentiel dans la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le monde est confronté à des menaces toujours plus intenses, qui imposent d'agir sans délai pour protéger les moyens d'existence et transformer nos systèmes alimentaires de sorte que notre planète puisse résister à l'épreuve du temps et que nous puissions parvenir à des résultats durables.

² *Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2021, FMI.

³ Produit intérieur brut (PIB).

⁴ Données de l'Organisation météorologique mondiale.

II. Faits saillants concernant la réalisation de nos engagements



7. Les épreuves auxquelles nous avons dû faire face en 2020 nous ont rappelé combien il était important de se mobiliser à l'échelle internationale pour bâtir un monde meilleur et d'œuvrer ensemble en faveur d'une transformation systémique.

8. Dès le début de la crise de la covid-19, la FAO s'est employée sans relâche à attirer l'attention sur les effets potentiels de la pandémie dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. En mars, alors qu'on assistait à une généralisation des confinements, la FAO a lancé des appels invitant les pays à maintenir ouverts leurs ports et leurs frontières pour assurer la continuité du commerce des denrées alimentaires essentielles. Ce message a par la suite été relayé par les directeurs généraux de la FAO, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lesquels ont prévenu, dans une déclaration conjointe, qu'il fallait tout mettre en œuvre pour que les échanges commerciaux puissent se dérouler le plus librement possible, en particulier pour prévenir les risques de pénurie alimentaire. Par ailleurs, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale ont publié une déclaration commune afin d'exhorter les chefs d'État et de gouvernement du G20 à agir pour contrer les effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

9. Dans la perspective des *quatre améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, qui guident constamment son action, le Directeur général s'est adressé aux pays membres du G20 à quatre reprises en 2020, afin d'insister sur la nécessité d'œuvrer pour empêcher que la crise sanitaire ne devienne une crise alimentaire mondiale et pour stimuler la productivité des agriculteurs et investir dans l'innovation numérique.

10. Les efforts de sensibilisation déployés par la FAO en ce qui concerne la biodiversité et les incidences du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture ont été mis en évidence par la présence du Directeur général à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre et au dialogue entre dirigeants organisé lors du Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, avec un message clair délivré à chacune de ces deux occasions: l'appauvrissement de la biodiversité mine les efforts qui sont menés à l'échelle mondiale pour venir à bout de la pauvreté et de la faim – sans biodiversité, il n'y a pas de diversité alimentaire possible.

11. Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, la FAO a officiellement présenté l'initiative Villes vertes et son programme d'action. Cette initiative a pour finalité d'améliorer le bien-être des populations en augmentant la disponibilité et l'accessibilité des produits et services écologiques fournis par les espaces verts et par les industries, l'économie et les modes de vie respectueux de l'environnement – grâce notamment à l'intégration des forêts, de la pêche, de l'horticulture et de l'agriculture dans les cadres urbains et périurbains –, et en instaurant des systèmes agroalimentaires durables.
12. Alors que le monde est entré dans l'ère de l'inclusion numérique, la FAO a continué de mettre l'accent sur l'adoption des technologies numériques dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Dans le secteur agricole, ces technologies ouvrent des perspectives très intéressantes dans la mesure où elles permettent non seulement de concevoir des solutions et des plateformes d'échange numériques qui facilitent l'accès des agriculteurs aux marchés, mais aussi d'améliorer la fourniture de services de vulgarisation et la productivité dans les chaînes de valeur agricoles. La FAO travaille en partenariat avec l'Université du Zhejiang pour promouvoir l'innovation technologique et développer l'esprit d'entreprise des jeunes dans les domaines de la gestion d'entreprises agroalimentaires et de l'agriculture numérique; l'Organisation a aussi entrepris une évaluation régionale conjointe avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur le développement du numérique en Afrique. La FAO procède également à la mise en place de l'initiative «1 000 villages numériques» et a créé un cadre technique qui servira à sa mise en œuvre à titre expérimental dans l'ensemble des cinq régions.
13. En novembre, le Directeur général a lancé, en compagnie du Président du Conseil des ministres d'Italie, de la Vice-Première Ministre des Pays-Bas et de deux lauréats du prix Nobel de la paix, la Coalition en faveur de l'alimentation dans le contexte de la covid-19. Présentée comme un «réseau de réseaux» destiné à renforcer les systèmes agroalimentaires, cette alliance multipartite a suscité l'intérêt de plus d'une trentaine de pays désireux de sensibiliser les populations, de mobiliser des ressources financières et des compétences techniques et de mettre les innovations et les connaissances à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin.
14. Alors que le monde a continué d'évoluer à un rythme rapide en 2020, on a également opéré des innovations au sein de la FAO afin de lui permettre de fonctionner au mieux dans la «nouvelle normalité» qui est la nôtre et de renforcer sa capacité à servir ses Membres. L'objectif principal était de rendre l'Organisation plus efficace, ouverte, dynamique et axée sur les résultats, tout en veillant à ce que la production de connaissances scientifiques et techniques fiables demeure au cœur de ses travaux.
15. La nouvelle structure modulaire mise en place pour l'Organisation en 2020, qui décloisonne les activités et supprime certains niveaux administratifs, a vocation à faire de la FAO une organisation plus souple, plus réactive et moins bureaucratique. De nouvelles priorités, telles que l'innovation, le fait de ne laisser personne de côté et l'Initiative Main dans la main, permettent à la FAO d'être mieux à même d'aider ses Membres à éliminer la pauvreté (ODD 1) et à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition (ODD 2), contribuant par là même à réaliser les objectifs de développement durable (ODD).
16. Le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO sera le principal document d'orientation des activités de l'Organisation pour la décennie à venir. Au titre de ce cadre, la FAO contribuera à la concrétisation du Programme 2030 et à la réalisation des trois objectifs mondiaux des Membres, en ne laissant personne de côté, grâce à des systèmes agroalimentaires efficaces, durables, inclusifs et résilients de nature à *améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*.
17. Le nouveau Cadre stratégique comprend en son cœur un certain nombre d'éléments clés, dont la nouvelle vision, exprimée par le Directeur général, d'une FAO dynamique et innovante, le cadre général du Programme 2030 et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les nouvelles tendances et nouveaux défis mondiaux qui influenceront sur l'alimentation et l'agriculture au cours de la prochaine décennie et la «nouvelle normalité» qui découle du défi mondial de la covid-19.

Zoom

Initiative Main dans la main

Lancée en octobre 2019, Main dans la main est une initiative fondée sur des éléments factuels, pilotée et prise en main par les pays. Elle vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour éliminer la pauvreté (ODD 1) ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2). En favorisant les avancées vers la réalisation des ODD 1 et 2, objectifs fondamentaux du Programme 2030, cette initiative contribue à la concrétisation de tous les autres ODD.

Principes directeurs – L'Initiative vise à éliminer la pauvreté et la faim, en suivant six principes directeurs:

1. Cibler les plus pauvres;
2. Différencier les territoires et les stratégies en fonction du potentiel agroéconomique;
3. Regrouper tous les aspects des systèmes agroalimentaires afin de bien cerner l'impact des solutions de substitution;
4. Recueillir des informations sur les initiatives existantes des donateurs;
5. Mettre en place une plateforme géospatiale;
6. Établir des critères de hiérarchisation fondés sur la faim dans toutes ses dimensions.

Pays prioritaires – L'Initiative Main dans la main se concentre sur les pays qui sont aux prises avec la pauvreté et l'insécurité alimentaire en appliquant un cadre spécialement conçu pour repérer les régions de ces pays qui recèlent un bon potentiel agricole mais où la pauvreté et la faim sont également fort présentes. Début octobre 2020, 27 pays avaient engagé un processus de participation à l'Initiative.

Mise en relation – Plusieurs autres pays, dont des pays à revenu intermédiaire fort peuplés ou enregistrant un taux élevé de pauvreté rurale, ont dit vouloir participer à l'Initiative, en qualité de bénéficiaires ou à la fois en qualité de bénéficiaires et de donateurs. En outre, de nombreux donateurs potentiels, institutions financières internationales, entités du secteur privé, instituts de recherche et organisations de la société civile se sont dits intéressés par l'Initiative.

Plateforme géospatiale Main dans la main – La plateforme contient des données riches, qui peuvent être partagées, sur différents sujets (agroécologie, eau, terre, sols, gaz à effet de serre, etc.). Tous les Membres ont obtenu avec effet immédiat l'accès à toutes les ressources disponibles sur la plateforme, dans le respect des protocoles de confidentialité des données.

La plateforme géospatiale a été lancée fin juillet 2020. Fin 2020, on dénombrait plus de 8 000 utilisateurs de 123 pays qui la consultaient chaque mois. Un solide programme de formation est mis en œuvre pour répondre à la demande en forte croissance.

Laboratoire de données pour l'innovation statistique – Outre la plateforme fondée sur le Système d'information géographique (SIG), l'Initiative comprend la création d'un laboratoire de données pour l'innovation statistique et un tableau de bord de suivi et d'évaluation. Grâce à des technologies de pointe, le Laboratoire de données relèvera les défis inhérents à la collecte et à la validation des données.

18. Dans sa nouvelle structure organisationnelle modulaire, la FAO a créé trois nouveaux bureaux pour accélérer la réponse concernant les mesures à prendre d'urgence: le Bureau des objectifs de développement durable (ODD), chargé de coordonner la participation de la FAO à l'examen du Programme 2030 et à la suite donnée à celui-ci, le Bureau de l'innovation et le Bureau des petits États insulaires en développement (PEID), des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral (PDSL). On a créé trois nouveaux centres dans des domaines où la FAO travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ou avec des institutions financières internationales afin de traiter des problèmes complexes et qui présentent de multiples facettes, au niveau des pays, et d'utiliser les ressources de sorte qu'elles servent de catalyseur.

Zoom

Centre d'investissement de la FAO (Solutions d'investissement pour une alimentation et une agriculture durables) (CFI)

Le Centre d'investissement de la FAO favorise les investissements publics et privés visant à aider les pays à atteindre les ODD en améliorant la sécurité alimentaire, en promouvant l'utilisation durable des ressources et en renforçant la résilience et les mesures d'atténuation du changement climatique. Son modèle d'activité repose sur des partenariats de longue date avec des institutions financières internationales, dont 18 sont régis par des accords de coopération. Afin d'atteindre les ODD, en particulier les ODD 1 et 2, et dans l'esprit de l'Initiative Main dans la main, le Centre d'investissement aide les pays à préparer, mettre en œuvre et évaluer des investissements publics et privés dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et à promouvoir un environnement stratégique et réglementaire plus propice aux investissements au niveau des pays. Les axes de travail prioritaires sont présentés ci-après.

Investissements dans les transformations des systèmes agroalimentaires – En collaboration avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires, le Centre élabore une nouvelle génération de stratégies et de programmes d'investissement à l'appui des transformations des systèmes alimentaires. Plusieurs programmes d'investissement stratégiques à l'échelle régionale ont déjà été formulés avec la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en Afrique subsaharienne et avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en Europe et en Asie centrale. Le Centre a également contribué au déploiement de l'Initiative Main dans la main et de plusieurs initiatives de riposte à la covid-19. Enfin, le Centre lance des évaluations des systèmes alimentaires dans près de 60 pays en collaboration avec la Commission européenne et les bureaux de pays de la FAO, en vue de mettre sur pied un programme stratégique et un programme d'investissement pour transformer les systèmes agroalimentaires nationaux. Les premiers résultats devraient servir de base à des discussions lors du Sommet sur les systèmes alimentaires qui se tiendra en 2021.

Investissement public dans l'alimentation et l'agriculture durables – L'aide à l'investissement accordée au titre des accords de partenariat existants (par exemple, le programme de coopération avec la Banque mondiale et les accords avec le FIDA, la BAfD, le FVC et le GAFSP⁵, entre autres) a augmenté de quelque 16 pour cent en 2020, malgré la crise de la covid-19, pour atteindre 6,6 milliards d'USD, contre 5,7 milliards d'USD précédemment.

Développement du financement mixte dans le secteur agroalimentaire – Le Centre développe des instruments financiers sur mesure pour améliorer l'accès du secteur privé à un financement mixte de qualité dans le secteur agroalimentaire. Dans le cadre de l'initiative AgrIntel, par exemple, le Centre aide l'Union européenne (UE) et des fonds d'investissement visant un impact social à améliorer leurs investissements dans l'alimentation et l'agriculture grâce à des analyses des chaînes de valeur et à une assistance technique ciblée. Au cours des 18 premiers mois de l'initiative AgrIntel, le Centre d'investissement a soutenu l'évaluation de 55 propositions d'investissement mixte, pour un montant total de 345 millions d'euros en nouveaux investissements.

Des investissements «verts» plus nombreux et de meilleure qualité – Le Centre a financé la conception de trois projets «verts» en Arménie, à Cuba et au Soudan, financés par le Fonds vert pour le climat, pour un investissement total de près de 150 millions d'USD. Le Centre est prêt à mettre en place davantage d'investissements en faveur de l'action climatique avec le FVC et les institutions financières internationales au moyen d'approches plus stratégiques et programmatiques et en se concentrant sur les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique subsaharienne.

⁵ Fonds international de développement agricole (FIDA), Banque africaine de développement (BAfD), Fonds vert pour le climat (FVC), Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP).

Solutions d'investissement reposant fortement sur les connaissances et l'innovation – Dans le cadre de son programme K4I (*Knowledge for Investment*, des connaissances pour l'investissement), le Centre travaille en faveur de solutions d'investissement reposant fortement sur l'innovation et les connaissances, nouant des partenariats avec des établissements de recherche et des universités, des institutions financières internationales et des innovateurs dans le secteur public et le secteur privé. Dans le cadre de ce programme, le Centre mène une trentaine d'études visant à créer des solutions d'investissement innovantes dans des domaines clés tels que la mise en valeur du capital humain (avec l'IFPRI et plusieurs universités), les infrastructures, notamment l'irrigation et le numérique (avec la BAFD, la CDB et le CIAT), le passage à des systèmes alimentaires plus écologiques (avec la BERD), l'évaluation des systèmes alimentaires (avec le CIRAD) et l'agriculture numérique (Banque mondiale, BAFD, BERD)⁶.

Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) (CJW)

Afin d'exploiter et de renforcer leur collaboration efficace de longue date dans un certain nombre de secteurs, la FAO et l'OMS ont créé le Centre mixte FAO/OMS, en vue de dynamiser leur collaboration sur deux thèmes essentiels: le Codex Alimentarius et les zoonoses. La Commission du Codex Alimentarius est hébergée dans le nouveau Centre, chargé de poursuivre les travaux conjoints menés depuis 1963, qui consistent à élaborer des normes et des codes de conduite internationaux dans le secteur alimentaire. La FAO y ajoute son expertise en matière de zoonoses afin que ces activités se poursuivent de manière ciblée et coordonnée, au sein de l'Organisation et en étroite collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires et mécanismes de coordination mondiaux, notamment l'OIE et l'AIEA.

Le programme complémentaire et les synergies créées par le Centre mixte porteront notamment sur la détection des agents pathogènes, l'évaluation et la gestion des risques, le renforcement des capacités techniques, la préparation aux pandémies aux niveaux national, régional et local, la lutte contre les maladies et le développement de la recherche, ainsi que la réponse aux maladies infectieuses émergentes, réémergentes et négligées qui surviennent à l'interface entre l'animal, l'homme et l'environnement. Le Centre coordonne également, avec le soutien technique des unités concernées, les travaux que la FAO mène sur la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de son plan d'action en la matière.

La lutte menée à l'échelle mondiale contre la résistance aux antimicrobiens a marqué un tournant décisif en novembre 2020, lorsque la FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont créé le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens pour mobiliser l'attention et catalyser les efforts partout dans le monde afin de combattre la résistance aux antimicrobiens dans tous les secteurs. L'établissement du Groupe fait suite à une recommandation formulée par le Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens, une recommandation à laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est d'ailleurs associé. Le Groupe rassemble quelque 20 membres, dont des ministres, des scientifiques de premier plan et des dirigeants de fondations et d'entreprises du monde entier.

Le nouveau Centre mixte FAO/OMS pilote l'élaboration du plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2021-2025. En 2020, la FAO a intégré le changement de comportement dans son approche de la sensibilisation, avec la mise en place d'une «communauté de pratiques» prônant l'évolution des comportements pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. La plateforme de données de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, qui fait partie du Système tripartite de surveillance intégrée, et la création de sept centres de référence de la FAO sur cette question permettront à l'Organisation de rapprocher ses travaux de ceux qui sont menés par les universités et les institutions de recherche.

Grâce à son outil d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance (ATLASS), la FAO a pu renforcer l'appui fourni à ses Membres en proposant des formations en ligne aux points focaux nationaux. De plus, l'approche de gestion progressive de la résistance aux antimicrobiens a été révisée en vue de mieux aider les pays à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation, et un certain nombre d'ateliers de pays ont été organisés en Afrique du Nord, dans les Caraïbes et en Amérique latine. En 2020, la FAO a apporté son aide à 46 pays.

Dans le cadre de l'approche «Une seule santé», le Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, créé en juin 2019 et financé à hauteur de 13 millions d'USD par le Fleming Fund du Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse, a approuvé en 2020 un projet de portée mondiale et neuf projets de pays.

⁶ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Convention sur la diversité biologique (CDB), Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Centre mixte FAO/AIEA (Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture) (CJN)

Le Centre est l'expression du partenariat stratégique de longue date (1964) entre la FAO et l'AIEA, axé sur l'utilisation des sciences et technologies nucléaires au service du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire. Il aide les Membres à améliorer la productivité et à faire face aux menaces et aux difficultés qui se présentent dans cinq domaines liés à l'alimentation et l'agriculture: i) production et santé animales; ii) sélection et génétique végétales; iii) lutte contre les insectes nuisibles; iv) gestion des sols et de l'eau et nutrition des plantes et v) alimentation et protection de l'environnement. Outre ces cinq domaines, les nouveaux domaines prioritaires sont la sécurité nutritionnelle, l'arboriculture et les forêts, et la sécurité sanitaire des produits comestibles de la mer.

Le Centre est un acteur important des initiatives prises en riposte à la pandémie de covid-19 et en réponse aux demandes d'aide d'urgence des Membres et il continuera de jouer un rôle important dans les travaux qui seront consacrés aux zoonoses après la pandémie dans le cadre d'activités innovantes de recherche-développement à l'interface entre l'environnement, l'animal et l'homme. Il a répondu immédiatement aux demandes des pays dans le cadre de la lutte contre la menace de la covid-19. Du matériel et des fournitures pour la détection et le diagnostic du coronavirus ont été expédiés dans 126 pays (plus de 1 870 envois). Des conseils et des services d'experts ont également été fournis à plus de 280 laboratoires médicaux et vétérinaires, avec un soutien direct et personnalisé à 87 laboratoires vétérinaires. Le Centre a contribué à la formulation du projet ZODIAC (lutte intégrée contre les zoonoses) qui regroupe les activités innovantes de recherche-développement, en laboratoire et sur le terrain, sur les agents pathogènes zoonotiques à l'interface entre l'environnement, l'animal et l'homme, ainsi qu'à la coopération scientifique Sud-Sud et triangulaire sur les actions de surveillance, de prévention et d'intervention dans les pays.

III. Produire des résultats dans le contexte de la covid-19

Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19

19. En 2020, la pandémie de covid-19 a obligé la FAO à prendre rapidement des mesures pour venir en aide aux pays confrontés à la menace, tout en assurant la continuité de ses activités et en s'adaptant à de nouvelles modalités de travail.

20. Face à l'éventualité d'une crise prolongée due à la covid-19, avec des répercussions potentiellement importantes sur les revenus, la vie et les moyens d'existence ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la FAO a élaboré son Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, un plan d'action flexible et modulaire. Le programme porte sur sept thèmes prioritaires: a) le Plan de réponse humanitaire global; b) les données nécessaires à la prise de décisions; c) l'inclusion économique et la protection sociale à l'appui de la réduction de la pauvreté; d) les normes commerciales et de sécurité sanitaire des aliments; e) le renforcement de la résilience des petits exploitants en vue de leur relèvement; f) la prévention de la prochaine pandémie de zoonose; et g) la transformation des systèmes alimentaires. Le Programme d'intervention et de redressement face à la covid-19 a été conçu comme un programme cadre permettant de communiquer efficacement et de mobiliser des fonds et de les gérer avec une grande flexibilité. En janvier 2021, on avait reçu des confirmations et promesses de contributions à hauteur de 231 millions d'USD.

21. Dans l'ensemble, la FAO a fourni une aide aux moyens d'existence (sous la forme de transferts en espèces, d'intrants agricoles et d'une assistance technique, entre autres) à 2 670 624 ménages, soit plus de 15 millions de personnes, dont quelque 44 pour cent sont des femmes. Les efforts en matière de protection sociale étaient divers et variés, allant du renforcement des dispositifs nationaux de protection sociale réactive face aux chocs dans le cadre de la riposte à la covid-19 (Rwanda, Somalie) à l'appui à une transposition à plus grande échelle des mécanismes de protection sociale au niveau national (Myanmar, Philippines, Vietnam et Cambodge), en passant par l'établissement de liens entre la protection sociale et les moyens d'existence agricoles et ruraux, notamment dans les petites exploitations de maïs (Zambie, Soudan, Maroc, Égypte), dans la pêche et l'aquaculture (plusieurs pays), dans les chaînes de valeur forestières (Chine, Kenya), dans les communautés agropastorales (Kenya), dans le secteur informel rural par l'intermédiaire de coopératives (Côte d'Ivoire) et dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (Asie et Pacifique).



22. Au titre du programme de renforcement de la résilience, la priorité a été accordée à plus de 30 pays en situation de crise alimentaire qui mettent en place une action d'urgence dans le cadre de la contribution de la FAO au Plan de réponse humanitaire global COVID-19, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) dont les systèmes alimentaires ont été mis à mal par la covid-19.

23. Afin de prévenir la prochaine pandémie zoonotique, on a exécuté le programme sur les menaces pandémiques émergentes et le Programme d'action mondial en faveur de la sécurité sanitaire dans 36 pays en Asie, en Afrique et au Proche-Orient. L'action menée visait à doter les pays des capacités nécessaires pour mettre sur pied des systèmes de santé résilients et assurer leur gestion, en mettant l'accent sur la préparation et la riposte en cas de pandémie.

24. Les bureaux régionaux de la FAO ont ajusté leurs programmes et leurs ressources et ont mobilisé de nouveaux fonds au profit des projets relevant du Programme cadre. Au titre du Programme, un mécanisme de coordination à l'échelle institutionnelle a été établi afin de permettre le lancement d'interventions immédiates au niveau décentralisé, avec l'appui des bureaux régionaux, pour faire face à la pandémie de covid-19. L'accent a été mis dans un premier temps sur l'information et l'évaluation de l'impact afin de guider les choix politiques, la sensibilisation et la programmation dans les pays. Par exemple, des évaluations des systèmes alimentaires ont été réalisées dans 15 pays de la région Asie et Pacifique et 13 pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, où trois pays ont lancé des applications mobiles diffusant des recommandations pour la prévention de la covid-19. Dans la région Europe et Asie centrale, les résultats d'enquêtes rapides régulièrement menées sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire dans 18 pays ont été repris dans des notes de synthèse sur la situation régionale du marché alimentaire. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC⁷ et la FAO ont publié des bulletins d'information hebdomadaires sur la covid-19, diffusés auprès de 12 000 lecteurs. La FAO a organisé en collaboration avec l'IICA⁸ une «réunion d'hémisphère» sans précédent, qui a permis aux ministres et aux secrétaires d'État chargés de l'agriculture de 34 pays d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes de communiquer à distance afin de partager leurs expériences, de s'informer réciproquement sur les mesures mises en œuvre pour garantir la production et l'approvisionnement en produits alimentaires et de coordonner les actions en vue de garantir la sécurité alimentaire.

25. En Afrique, la FAO a aidé l'Union africaine à créer son équipe de travail sur la covid-19, en collaboration avec des partenaires comme la Banque africaine de développement, l'Union européenne, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale. Un dialogue régional fondé sur des fiches d'action («Action Sheets») rendant compte des priorités locales a été organisé début août. À la mi-novembre 2020, un montant total de 32,5 millions d'USD avaient été mobilisés pour financer 55 projets. Ces financements s'ajoutent aux fonds mis à disposition par des projets mondiaux ou interrégionaux à l'appui des interventions liées à la covid-19. Les initiatives sont conçues non seulement pour recueillir de nouveaux éléments factuels mais aussi pour répondre aux besoins des populations pauvres qui souffrent davantage des effets de la pandémie et pour analyser les rôles spécifiques des femmes et des hommes dans les systèmes agroalimentaires.

26. Dans la région Asie et Pacifique, 15 projets ont été lancés dans 10 pays sur les thèmes suivants: production alimentaire locale, sécurité alimentaire et nutritionnelle, moyens d'existence, protection sociale, santé animale et sécurité sanitaire des aliments. Une aide supplémentaire des donateurs et des fonds d'urgence d'un montant de 27,6 millions d'USD ont été mobilisés pour financer les interventions dans les pays.

⁷ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

⁸ Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

27. Dans la région Europe et Asie centrale, les programmes régionaux menés par la FAO face à la covid-19 ont mis l'accent sur l'approche «Une seule santé», la résilience des petits agriculteurs, la réduction de la pauvreté, le commerce, la transformation des systèmes alimentaires et la collecte de données. Au Kirghizistan, la FAO a soutenu les distributions d'urgence d'intrants aux agriculteurs les plus touchés. En Serbie, la FAO a contribué à l'élaboration du rapport des Nations Unies sur l'évaluation détaillée des impacts socioéconomiques et à la formulation du plan d'intervention socioéconomique.

28. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la FAO a épaulé les mesures d'atténuation et les interventions rapides, protégé la production agricole et la résilience des moyens d'existence et participé à la formulation des stratégies de relèvement post-covid. Par exemple, elle a soutenu les mesures de protection sociale d'urgence et la distribution d'intrants à El Salvador, a appuyé l'accès aux services ruraux et l'inclusion économique des exploitants familiaux en Équateur et a contribué à la définition des stratégies de relèvement dans cinq autres pays.

29. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, 15 projets du Programme de coopération technique liés à la covid-19 ont été approuvés pour un montant total de 2,5 millions d'USD. En Tunisie, la FAO a conduit et soutenu la création d'un comité interministériel sur la covid-19 et l'élaboration d'une stratégie relative à la pandémie qui est devenue la référence centrale du dialogue entre partenaires financiers et partenaires techniques. Un plan d'intervention régional face à la covid-19, parfaitement aligné sur le Programme d'intervention et de redressement et portant sur 12 domaines prioritaires régionaux a été approuvé par la Conférence régionale pour le Proche-Orient. La FAO a aidé les pays en situation de conflit prolongée, souvent confrontés à des chocs et des crises multiples, à harmoniser leurs interventions nationales avec le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, et a aussi fourni une assistance pour l'agriculture numérique et les interventions directes en faveur des petits agriculteurs vulnérables.

Conférences régionales de 2020 et initiatives régionales 2020-2021

30. Compte tenu des problèmes soulevés par la covid-19, la FAO a dû trouver des moyens novateurs de tenir les sessions des conférences régionales à distance au cours du dernier trimestre de 2020, et elle est parvenue à maintenir, voire même à améliorer, le niveau de participation. Les conférences régionales ont joué un rôle fondamental s'agissant de dresser un bilan de la pandémie et de ses incidences et de mettre en commun un plan d'intervention.

31. Pendant les sessions des conférences régionales, les résultats des initiatives régionales menées en 2018-2019 ont été examinés et un certain nombre de modifications ont été proposées et approuvées concernant les initiatives 2020-2021. Les résultats des initiatives régionales pour la période 2020-2021 seront présentés dans le Rapport sur l'exécution du programme 2020-2021.

Initiatives régionales approuvées par les organes directeurs fin 2020

Afrique

Engagement d'éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025

Intensification durable de la production et développement des filières en Afrique

Renforcer la résilience dans les zones arides en Afrique

Amérique latine et Caraïbes

Systèmes alimentaires durables à l'appui d'une alimentation saine pour tous

Main dans la main vers des sociétés rurales prospères et inclusives

Une agriculture durable et résiliente

Asie et Pacifique

Relever le défi «Faim zéro» par la promotion de la transformation durable des systèmes alimentaires et agricoles aux fins de l'éradication de la pauvreté et de la malnutrition

Changement climatique et promotion de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles

Approche «Une seule santé» et lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes

Initiative interrégionale en faveur des petits États insulaires en développement (PEID) de l'Asie et du Pacifique axée sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience face aux aléas climatiques

Europe et Asie centrale

Autonomiser les petits agriculteurs, les exploitations familiales et les jeunes, améliorer les moyens d'existence ruraux et réduire de la pauvreté

Transformer les systèmes alimentaires et faciliter l'accès et l'intégration aux marchés

Gérer durablement les ressources naturelles et protéger la biodiversité face à l'évolution du climat

Proche-Orient et Afrique du Nord

Raréfaction de l'eau

Petite agriculture familiale

Renforcer la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Ajustements apportés aux plans de travail

32. Certaines modifications devant être apportées, notamment dans le contexte de la covid-19, les unités et les bureaux décentralisés de la FAO ont examiné et ajusté, le cas échéant, leurs plans de travail pour l'exercice biennal. Dans la mesure du possible, les activités ont été révisées de manière à se prêter à l'utilisation de modes de travail à distance, de webinaires et d'autres outils numériques. Cependant, un certain nombre d'activités ont dû être repoussées à la deuxième année de l'exercice biennal, entraînant une augmentation des résultats dont l'obtention et la présentation sont attendues en 2021.

33. Un certain nombre de résultats ont été modifiés et de nouveaux résultats ont été ajoutés pour contribuer aux domaines prioritaires du Programme d'intervention et de redressement covid-19, notamment les suivants: données nécessaires à la prise de décisions, inclusion économique et protection sociale à l'appui de la réduction de la pauvreté, transformation des systèmes alimentaires et renforcement de la résilience des petits exploitants en vue de leur relèvement.

34. On trouvera dans la section suivante les progrès accomplis en 2020 au regard de chacun des objectifs stratégiques, illustrant certaines des nombreuses initiatives menées par la FAO en 2020 pour faire face à la pandémie.

IV. Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6

Vue d'ensemble des progrès accomplis

Objectifs stratégiques

35. Les activités menées par la FAO en 2020 ont été guidées par le Programme de travail et budget 2020-2021 approuvé par la Conférence en juin 2019 et les ajustements approuvés par le Conseil en décembre 2019 et juin 2020⁹. Les produits de 2020 ont été fournis dans un contexte marqué par les difficultés sans précédent que pose la covid-19. On trouvera ci-après une vue d'ensemble des progrès accomplis en 2020 et des attentes pour 2021.

Progrès globaux

36. Face aux changements majeurs découlant de la situation que nous avons vécue en 2020, les unités et les bureaux décentralisés de la FAO ont ajusté leurs plans de travail 2020-2021, parfois en reportant l'exécution des activités à la deuxième année de l'exercice biennal, mais aussi, lorsque c'était possible, en modifiant les activités au moyen d'un soutien à distance, de webinaires et d'autres outils numériques, ainsi qu'en adaptant les interventions face à la crise de la covid-19. Du fait du démantèlement des équipes qui étaient chargées de la gestion des programmes stratégiques, les chefs des unités et des bureaux décentralisés ont joué un rôle plus important dans la coordination et la communication des résultats dans leurs domaines de compétence respectifs, y compris à l'appui des activités intersectorielles convenues.

37. Les ajustements ont entraîné une augmentation du nombre de résultats qui devraient être pleinement atteints et faire l'objet d'un rapport en 2021. On prévoit désormais que 75 pour cent environ des résultats de l'exercice biennal seront atteints et feront l'objet d'un rapport en 2021; à l'origine, la proportion prévue, comme indiqué dans le document sur les indicateurs et cibles relatifs aux produits 2020-2021¹⁰, était de 60 pour cent. Les unités ont indiqué que 30 pour cent des changements apportés à leurs plans de travail étaient liés à la covid-19.

38. Compte tenu de la révision des plans de travail, la progression vers les cibles fixées pour la fin de l'exercice biennal est jugée satisfaisante dans les cas où les chiffres réels de 2020 ont atteint 25 pour cent ou plus des cibles cumulatives fixées pour fin 2021.

39. À l'aune de ce critère, fin 2020, 39 des 43 cibles associées aux indicateurs de produit pour l'année (91 pour cent) progressaient de manière satisfaisante vers les cibles cumulatives fixées pour l'exercice biennal et il faudra accorder une attention accrue à quatre cibles (9 pour cent) si l'on veut qu'elles soient pleinement atteintes en 2021.



⁹ C 2019/3, CL 163/3, CL 164/3.

¹⁰ C 163/3-WA4: Indicateurs et cibles relatifs aux produits 2020-2021.

40. Si on évalue les résultats par rapport aux cibles fixées initialement pour 2020, 29 des 43 cibles associées aux indicateurs de produit étaient atteintes (67 pour cent), ce qui indique que certaines des activités ont été perturbées et retardées, mais aussi probablement que les données sur les réalisations sont incomplètes en raison des plus grandes difficultés rencontrées dans le suivi au niveau des pays.
41. Les réalisations obtenues dans le domaine de la réduction de la pauvreté (objectif stratégique 3) illustrent bien la capacité à produire les résultats attendus malgré des conditions difficiles et changeantes: en effet, les cibles qui étaient initialement prévues pour 2020 ont été dépassées, ce qui démontre que la FAO a été en mesure d'apporter un soutien accru aux groupes vulnérables qui étaient les plus durement touchés par la crise. De même, durant l'année 2020, les activités menées par la FAO en matière de résilience au titre de l'objectif stratégique 5 ont été considérablement adaptées aux nouvelles priorités découlant de deux crises apparues au même moment: la pandémie de covid-19 et la crise du criquet pèlerin. Les progrès accomplis dans ces domaines témoignent de la faculté de l'Organisation à réagir à des difficultés qui frappent de manière soudaine les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.
42. Compte tenu des cibles ambitieuses qui doivent désormais être atteintes d'ici fin 2021 et de la nécessité de continuer d'assurer la bonne marche des opérations et de produire des résultats dans un contexte d'incertitude, on déploiera des efforts supplémentaires pour suivre de près les plans de travail et encourager les mesures qui permettront de tenir les engagements pris pour l'exercice biennal. On s'attend à voir une accélération des progrès en 2021, sachant que l'adaptation à de nouvelles modalités de travail est maintenant chose faite et que l'on a déjà effectué une grande partie du travail préparatoire requis pour parvenir aux résultats escomptés en 2021.
43. Les progrès réalisés pour chaque indicateur de produit sont résumés ci-dessous et de plus amples informations sont données pour chaque objectif stratégique et pour l'objectif 6, ainsi qu'à l'annexe 1.
44. S'agissant de l'objectif stratégique 1 (*contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition*), on progresse de manière satisfaisante au regard des sept produits pour atteindre les cibles de l'exercice biennal.
45. Les activités visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables (OS2) enregistrent une progression satisfaisante pour 7 des 9 indicateurs en 2020. Les progrès devraient s'accroître en 2021, notamment en ce qui concerne les capacités des institutions en vue d'encourager les pratiques plus intégrées et intersectorielles (2.1.2) et les capacités des gouvernements et des parties prenantes de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques (2.2.2).
46. Les activités que la FAO a menées en 2020 en vue de réduire la pauvreté rurale ont bien progressé pour toutes les cibles associées aux indicateurs de produit (9 sur 9).
47. Les activités menées aux fins d'œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (OS4) progressent de façon satisfaisante pour 8 indicateurs sur 9. On va accélérer les activités visant à renforcer les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités institutionnelles inclusives fondées sur le marché (4.2.2).
48. Les activités visant à améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (OS5) progressent comme prévu vers les cibles de fin 2021 pour 8 indicateurs sur 9. Il faudra renforcer l'appui à l'élaboration de produits normatifs mondiaux et régionaux sur la formulation et la promotion de la réduction des risques et de la gestion des crises (5.1.1).
49. L'objectif 6 assure la qualité et l'intégrité des activités essentielles de la FAO dans les domaines technique et normatif et en matière d'établissement de normes (résultante 1), la production de statistiques de grande qualité (résultante 2) et la coordination des thèmes transversaux, à savoir l'égalité femmes-hommes (résultante 3), la gouvernance (résultante 4), la nutrition (résultante 5) et le changement climatique (résultante 6). Les activités et les ressources sont planifiées de manière à obtenir ces six résultantes, qui favorisent l'exécution des activités techniques institutionnelles et la réalisation des

objectifs stratégiques. Les 11 indicateurs de performance clés de l'objectif 6, qui permettent de mesurer les progrès et les réalisations au regard des 6 résultantes, progressent tous correctement vers les cibles de 2021. L'*annexe 2* décrit les réalisations et les progrès obtenus en 2020. En ce qui concerne les normes minimales de la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes, 14 ont été atteintes (la cible pour l'exercice biennal est fixée à 15), et 15 indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes sur un total de 16¹¹ ont été atteints ou dépassés, comme indiqué à l'*annexe 3*.

¹¹ L'indicateur de performance 3 du Plan d'action révisé (ONU-SWAP 2.0) ne s'applique pas à la FAO.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

| OS 1: CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION | | | | |
|--|--|------------------|----------------|---|
| PRODUITS | INDICATEURS | RÉALISATION 2020 | CIBLE FIN 2021 | PROGRESSION PAR RAPPORT AUX CIBLES 2021 |
| 1.1.1 | Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer des objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et des questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO. | 60 | 124 | ● |
| 1.1.2 | Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer les objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et les questions de parité hommes-femmes dans les cadres juridiques et dans les cadres des responsabilités, grâce à l'appui de la FAO. | 10 | 32 | ● |
| 1.2.1 | Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. | 19 | 43 | ● |
| 1.3.1 | Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles à des fins d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause, grâce à l'appui de la FAO. | 15 | 36 | ● |
| 1.3.2 | Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition afin de prendre des décisions, grâce à l'appui de la FAO. | 15 | 27 | ● |
| 1.4.1 | Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles d'allocation et d'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. | 8 | 23 | ● |
| 1.4.2 | Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités de valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO. | 38 | 75 | ● |

● Progrès de manière satisfaisante
▲ Requiert une attention particulière

50. L'objectif stratégique 1 vise à créer un environnement propice à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation, et à s'attaquer aux problèmes liés aux régimes déséquilibrés sur le plan nutritionnel, aux aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer et aux apports énergétiques alimentaires excessifs. La FAO contribue à cet objectif en collaborant avec les gouvernements et d'autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres entités des Nations Unies.

Réalisations

51. Les activités progressent dans les domaines des politiques, des programmes et des plans d'investissement (produit 1.1.1) et des cadres juridiques (produit 1.1.2). La collaboration entre les divisions a été renforcée pour ce qui est des contributions techniques de la FAO au Comité des pêches, au Comité des forêts, au Comité de l'agriculture, à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, à la COP 25 et à la première Réunion des ministres adjoints de l'agriculture du G20 (alimentation et eau). La collaboration s'est poursuivie avec les parlementaires régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes et

ceux d'Afrique en vue d'appuyer la mise en œuvre et la vérification du respect du droit à l'alimentation. Par ailleurs, la plupart des résultats liés à la gouvernance, aux mécanismes de coordination et aux partenariats à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont été atteints (produit 1.2.1), notamment grâce à la coopération technique au sein de mécanismes multipartites tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) ainsi que le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et les plateformes régionales. Le Partenariat établi entre la FAO et l'Union européenne dans le cadre du Mécanisme d'assistance aux politiques (FIRST) a continué de jouer un rôle central dans les dialogues sur les politiques menés au niveau national.

52. Tous les produits attendus pour 2020 s'agissant de la prise de décisions fondées sur des données factuelles ont été obtenus (produits 1.3.1 et 1.3.2), preuve de l'appui fourni par la FAO aux niveaux national et mondial, notamment en ce qui concerne l'analyse de la situation liée à la sécurité alimentaire et à la nutrition sur laquelle repose la contribution majeure de l'Organisation à l'ODD 2. En collaboration avec le Mouvement SUN, la FAO a publié un document intitulé *Investissements sensibles à la nutrition dans l'agriculture et les systèmes alimentaires: Note d'orientation pour l'analyse budgétaire* pour venir en aide à plus de 60 pays, et elle continuera de porter une attention particulière au produit 1.4.1. Des activités pilotes inédites sur l'exploitation de la technologie de la chaîne de blocs au service de l'action climatique sont en cours. Les résultats visés en matière de ressources humaines et de développement organisationnel ont également été obtenus dans leur intégralité (produit 1.4.2).

53. Un travail considérable a été entrepris à l'échelle des pays et des régions pour développer les capacités nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD au moyen des indicateurs 2.1.1 (prévalence de la sous-alimentation) et 2.1.2 (échelle FIES)¹². Des activités de renforcement des capacités ont également porté sur l'utilisation de l'indicateur relatif à la diversité alimentaire minimale chez les femmes, des données quantitatives sur la consommation alimentaire individuelle et des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments afin d'améliorer les décisions en rapport avec l'agriculture et les systèmes alimentaires et de promouvoir une alimentation équilibrée.

Principaux résultats au niveau mondial

54. Les activités entreprises dans le cadre de l'objectif stratégique 1 pour faire face à la covid-19 vont de la diffusion de directives sur les politiques et les programmes – dont une note d'orientation portant sur l'atténuation des effets de la pandémie sur l'alimentation et la nutrition des enfants scolarisés – à la publication de documents d'orientation visant à garantir la sécurité sanitaire des aliments destinés aux secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'élevage, aux responsables de la réglementation alimentaire et aux exploitants du secteur alimentaire (également en collaboration avec l'OMS), en passant par des études de cas menées dans les villes et la rédaction d'un document d'orientation sur l'alimentation saine. Trois webinaires régionaux ont été organisés conjointement avec l'initiative Renforcer la nutrition pour réfléchir à l'approche programmatique à adopter en matière d'alimentation et de nutrition dans le contexte de la pandémie. Quant aux projets, ils ont été adaptés ou étendus à la résilience face à la covid-19, comme en témoigne l'appui apporté par la FAO en Afrique subsaharienne grâce aux clubs Dimitra et à l'approche axée sur le système alimentaire ville-région.

55. La FAO s'est investie avec énergie dans des processus d'orientation mondiaux de premier plan en vue de faciliter la réalisation des objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, en ce qui concerne la collaboration avec le secteur privé, et le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain, sur le plan de la mobilisation des municipalités. Pour contribuer à la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021), la FAO et le Forum économique mondial ont collaboré à l'élaboration de cinq notes techniques sur l'investissement agricole responsable, l'innovation,

¹² Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES).

les pertes et le gaspillage alimentaires, le développement rural et l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole.

56. Plusieurs documents de portée mondiale ont été publiés afin que la sécurité alimentaire et la nutrition soient mieux prises en compte. Le rapport sur *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020: Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable* attire l'attention sur le fait que la covid-19 pourrait faire basculer 132 millions de personnes supplémentaires dans la faim. D'après les nouvelles données sur le coût et l'accessibilité économique de l'alimentation saine présentées dans le rapport, plus de 3 milliards de personnes n'ont pas les moyens d'adopter une alimentation saine, que l'on estime, en moyenne, cinq fois plus chère que les régimes alimentaires basés sur un féculent de base répondant uniquement aux besoins énergétiques.

Principaux résultats aux niveaux régional et national

57. En Afrique, la FAO s'est associée au Forum économique mondial, à la Confédération des syndicats d'agriculteurs d'Afrique australe et à la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue d'apporter un appui analytique au dialogue régional sur les politiques intitulé «The Poultry Solution: Delivering More and Better Outcomes for Southern Africa Countries» (la solution avicole: améliorer la quantité et la qualité des résultats obtenus dans les pays d'Afrique australe). L'Organisation a aidé les pays à établir leurs plans d'investissement, notamment dans le cadre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, en y intégrant les questions relatives à l'extrême pauvreté, à la protection sociale et à la nutrition; deux projets de ce type, d'une valeur totale de plus de 110 millions d'USD, ont été mis au point en partenariat avec la Banque africaine de développement. Par ailleurs, un cours de formation en ligne sur le commerce, la sécurité alimentaire et la nutrition a été conçu à l'intention des pays d'Afrique francophone.

58. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les travaux menés avec les parlementaires consistaient à élaborer des notes d'orientation sur le droit à une alimentation adéquate dans les cadres juridiques et la mise en place d'un environnement juridique favorable, tandis que la loi-type sur le changement climatique et la sécurité alimentaire et la nutrition a été rédigée conjointement avec l'Alliance parlementaire panafricaine. En Équateur, la FAO a appuyé la «Loi organique relative à l'alimentation scolaire», adoptée récemment, et contribue à la mise au point d'instruments juridiques et de cadres de responsabilités au Kirghizistan, au Chili et au Togo en tenant compte des principes qui régissent le droit à l'alimentation et de l'importance qu'il y a à ce que chaque enfant bénéficie d'une alimentation saine. Une assistance technique destinée à accélérer la validation des directives volontaires sur le développement durable de l'élevage a également été fournie à la demande du Conseil agricole d'Amérique centrale.

59. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, la FAO a aidé la Ligue des États arabes à définir le cadre stratégique régional et le plan d'action pour le programme «Faim zéro» dans les pays arabes. S'agissant de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, l'Organisation a participé à des consultations en ligne des parties prenantes consacrées à l'agriculture familiale et aux transformations agricoles durables et inclusives.

60. En ce qui concerne les contributions déterminées au niveau national (CDN), quatre analyses régionales ont été réalisées sur le lien entre le climat et les objectifs de sécurité alimentaire dans les régions Asie et Pacifique et Amérique Latine et Caraïbes. Au sein du Groupe de travail sur les indicateurs sociaux du Conseil international pour l'exploration de la mer, la FAO travaille à l'élaboration d'outils permettant de mener des analyses sur les arbitrages sociaux à réaliser dans les décisions en rapport avec la gestion de la pêche et de mettre au point un ensemble commun d'indicateurs sociaux applicables aux projets liés à ce secteur.

61. Dans la région Asie et Pacifique, la nutrition a été systématiquement intégrée dans les programmes actuellement menés par la Banque mondiale au Myanmar, au Bhoutan et en Inde, tandis que plusieurs pays ont bénéficié d'une assistance technique aux fins de l'inclusion de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les politiques et programmes sectoriels. Trois projets expérimentaux

«Cash+» sur la protection sociale tenant compte de la nutrition ont été menés à bien en Arménie, au Kirghizistan et au Sénégal. Au Bahreïn, en Iraq, en Jordanie et au Tadjikistan, la FAO a contribué à la mise à jour ou à l'élaboration de programmes et de stratégies liées à la sécurité alimentaire au plan national. Grâce à l'appui du Programme FIRST, la FAO a facilité la conception et l'adoption de la politique nationale relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (2020-2030) et du plan national d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable (2020-2022) en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

62. L'Organisation a soutenu des initiatives et politiques nationales liées à l'alimentation scolaire dans toutes les régions et collabore avec les autres organismes ayant leur siège à Rome dans le cadre de la mise à l'essai d'un programme d'éducation complet sur l'alimentation et la nutrition en El Salvador destiné à enrichir la formation en ligne des professeurs. Le Honduras a décentralisé la gestion de l'alimentation scolaire pour la confier au niveau infranational, et Sainte-Lucie a créé un comité national chargé de l'alimentation scolaire qui a pour mission d'élaborer un programme et d'en assurer la gestion. Le Mexique a mis au point une méthode fondée sur de nouvelles activités d'aide alimentaire publique ainsi qu'un plan visant à développer l'éducation en matière d'alimentation et de nutrition et à promouvoir les vergers scolaires, tandis que le Panama a intégré les aspects liés à l'alimentation saine et renforcé les synergies avec les exploitations agricoles familiales et autochtones. Au Bangladesh, près de 600 élèves ont relevé le défi de l'Insigne sur la nutrition, et ce, en dépit de la fermeture prolongée des écoles due à la pandémie de covid-19. En Espagne, une étude pilote a été lancée pour mieux comprendre comment les taxes sur les boissons contenant du sucre ajouté pouvaient réduire la demande et la consommation de ces produits.

Principaux résultats en matière d'intégration des thèmes transversaux

63. Parmi les activités menées dans le domaine des statistiques, citons notamment la diffusion de bilans alimentaires dans plus de 180 pays ainsi que l'adoption de la méthode fondée sur l'échelle FIES par les pays et les organisations internationales, qui progresse rapidement. Cette méthode a été intégrée à des enquêtes majeures, telles que les enquêtes téléphoniques menées par la Banque mondiale pour produire des données à périodicité élevée ou l'enquête par grappes à indicateurs multiples menée par l'UNICEF, et a été retenue comme module officiel pour la sécurité alimentaire des ménages dans les questionnaires d'enquête démographique et sanitaire. La méthode relative à l'intégration de l'échelle FIES à l'échelle de la faim dans les ménages a été améliorée et une échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue dans le contexte de la covid-19 a été mise au point. Près de 60 pays de toutes les régions ont bénéficié d'une assistance technique à distance sur la collecte et l'analyse des données relatives à l'échelle FIES, notamment l'évaluation des effets de la covid-19.

64. La FAO a produit et diffusé des données sur la problématique femmes-hommes dans le secteur agricole afin d'appuyer l'élaboration des politiques et des programmes en la matière et réalisé des évaluations de la parité femmes-hommes en Angola, en Guinée-Bissau, en Somalie et au Tchad. L'Organisation a également présenté le rapport qu'elle a rédigé conjointement avec la Commission de l'Union africaine, qui s'intitule *Leave No One Behind: a Regional Outlook on Gender and Agri-food Systems* (Ne laisser personne de côté. Perspectives régionales sur l'égalité femmes-hommes et les systèmes agroalimentaires). Plusieurs produits axés sur les connaissances ont été mis au point et diffusés, notamment des exposés sur la parité femmes-hommes et le développement du numérique, une note d'orientation sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'approche programmatique adoptée face à la covid-19, ainsi qu'une liste de mesures au titre du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19. Au niveau des pays, la FAO est intervenue en faveur d'approches susceptibles de faire évoluer la situation en matière d'égalité femmes-hommes dans la chaîne de valeur et du renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes au Malawi, en Ouganda, en Sierra Leone, au Ghana, en Tanzanie, à Madagascar et aux Comores dans des domaines essentiels, à savoir l'agriculture, l'utilisation et la restauration des terres et l'accès à celles-ci, les unités commerciales familiales et la résilience.

65. La publication du document intitulé *Forests for Human Health and Well-being: Strengthening the forest-health-nutrition nexus* (Les forêts au service de la santé et du bien-être humains: renforcer le lien entre forêts, santé et nutrition) met en évidence l'importance de l'approche «Une seule santé» dans le cadre de la conception de solutions qui tiennent compte de l'interface entre les populations humaines, le monde animal et l'environnement.

66. Plusieurs études et consultations se poursuivent pour déterminer dans quelle mesure l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs au service de l'action pour le climat peut être un moyen de relier l'innovation numérique au changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Une note d'orientation devant aider les gouvernements à assurer la cohérence et l'uniformisation des politiques en matière d'innovation numérique dans le contexte du changement climatique est également en passe d'être achevée.

Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables

| OS 2: RENDRE L'AGRICULTURE, LES FORÊTS ET LES PÊCHES PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES | | | | |
|--|---|---------------------|-------------------|--|
| PRODUITS | INDICATEURS | RÉALISATION 2020 | CIBLE FIN 2021 | PROGRESSION PAR RAPPORT AUX CIBLES 2021 |
| 2.1.1 | A) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement. | 36 | 105 | ● |
| | B) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement. | 18 | 43 | ● |
| 2.1.2 | Nombre d'institutions ou d'organisations qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles. | 37 | 170 | ▲ |
| 2.2.1 | Nombre de politiques, de stratégies ou de projets/plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | 30 | 81 | ● |
| 2.2.2 | Nombre de d'organisations ayant bénéficié d'un appui de la FAO au renforcement des capacités institutionnelles afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'alimentation et d'agriculture durable. | 7 | 42 | ▲ |
| 2.3.1 | Nombre de documents de session officiels auxquels la FAO a contribué et présentés à des mécanismes internationaux de gouvernance et axés sur des questions relatives à une agriculture, des forêts et/ou des pêches durables. | 15 | 50 | ● |
| 2.3.2 | Nombre d'institutions concernées publiques et autres dont les capacités ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production agricole durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | 18 | 43 | ● |
| 2.4.1 | Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays. | 35 | 120 | ● |
| 2.4.2 | Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents. | 60 | 105 | ● |

● Progrès de manière satisfaisante
▲ Requiert une attention particulière

67. Il est essentiel, aux fins du développement durable, de faciliter la transition vers des systèmes et des pratiques de production durable dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche tout en veillant à la résilience ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles. Au titre de l'objectif stratégique 2, la FAO agit à tous les niveaux afin d'aider à concevoir et à mettre en œuvre des interventions, des politiques intégrées et des programmes qui soient fondés sur des données probantes, ainsi que de renforcer les capacités, de promouvoir et de diffuser les enseignements tirés, de favoriser

l'apprentissage entre pairs, de faciliter la mobilisation de ressources et d'investissements et d'encourager le dialogue et les partenariats entre l'ensemble des acteurs.

Réalisations

68. La pandémie de covid-19 a perturbé les travaux relevant de l'objectif stratégique 2 et entraîné le report de grandes manifestations mondiales. L'Organisation reste néanmoins sur la bonne voie pour atteindre les cibles biennales relatives à tous les indicateurs de produit de cet objectif, à deux exceptions près.

69. La FAO a aidé 33 pays à mettre en place ou à appliquer à plus grande échelle plus de 50 pratiques et technologies novatrices (produit 2.1.1), dont des solutions d'agriculture numérique qui garantissent des services d'achat et de vulgarisation efficaces, transparents et fondés sur les marchés. Trente-sept partenaires institutionnels de toutes les régions ont reçu un appui en vue de renforcer les approches intégrées et globales de l'alimentation et de l'agriculture en améliorant la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies et en réduisant le recours aux pratiques non viables sur le plan environnemental (produit 2.1.2).

70. La FAO a beaucoup contribué à la formulation de 30 stratégies ou projets et programmes d'investissement en faveur de pratiques plus productives et plus durables, qui tiennent compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, devant être mis en œuvre dans plus de 20 pays de trois régions (produit 2.2.1). Elle a aidé sept institutions nationales et régionales à renforcer leurs capacités afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'alimentation et d'agriculture durables (produit 2.2.2).

71. La FAO a présenté 15 documents officiels sur l'agriculture, la foresterie et la pêche durables à différents mécanismes de gouvernance internationaux (produit 2.3.1). Les capacités de 18 institutions ont été renforcées dans six pays en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production agricole durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement (produit 2.3.2).

72. Plus de 30 produits axés sur les connaissances, analyses et outils concernant le climat, la pêche, les forêts, les sols, les organismes nuisibles, les terres, les pesticides, les engrais et le commerce ont été élaborés et diffusés (produit 2.4.1), et une aide a été apportée à 60 institutions en vue d'améliorer leurs capacités statistiques ainsi que la collecte et la diffusion de données (produit 2.4.2) aux fins, notamment, des recensements et des enquêtes agricoles, du calcul des niveaux de référence pour les forêts au titre de la CCNUCC¹³, et du suivi de l'évolution de la biodiversité.

Principaux résultats au niveau mondial

73. Des évaluations ont été réalisées en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, au Kenya et au Rwanda afin d'établir leur profil d'agriculture numérique, nouvel outil destiné à déterminer dans quelle mesure le secteur agricole est prêt pour la transformation numérique et à orienter les décideurs.

74. En 2020, les toutes premières évaluations de la vulnérabilité ont été menées à bien pour toutes les sous-régions du bassin méditerranéen et sont en cours de validation par les experts de pays. Les résultats des évaluations décrivent les incidences du changement climatique sur la production halieutique et la nutrition; les données sont ventilées par sexe et l'accent est mis sur les personnes qui travaillent à bord de bateaux de pêche et participent aux étapes qui suivent la capture.

75. Publié en 2020, le protocole de mesure, de suivi, de notification et de vérification relatif au carbone organique des sols dans les paysages agricoles (GSOC MRV Protocol – A protocol for measurement, monitoring, reporting and verification of soil organic carbon in agricultural landscapes) représente une avancée importante pour les utilisateurs, qui peuvent maintenant mesurer et vérifier les

¹³ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

gains de carbone organique du sol et ses variations au niveau des exploitations et communiquer des informations à ce sujet. Le rapport sur l'état des connaissances relatives à la biodiversité des sols (*State of Knowledge of Soil Biodiversity: Status, challenges and potentialities*) a également été publié en 2020, et des contributions ont été apportées au titre du projet de plan d'action pour la période 2020-2030 concernant l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols, qui relève de la CDB¹⁴.

Principaux résultats aux niveaux régional et national

76. Le projet visant à développer les capacités dans les systèmes d'innovation agricole en transposant à une plus grande échelle le cadre de la Plateforme pour l'agriculture tropicale a été mis en œuvre avec succès dans des pays d'Afrique, d'Amérique latine et de l'Asie et du Pacifique.

77. Dans la région Afrique, la FAO a coordonné des travaux sur la résistance aux antimicrobiens et élaboré des programmes d'investissement, dont le plan-cadre sur l'élevage, en collaboration avec la Banque africaine de développement. La rédaction du rapport sur les précédentes interventions d'urgence et de relèvement menées dans le secteur de l'élevage en Afrique entre 2000 et 2019 a été achevée, et l'Organisation a aidé la Commission de l'Union africaine à mettre en pratique le Cadre stratégique pour une mécanisation agricole durable. En collaboration avec la Banque mondiale, la FAO a établi la version définitive du rapport sur le renforcement de la santé animale dans le cadre de l'approche «Une seule santé» en Asie de l'Est et dans le Pacifique (Building Animal Health and Wildlife Systems for One Health in East Asia and the Pacific).

78. En Amérique latine, 14 pays ont reçu des fonds internationaux d'une valeur supérieure à 240 millions d'USD aux fins de l'action climatique et environnementale, la FAO faisant office d'organisation accréditée, auxquels s'ajoutent 520 millions d'USD de cofinancement. Les fonds contribueront à l'application de stratégies visant à accroître la durabilité et la résilience des pratiques appliquées à la production agricole et aux filières alimentaires, à améliorer la gestion des forêts et de l'eau, y compris des ressources hydriques transfrontières, à réduire les émissions liées à la déforestation, à protéger la biodiversité marine et à concevoir des interventions stratégiques climatiques dans le secteur agricole. Le Pérou a mis en place un système de suivi du couvert forestier axé sur les communautés autochtones, qui ont été formées à la surveillance et à la gestion des forêts. Des activités de renforcement des capacités en matière d'élaboration de cadres juridiques ont été menées à Antigua-et-Barbuda afin de sensibiliser à l'importance d'enregistrer les indicateurs géographiques relatifs aux cultures dans l'intérêt de la conservation de la biodiversité et de la protection des droits de propriété intellectuelle.

79. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, avec le concours de l'ASDI¹⁵, la FAO a mené des activités de renforcement des capacités sur la comptabilité de l'eau, la productivité de l'eau et la mesure de l'évapotranspiration par télédétection, notamment par l'intermédiaire d'écoles pratiques d'agriculture consacrées aux techniques d'irrigation efficaces. Elle a contribué à l'organisation de la deuxième réunion de la Ligue des États arabes, à la définition d'un plan d'action et à l'élaboration de lignes directrices sur l'allocation durable des ressources hydriques dans le secteur agricole. Une plateforme collaborative sur la gestion de l'eau réunissant 15 organisations régionales a aussi été créée. En Tunisie, la FAO a continué de prêter son concours au recensement général de l'agriculture et à l'inventaire forestier national. En République arabe syrienne, des techniques novatrices ont été utilisées pour évaluer les dégâts causés par le conflit et pour remettre le système d'irrigation en état au profit de plus de 30 000 ménages. En Égypte, l'Organisation a participé à la formulation d'une stratégie nationale de développement de l'agriculture durable à l'horizon 2030 et d'un plan d'action à moyen terme. En Jordanie, des techniques d'aquaponie et de culture hydroponique ont été présentées aux exploitants pour leur permettre d'accroître leurs revenus en pratiquant une agriculture économe en eau. La FAO a aidé la Commission régionale des

¹⁴ Convention sur la diversité biologique (CDB).

¹⁵ Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international (ASDI).

pêches à mettre en place une aquaculture durable et a prêté un appui technique aux Émirats arabes unis et à Bahreïn, notamment en ce qui concerne la biosécurité, les éclosiers, les systèmes aquacoles en circuit recirculé et l'aquaculture en haute mer. Un atelier consultatif au sujet d'un plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques a également été organisé à Abou Dhabi.

80. Dans la région Asie et Pacifique, plus précisément dans le golfe de Thaïlande et dans le sud-est du Viet Nam, de nouvelles méthodes d'évaluation et de gestion de la pêche plurispécifique ont été appliquées. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, des pratiques et techniques novatrices de gestion intégrée des terres et des écosystèmes agricoles ont été diffusées dans des villages pilotes; il s'agissait notamment de pratiques agricoles intelligentes face au climat, de techniques de compostage, de techniques de jardinage «en trou de serrure» et de méthodes de propagation pour les plantes ayant une grande valeur aux plans culturel et médicinal.

81. En Europe et Asie centrale, la FAO a renforcé les capacités des réseaux techniques et des institutions de recherche régionaux pour ce qui est de collecter, d'analyser et de communiquer des données sur la gestion durable des ressources naturelles, notamment grâce à une plateforme interactive en ligne créée en partenariat avec la CEE¹⁶. Le rapport 2020 sur l'état des forêts en Europe (*State of Europe's Forests 2020*) et des rapports nationaux sur la gestion durable des forêts dans huit pays ont été publiés en collaboration avec la CEE et Forest Europe¹⁷. En Géorgie, la FAO a présenté des pratiques novatrices de production agricole durable à des agriculteurs et à d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de 25 écoles pratiques d'agriculture, de 60 parcelles de démonstration d'activités de formation ayant profité à plus de 1 500 exploitants et de six sessions de formation des formateurs.

Principaux résultats en matière d'intégration des thèmes transversaux

82. Pour ce qui est des statistiques, à la suite de l'approbation de la méthode relative à l'indicateur 2.4.1 des objectifs de développement durable (agriculture durable et la biodiversité), la FAO a transmis le questionnaire correspondant à plus de 200 pays. Les principaux domaines relevant des statistiques environnementales dans FAOSTAT¹⁸ et les indicateurs connexes ont été mis à jour. L'analyse géospatiale des tourbières drainées et des incendies a été menée bien. Neuf pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont amélioré leurs méthodes de recensement et d'enquête agricoles et se sont dotés de modules d'enquête détaillés sur les aspects économiques et sociaux des exploitations et les questions liées à la main d'œuvre, ainsi que d'outils rentables leur permettant de réaliser des enquêtes à distance.

83. La FAO promeut activement l'adoption d'approches qui tiennent compte des questions de parité femmes-hommes dans le cadre de l'élaboration des règlements qui régissent la production agricole et la gestion des ressources naturelles. À cet égard, le plan national adopté par la République dominicaine pour lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse contient des dispositions qui favorisent expressément l'équité entre les sexes. Des consultations soucieuses des disparités entre femmes et hommes ont abouti à la définition de lois sur la pêche respectueuse de l'environnement et l'aquaculture biologique en Équateur, et à la création de l'institution nationale de gestion des ressources au Nicaragua. La prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'agriculture intelligente face au climat et l'adaptation aux effets du changement climatique a été renforcée dans sept pays à l'aide de l'outil TAPE¹⁹, notamment au moyen de sessions de formation sur la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et la mesure des indicateurs de la parité dans le cadre de la transition vers l'agroécologie. En collaboration avec CARE International et le FIDA, la FAO a encouragé l'échange de connaissances et généralisé l'adoption de bonnes pratiques qui favorisent l'égalité entre femmes et hommes et l'autonomisation des femmes dans les programmes d'agriculture intelligente face au climat.

¹⁶ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)

¹⁷ *Forest Europe* – Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe.

¹⁸ Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT).

¹⁹ Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE).

84. S'agissant du changement climatique, la FAO a aidé le Nicaragua à mettre en place un système d'alerte rapide agroclimatique interinstitutions et un nouveau logiciel de gestion des données hydrométéorologiques. Le système fournit des informations sur les périodes de plantation, émet des alertes sur la santé des végétaux et donne des recommandations à l'intention des producteurs agricoles sur les pratiques d'agriculture durable qui facilitent l'adaptation aux effets du changement climatique. Un système d'alerte rapide sur la sécheresse météorologique a également été conçu et sera déployé au niveau local.

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

| OS 3: RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE | | | | |
|----------------------------------|---|------------------|----------------|---|
| PRODUITS | INDICATEURS | RÉALISATION 2020 | CIBLE FIN 2021 | PROGRESSION PAR RAPPORT AUX CIBLES 2021 |
| 3.1.1 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) qui ont bénéficié d'un appui visant à renforcer les organisations et les institutions rurales et à faciliter une action collective des ruraux pauvres. | 11 | 25 | ● |
| 3.1.2 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux infrastructures rurales, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, ainsi que leur pouvoir de décision en la matière. | 16 | 50 | ● |
| 3.1.3 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'accélérer la parité hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes rurales pour sortir de la pauvreté. | 10 | 16 | ● |
| 3.2.1 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de créer des emplois ruraux décents, de développer l'esprit d'entreprise et de renforcer les compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes. | 6 | 22 | ● |
| 3.2.2 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de renforcer l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé. | 4 | 7 | ● |
| 3.3.1 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'élargir la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires. | 5 | 14 | ● |
| 3.3.2 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer les synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique. | 6 | 20 | ● |
| 3.4.1 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes de réduction de la pauvreté rurale complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique. | 10 | 25 | ● |
| 3.4.2 | Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'évaluer les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, multisectorielles et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et de suivre les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale. | 5 | 16 | ● |

● Progrès de manière satisfaisante
▲ Requiert une attention particulière

85. Des progrès ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté, mais environ 10 pour cent de la population mondiale continue de vivre dans l'extrême pauvreté et les inégalités sont encore omniprésentes. La plupart des pauvres vivent dans les zones rurales et tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture et des ressources naturelles. L'objectif stratégique 3 vise à réduire la pauvreté rurale par l'adoption d'une approche multidimensionnelle élargie qui permette d'accroître, de manière durable, la

productivité agricole, de créer des emplois, de favoriser la diversification économique et d'investir dans le capital humain.

Réalisations

86. Les activités de la FAO axées sur la réduction de la pauvreté rurale ont donné les résultats escomptés en 2020 en vue d'atteindre les cibles biennales fixées. Il s'agit là d'une avancée considérable, en particulier dans le contexte de la pandémie de covid-19, car des ajustements de grande ampleur ont été nécessaires pour faire face à la pandémie et en atténuer les effets en ce qui concerne la pauvreté rurale, notamment le passage à un mode d'échanges à distance avec les partenaires et les pays.

87. La FAO a activement aidé 10 pays et une institution régionale à renforcer les capacités des organisations et des institutions rurales pour ce qui est de faciliter l'action collective des ruraux pauvres (produit 3.1.1). Dans 11 pays et auprès de cinq institutions mondiales ou régionales, elle a œuvré pour améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, ainsi que leur pouvoir de décision en la matière (produit 3.1.2). Consciente que l'égalité femmes-hommes est un préalable indispensable à l'élimination de la pauvreté, l'Organisation a aidé cinq pays et cinq institutions mondiales ou régionales à améliorer l'accès des femmes aux ressources productives et aux possibilités qui se présentent, en menant des interventions destinées à faire entendre la voix des femmes et à renforcer leur pouvoir d'action et de décision aux niveaux du ménage, de la collectivité et des pouvoirs publics (produit 3.1.3).

88. La FAO a prêté son concours à trois pays et à trois institutions mondiales ou régionales pour améliorer les possibilités d'obtenir un emploi décent en milieu rural, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences (produit 3.2.1). En outre, elle a fourni un appui stratégique et technique à deux pays et deux institutions mondiales ou régionales en vue de renforcer l'application des normes internationales du travail et de lutter contre le travail des enfants dans les zones rurales, l'objectif étant d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail (produit 3.2.2).

89. Dans le cadre de ses activités destinées à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale par l'appui aux politiques, le renforcement des capacités et la production d'outils du savoir fondés sur des données probantes, la FAO a prêté un appui à quatre pays et à une institution mondiale ou régionale afin d'élargir la couverture de la protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires (produit 3.3.1). Dans quatre pays et deux institutions mondiales ou régionales, l'Organisation a renforcé les synergies et les liens entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique (produit 3.3.2).

90. Dans neuf pays et une institution régionale, la FAO a renforcé les capacités nationales s'agissant de la conception et de la mise en œuvre de politiques de réduction de la pauvreté rurale qui soient complètes, propices à l'égalité femmes-hommes et multisectorielles (produit 3.4.1); dans cinq institutions régionales ou mondiales, elle a renforcé les données, les connaissances et les outils de mise en œuvre et d'évaluation de ces stratégies et de suivi de la pauvreté rurale (produit 3.4.2).

Principaux résultats au niveau mondial

91. En ce qui concerne la contribution aux ODD et en tant qu'organisme garant, la FAO a continué à mettre au point des méthodes et à soutenir le renforcement des capacités liées aux cibles 2.3 et 5.a des ODD. Pour atteindre la cible 2.3, qui est axée sur les revenus et la productivité des petits producteurs de denrées alimentaires, elle a renforcé la méthode relative aux cibles des ODD et a prêté une assistance technique, au niveau régional, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne et, au niveau national, en Mongolie et au Niger. S'agissant des indicateurs 5.a.1 et 5.a.2 des ODD, qui concernent l'accès des femmes à la propriété foncière, l'Organisation a apporté un appui technique et a contribué au renforcement des capacités nationales dans 14 pays d'Afrique et d'Amérique latine. En novembre 2020, l'Academia Nacional de Evaluadores de México lui a décerné un prix pour la méthode innovante relative à l'indicateur 5.a.2 des ODD qu'elle a conçue et pour l'appui qu'elle apporte à la mise en œuvre nationale.

92. S'agissant des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, l'Organisation a renforcé la protection sociale en améliorant la cohérence des politiques et des programmes de protection sociale dans le secteur halieutique, la réduction de la pauvreté et l'inclusion économique et en créant un cadre d'analyse et un outil de diagnostic. Celui-ci a déjà été expérimenté au Sénégal et continuera d'être déployé en 2021. La FAO a également œuvré en faveur de conditions de travail plus décentes en encourageant la tenue de débats multipartites sur les stratégies visant à favoriser des conditions de travail décentes, notamment avec l'organisation du Dialogue de Vigo en 2020, auquel ont participé plus de 60 pays, ainsi que l'OIT et l'OCDE²⁰, et qui a été l'occasion de renforcer le débat international, avec en toile de fond la reprise socioéconomique face aux conséquences de la covid-19.

Principaux résultats aux niveaux régional et national

93. En Amérique latine, dans le cadre de l'Initiative «100 Territorios Libres de Pobreza y Hambre» (100 territoires libérés de la pauvreté et de la faim), la FAO a collaboré avec les gouvernements nationaux et des partenaires internationaux afin d'élaborer des méthodes relatives aux diagnostics en matière de développement territorial et a appuyé le déploiement de projets menés à l'échelle nationale, l'accent ayant été mis sur l'aménagement du territoire en République dominicaine, au Mexique et en El Salvador.

94. En Afrique, la FAO a fourni un appui aux politiques, aux programmes et au renforcement des capacités de sorte que la protection sociale soit systématiquement intégrée aux interventions et aux activités de redressement menées dans le contexte de la covid-19, afin de renforcer la résilience des moyens d'existence ruraux. À titre d'exemple, elle a contribué à l'action socioéconomique globale menée par l'Union africaine face à la covid-19 et, au niveau national, aux programmes d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 dans huit pays. L'Organisation a également œuvré à l'élargissement de la protection sociale: en Côte d'Ivoire, elle a planifié un projet pilote visant à étendre la couverture des soins de santé aux travailleurs ruraux du secteur informel par l'intermédiaire de coopératives; au Nigéria, elle a soutenu le développement des transferts monétaires et le déploiement d'un dispositif d'aides en espèces. La FAO, le CCI²¹ et l'OIT ont conjointement dirigé un accompagnement sur la protection sociale réactive face aux chocs dans le cadre de l'action contre les effets de la covid-19, à l'intention des partenaires gouvernementaux du Rwanda et de Somalie. Par ailleurs, la FAO a pris part aux activités d'un groupe de travail interorganisations sur la protection sociale en Afrique australe afin de coordonner l'action face à la covid-19 et a organisé des manifestations régionales destinées à faire connaître et à promouvoir les pratiques optimales. La FAO et l'ONUDI²² ont mis en place une initiative visant à encourager et à accélérer les efforts déployés pour créer des emplois destinés aux jeunes Africains, en particulier grâce à l'appui au développement des entreprises du secteur agroalimentaire et au renforcement de l'esprit d'entreprise dans le secteur agricole, qui passe, notamment, par la mobilisation d'investissements publics et privés dans l'agriculture.

95. La FAO a œuvré pour le développement du numérique et l'innovation à l'appui de la réduction de la pauvreté en Europe et en Asie centrale et a publié, à ce titre, une étude régionale en collaboration avec l'UIT²³. Ainsi, elle a encouragé le dialogue sur les politiques à la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe et à la Table ronde ministérielle sur le développement du numérique en Asie centrale. De même, dans la région Asie et Pacifique, elle a étudié les solutions numériques qui s'offraient aux petits exploitants agricoles du Viet Nam, l'objectif étant d'améliorer les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et les revenus des communautés de petits agriculteurs, afin que ces informations soient prises en compte dans le futur plan national de restructuration de l'agriculture (2021-2025).

96. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, dans le cadre de l'Initiative régionale sur l'agriculture familiale à petite échelle, la FAO et le FIDA ont mis en place le volet régional de la Décennie des

²⁰ Organisation internationale du Travail (OIT) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

²¹ Centre du commerce international (CCI).

²² Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

²³ Union internationale des télécommunications (UIT).

Nations Unies pour l'agriculture familiale. La FAO a prêté un appui aux jeunes entrepreneurs et aux esprits innovants dans le cadre d'initiatives régionales et mondiales telles que le Global AgrInno Challenge 2020 ou le marathon de programmation consacré à l'intelligence artificielle au service des objectifs de développement durable. L'Initiative a également abouti à la création d'une boîte à outils permettant de mesurer la couverture de la protection sociale; celle-ci est actuellement utilisée au Soudan pour étayer la stratégie nationale de protection sociale.

Principaux résultats en matière d'intégration des thèmes transversaux

97. La FAO a continué de contribuer au programme mondial de lutte contre le changement climatique en renforçant les systèmes de protection sociale, afin d'accroître la capacité des ménages ruraux vulnérables de faire face et de s'adapter aux chocs climatiques. En Éthiopie, par exemple, l'Organisation a soutenu des solutions permettant d'améliorer la qualité et la mise en œuvre de la composante «moyens de subsistance tenant compte de la nutrition» du Programme de protection sociale fondé sur les activités productives en mettant à disposition des modules de formation sur les moyens d'existence, en améliorant la capacité de réaction du Programme face aux chocs, l'objectif étant de soutenir la protection des actifs et de défendre les personnes vulnérables, et en renforçant la capacité d'adaptation au changement climatique et les stratégies d'atténuation de ses effets.

98. La FAO a offert des possibilités de renforcement des capacités aux parties prenantes qui travaillent dans le secteur foncier, afin qu'elles mettent en œuvre le principe d'égalité femmes-hommes figurant dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers²⁴ au Kenya et en Colombie. Elle a, par ailleurs, dispensé des programmes de renforcement des capacités en matière d'égalité femmes-hommes et de droits fonciers à l'intention de représentants d'environ 20 organisations situées au Kenya et en Colombie. Elle s'est employée à renforcer les moyens d'existence des femmes rurales dans plusieurs pays. En Haïti, par exemple, elle a plaidé pour des mesures de politique générale qui tiennent compte du rôle des femmes dans les systèmes agroalimentaires et a mené une étude sur 13 organisations de femmes afin de cerner les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les solutions qui s'offrent à elles dans le contexte de la covid-19. En Ouzbékistan, la FAO a encouragé l'esprit d'entreprise en milieu rural et le renforcement des compétences dans la conception et la commercialisation d'objets artisanaux à partir de produits forestiers non ligneux. En Syrie, elle a pu venir en aide à des ménages dirigés par des femmes, grâce à la création d'une unité de transformation des produits alimentaires et au renforcement des capacités en matière de transformation des aliments, l'objectif étant de promouvoir une agriculture qui tienne compte des enjeux nutritionnels. Au Niger, des parlementaires ont organisé un forum de haut niveau visant à appuyer l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, dans la perspective de la Journée internationale des femmes rurales. En Géorgie, la FAO a soutenu l'intégration d'importantes composantes relatives à l'égalité femmes-hommes dans la Stratégie de développement agricole et rural 2021-2027 et la Stratégie nationale de vulgarisation agricole. En République dominicaine, elle a encouragé le dialogue sur les politiques avec les gouvernements et d'autres acteurs, afin d'intégrer les questions d'égalité femmes-hommes aux actions visant à réduire la pauvreté rurale. La FAO et d'autres entités des Nations Unies ont collaboré, dans le cadre de la Coalition des Nations Unies pour l'égalité des sexes, à la réalisation d'une analyse de la situation des femmes et des filles au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans les pays arabes. Enfin, l'Organisation a fourni une assistance technique au Paraguay pour son plan national de réduction de la pauvreté, au titre du cadre relatif au système de protection sociale, afin d'améliorer l'égalité des sexes, la sécurité alimentaire et la nutrition, de faciliter l'aménagement du territoire et de recueillir le consentement préalable des peuples autochtones, qui doit être donné librement et en connaissance de cause.

²⁴ Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

| OS 4: ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES | | | | |
|--|--|------------------|----------------|---|
| PRODUITS | INDICATEURS | RÉALISATION 2020 | CIBLE FIN 2021 | PROGRESSION PAR RAPPORT AUX CIBLES 2021 |
| 4.1.1 | Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux fondées sur de nouvelles questions examinées, des projets de norme ayant progressé ou de nouvelles normes adoptées. | 46 | 128 | ● |
| 4.1.2 | Nombre de pays (ou d'organismes régionaux) pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue en relation avec des accords commerciaux internationaux et des directives volontaires ont été fournis par la FAO. | 11 | 30 | ● |
| 4.2.1 | A) Nombre de pays dans lesquels des organisations du secteur public ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables au développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | 23 | 63 | ● |
| | B) Nombre d'organes régionaux ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | 17 | 32 | ● |
| 4.2.2 | Nombre de pays dans lesquels des entités publiques et privées ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des modalités institutionnelles fondées sur le marché qui sont favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | 2 | 11 | ▲ |
| 4.3.1 | Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur, y compris les pays auxquels un appui a été apporté en vue de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur, afin de développer des filières qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et qui permettent aux femmes d'en bénéficier équitablement. | 15 | 61 | ● |
| 4.3.2 | Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue de favoriser la conception et la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs, ou d'accroître les investissements responsables dans ce domaine. | 7 | 24 | ● |
| 4.4.1 | Nombre de produits d'information, d'analyse et de connaissance publiés par la FAO. | 44 | 165 | ● |
| 4.4.2 | Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux. | 9 | 12 | ● |

● Progrès de manière satisfaisante
▲ Requiert une attention particulière

99. Il est essentiel, pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence et pour alléger la pression exercée sur la base de ressources naturelles, que les États participent effectivement au façonnement des systèmes agricoles et alimentaires, qui évoluent rapidement. L'objectif stratégique 4 vise à établir des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces au moyen de solutions intégrées et cohérentes en matière de politiques et sur le plan institutionnel, qui

sont mises en œuvre dans le cadre d'une action coordonnée des pouvoirs publics, du secteur privé, des organisations de la société civile, des organisations et plateformes des communautés économiques régionales, ainsi que des organisations internationales.

Réalisations

100. La crise liée à la covid-19 et les mesures de restriction prises pour y faire face ont causé un certain nombre de retards dans les activités, certaines ayant notamment dû être reportées à la seconde année de l'exercice biennal. Au vu de l'évolution de la situation mondiale et de l'amélioration des capacités et des infrastructures qui permettent de prêter un appui à distance, la majorité des résultats escomptés devraient être obtenus en 2021; il en sera rendu compte dans le Rapport sur l'exécution du programme 2020-2021.

101. Les activités de la FAO relatives aux normes internationales, aux accords et aux directives volontaires ont progressé plus lentement que prévu. En 2020, on chiffre à 46 le nombre de nouvelles questions qui ont été examinées, de projets de normes qui ont avancé et de nouvelles normes qui ont été adoptées en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux (produit 4.1.1). Les activités de l'Organisation visant à renforcer les capacités des pays et des communautés économiques régionales s'agissant de formuler des accords commerciaux internationaux et des directives volontaires (produit 4.1.2) sont en bonne voie; en effet, 11 pays et organismes régionaux ont reçu un appui à ce titre.

102. La FAO a aidé 23 pays et 17 organismes régionaux à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces (produit 4.2.1). Elle a également, entre autres réalisations, aidé des pays à élaborer et à appliquer des politiques et des cadres réglementaires sectoriels et sous-sectoriels et renforcé les capacités et les infrastructures du secteur public dans les trois domaines suivants: qualité et sécurité sanitaire des aliments; lutte contre les pertes et le gaspillage de nourriture; et bioénergie. Afin d'atteindre ses cibles biennales, l'Organisation axera davantage ses efforts en 2021 sur le renforcement des capacités des secteurs public et privé en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces (produit 4.2.2).

103. Un appui a été prêté à 15 pays afin de renforcer chez les acteurs de la chaîne de valeur les capacités techniques et les capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables (produit 4.3.1), et à sept pays en vue d'augmenter les investissements responsables ou de concevoir et de mettre en œuvre des instruments et des services financiers et des mécanismes de gestion des risques (produit 4.3.2).

104. La FAO poursuit ses activités de production et de diffusion de données factuelles sur le développement des systèmes agricoles et alimentaires. Plus de 40 produits d'information, d'analyse et de connaissance sur les marchés ont été élaborés et publiés par la FAO en 2020 (produit 4.4.1), dont des méthodes, des indicateurs, des statistiques et des documents d'orientation. L'Organisation a aidé neuf pays à établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux (produit 4.4.2).

Principaux résultats au niveau mondial

105. La FAO a fourni des avis scientifiques pour faciliter la définition de normes alimentaires et a renforcé les capacités des pays en développement, de sorte qu'ils puissent participer efficacement aux processus d'établissement de normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Codex Alimentarius. Au total, 46 normes internationales concernant la santé animale, la santé des végétaux et la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ont été analysées, révisées ou adoptées, parmi lesquelles le Code d'usages sur la gestion des allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire, un code d'usages révisé (Principes généraux d'hygiène alimentaire [CXC 1-1969], y compris l'annexe sur le système HACCP) ainsi que des normes applicables aux kiwis et à la

sauce au piment et une norme régionale relative aux produits du kava consommés sous forme de boisson dans le sud-ouest du Pacifique.

106. La FAO a facilité le processus préparatoire en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui doit se tenir en 2021, notamment en épaulant l'Envoyée spéciale, en hébergeant la partie du Secrétariat qui se trouve à Rome, en apportant en sa qualité d'organisme du système des Nations Unies un appui direct à la piste d'action n° 1 (Garantir l'accès de tous à une alimentation saine et nutritive) et en contribuant aux Dialogues sur les systèmes alimentaires. Elle joue un rôle de premier plan dans la définition des approches de la transformation des systèmes alimentaires et dans les efforts de sensibilisation qui sont faits pour qu'une plus grande attention soit accordée à la manière dont les interventions dans les systèmes alimentaires sont conçues et mises en œuvre.

107. La FAO a élaboré le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, qui a été soumis à la vingt-septième session du Comité de l'agriculture. Cet instrument présente les actions et les mesures que les autorités nationales et infranationales, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, le secteur privé, les organisations de producteurs, les organisations de la société civile, les universités, les instituts de recherche et d'autres parties prenantes devraient mettre en place afin de contribuer à la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture, au développement de systèmes alimentaires durables et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Principaux résultats aux niveaux régional et national

108. La FAO a contribué au développement de filières durables, afin d'améliorer les capacités des secteurs public et privé, et à une augmentation des investissements en faveur de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces (ODD 2, 8, 9, 14 et 17). Il s'agissait notamment de relier et d'appliquer à plus grande échelle plusieurs programmes existants, tels que l'initiative AgrInvest et l'Accélérateur 3ADI+²⁵, mis en œuvre dans le cadre d'un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ce qui a entre autres facilité l'exécution d'un plan d'action et d'investissement en Tanzanie, ainsi que l'application de plans d'activités détaillés et la conduite de négociations sur l'appui à la production avec le centre de recherche agricole du Suriname. En étroite collaboration avec la Banque ougandaise de développement, l'initiative AgrInvest a favorisé l'augmentation des investissements privés responsables dans les systèmes agroalimentaires durables.

109. La FAO a aidé le Parlement latino-américain et caribéen, le Front parlementaire contre la faim et les membres de la plateforme #SinDesperdicio (#ZéroGaspillage) à mettre en place des cadres d'action et des réglementations fondés sur des données factuelles afin d'étayer l'élaboration de stratégies globales en faveur de l'efficacité et de l'innovation dans les systèmes alimentaires, en collaboration avec le secteur privé. Les campagnes et communautés de pratique régionales sur la réduction des pertes et gaspillages alimentaires ont été élargies en Asie centrale, en Europe orientale et dans l'Union européenne. Les pouvoirs publics en Amérique latine et dans les Caraïbes ont coordonné leurs politiques commerciales, de façon à éviter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et à promouvoir le commerce international, tout en renforçant les systèmes de veille commerciale et en reliant les petits producteurs aux chaînes de valeur. Des dialogues ministériels de haut niveau organisés par la FAO à l'échelle hémisphérique, des tables rondes avec le milieu des affaires, des webinaires périodiques et des bulletins d'information distribués à plus de 100 000 personnes ont permis de renforcer les efforts de sensibilisation, de faciliter les échanges et la collaboration et de diffuser des données, des informations et des analyses sur le système de production alimentaire et les marchés alimentaires de gros et de détail, autant d'éléments grâce auxquels il a été possible de prendre des décisions fondées sur des éléments factuels face à la pandémie de covid-19.

²⁵ Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroindustriel (3ADI+).

110. En Asie et dans le Pacifique, la FAO a aidé le Gouvernement samoan à renforcer les capacités du Comité national du Codex, de sorte qu'il puisse mieux participer aux conférences internationales du Codex, qu'il soit plus compétitif dans le cadre des appels de mobilisation de ressources pour les activités du Codex et qu'il puisse mieux conseiller les producteurs au sujet du commerce de produits agricoles qui soient sains et sans danger. En novembre 2020, la FAO et le Gouvernement royal thaïlandais ont organisé conjointement la Conférence régionale sur la sécurité sanitaire des aliments, qui rassemblait des experts venus de toute la région. À cette occasion, l'accent a été mis sur l'importance cruciale des programmes relatifs aux conditions préalables en matière de sécurité sanitaire des aliments, comme de bonnes pratiques d'hygiène, et sur la nécessité d'un effort concerté pour promouvoir les normes de sécurité sanitaire des aliments et les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les investissements dans les nouvelles technologies et le développement du numérique.

111. Un nouveau cadre de collaboration a été établi entre la FAO et l'Union du Maghreb arabe en vue de traiter les questions transfrontalières qui concernent la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, la biodiversité, la gestion des eaux et la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies. À Oman, des possibilités d'investissement ont été recensées dans les filières de la papaye et de la carotte à la suite d'une évaluation des chaînes de valeur tenant compte de la nutrition. Des fonctionnaires nationaux ont pu approfondir leur connaissance des protocoles d'utilisation du germoplasme et des cultures in vitro aux fins de la conservation et de l'amélioration phytosanitaire des agrumes dans le cadre du projet pour la production et la multiplication de matériel de reproduction agrumicole certifié.

112. En Ukraine, la FAO a concouru aux efforts faits par le gouvernement au niveau local pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires grâce à une initiative d'entraide communautaire qui permet de donner les excédents de nourriture à des programmes d'aide alimentaire. En outre, l'Organisation a œuvré auprès de représentants du marché de détail et du marché alimentaire pour faire en sorte qu'ils soient mieux à même de stocker et transporter les produits alimentaires en toute sécurité et de réduire les pertes et le gaspillage.

113. En Afrique, la FAO a encouragé le commerce intra-africain et les investissements du secteur privé en renforçant les structures du Codex Alimentarius au sein du COMESA²⁶ et en mettant en place des plateformes et des instruments contre les pertes et le gaspillage alimentaires dans le contexte de la pandémie de covid-19. Parmi les instruments, on trouve le cadre pour l'intensification du commerce intra-africain de biens et de services agricoles, le cadre stratégique continental de mesures sanitaires et phytosanitaires et le réseau d'agriculteurs et de négociants dirigé par le Centre de formation sur les politiques commerciales en Afrique (Trade Policy Training Centre in Africa). Au niveau des pays, certains systèmes nationaux de contrôle des aliments ont été renforcés en vue de stimuler le commerce et les investissements agricoles intra-africains tenant compte de la nutrition. À cet effet, des techniques de réduction des pertes après récolte ont été introduites et des protocoles de sécurité sanitaire des aliments ont été durcis, une attention particulière étant accordée aux évaluations des incidences de la covid-19.

Principaux résultats en matière d'intégration des questions intersectorielles

114. La FAO a continué d'intégrer les questions de changement climatique dans ses activités d'appui au développement des systèmes agricoles et alimentaires. Par exemple, elle a aidé plusieurs pays à consolider leur base de données factuelles dans le cadre de leurs activités d'élaboration de politiques sur la bioénergie, notamment au moyen d'évaluations sur la bioénergie et d'un renforcement des capacités permettant de trouver des solutions durables dans ce domaine.

115. L'Organisation a renforcé les capacités statistiques aux fins de la production et de la diffusion de données sur les pertes alimentaires en Colombie, au Mexique, au Pérou, en République dominicaine et en Uruguay, où des niveaux de référence ont été établis en ce qui concerne l'indicateur 12.3.1 des ODD.

²⁶ Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

116. La FAO a aidé des pays à améliorer l'accès des agricultrices, des éleveuses et des pêcheuses aux marchés locaux, nationaux et internationaux à valeur ajoutée, et a élargi les possibilités données aux femmes de participer aux activités du système agroalimentaire. Par exemple, en Afrique du Sud, l'Organisation et ONU-Femmes ont amélioré l'accès de petites exploitantes aux avoirs productifs, aux marchés et aux services afin de contribuer à résoudre les difficultés rencontrées par les femmes dans le secteur agroalimentaire. En Afghanistan, dans le secteur des produits laitiers, des femmes ont été formées à la transformation des aliments et à des activités génératrices de revenus hors produits laitiers, ont reçu des kits de traite des vaches laitières et ont été encouragées à adhérer à des associations locales ou à en créer de nouvelles. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des bulletins d'information ont permis de mieux faire connaître aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux organisations internationales et aux consommateurs les incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires, y compris les différentes répercussions subies par les femmes et par les hommes. La FAO a également formulé des recommandations à l'intention des décideurs et des responsables de la planification en ce qui concerne l'élaboration de politiques publiques et de stratégies tenant compte de la question de l'égalité femmes-hommes pour faire face à la covid-19 et en atténuer les effets.

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

| OS 5: AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE | | | | |
|--|--|------------------|----------------|---|
| PRODUITS | INDICATEURS | RÉALISATION 2020 | CIBLE FIN 2021 | PROGRESSION PAR RAPPORT AUX CIBLES 2021 |
| 5.1.1 | A) Nombre de pays ou de régions qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO. | 18 | 34 | ● |
| | B) Nombre de produits normatifs mondiaux ou régionaux qui aident les pays à formuler et à promouvoir des politiques, des stratégies, des plans et des programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises. | 28 | 155 | ▲ |
| 5.1.2 | Nombre de pays ou de régions qui ont amélioré leurs mécanismes de mobilisation et de coordination des ressources au service de la réduction des risques et de la gestion des crises grâce à l'appui de la FAO. | 11 | 17 | ● |
| 5.2.1 | Nombre de pays ou de régions qui ont perfectionné, grâce à l'appui de la FAO, leurs systèmes/mécanismes de suivi des menaces en vue d'améliorer le déclenchement des alertes précoces. | 16 | 35 | ● |
| 5.2.2 | Nombre de pays ou de régions qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO. | 15 | 16 | ● |
| 5.3.1 | Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO. | 17 | 35 | ● |
| 5.3.2 | Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO. | 17 | 36 | ● |
| 5.4.1 | Nombre de pays ou de régions bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques en vue de se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant le secteur. | 18 | 24 | ● |
| 5.4.2 | Nombre de pays ou de régions touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte de la nutrition et des considérations de parité hommes-femmes. | 17 | 22 | ● |

● Progrès de manière satisfaisante
▲ Requiert une attention particulière

117. Les travaux relatifs à l'objectif stratégique 5 sont axés sur le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires agricoles face aux catastrophes, aux crises et aux conflits et permettent de faire en sorte que le secteur agricole et les systèmes alimentaires soient informés des risques et assurent une production viable en vue de progresser sur la voie du développement durable.

Réalisations

118. Les activités de la FAO en matière de résilience ont été considérablement adaptées aux nouvelles priorités liées à la pandémie de covid-19, mais les cibles établies pour 2020 ont déjà été atteintes ou dépassées pour tous les indicateurs, à une exception près.

119. Les résultats visés en matière de renforcement de la gouvernance sectorielle multidanger ont été atteints dans 17 pays ainsi que dans la région Asie et Pacifique, où des politiques, stratégies et plans axés sur les risques ont été élaborés en 2020 avec l'appui de la FAO. Parmi ceux-ci, neuf stratégies contribuent

à la réduction des risques de catastrophe et trois ont été définies avec l'appui de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (5.1.1.A). Vingt-huit produits normatifs mondiaux ou régionaux liés à la formulation et à la promotion de politiques et de programmes portant sur la réduction des risques et la gestion des crises ont été achevés en 2020, dont un cours de formation en ligne sur les analyses empiriques des avantages par rapport aux coûts relatives à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux effets du changement climatique. Alors que la réalisation d'autres produits normatifs a été retardée ou annulée pour laisser la place à la priorité que constitue la riposte à la covid-19, des ajustements sont effectués en vue d'atteindre la cible fixée à la fin de l'exercice biennal (5.1.1.B).

120. Des mécanismes de coordination et des stratégies de mobilisation de ressources au service de la réduction des risques et de la gestion des crises ont été mis au point et mis en œuvre dans huit pays et trois régions, et cinq pays ont bénéficié d'un appui grâce au mécanisme de coordination du Module de la sécurité alimentaire. La FAO a mobilisé près de 120 millions d'USD à l'appui du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 afin de renforcer la résilience des petits producteurs et, ainsi, de contribuer à la transition et à la transformation des systèmes agroalimentaires (produit 5.1.2).

121. Un appui au suivi des crises et des menaces de catastrophe, accompagné d'alertes rapides et de mesures préventives, a été apporté à 13 pays et trois régions, tandis que sept pays ont reçu de l'aide dans le cadre de la mise en place de systèmes d'information servant à mesurer les incidences de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la production et les marchés locaux, ainsi que de systèmes d'alerte rapide multidanger (produit 5.2.1). La FAO a rédigé quatre rapports sur les alertes et interventions rapides dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et a contribué à rendre 14 pays et une région plus à même de définir des politiques, des programmes et des investissements fondés sur des éléments concrets et tenant compte des risques, tels que le modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience ou le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (produit 5.2.2). L'outil d'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés à l'élevage et aux forêts, conçu et mis à l'essai dans la région Asie et Pacifique, est l'un des aboutissements de ces efforts. L'édition 2020 du Rapport mondial sur les crises alimentaires présente un compte rendu des effets de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

122. Des activités ont été menées dans 17 pays pour renforcer les capacités des gouvernements, des partenaires, des communautés et de certaines parties prenantes en matière de prévention et d'atténuation des catastrophes et des crises, notamment grâce à l'approche «Une seule santé» et à aux mécanismes de protection sociale (produit 5.3.1). La FAO a contribué à la mise en œuvre de pratiques favorisant la prévention des crises et l'atténuation de leurs effets au niveau local afin de réduire la vulnérabilité des moyens d'existence agricoles et des systèmes alimentaires face aux crises et aux catastrophes dans 17 pays, notamment dans le cadre de 11 projets du Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies, menés dans 10 pays, et de trois autres projets réalisés au Tchad pour renforcer la résilience des moyens d'existence. La Plateforme de partage des connaissances sur la résilience (KORE) a favorisé l'accumulation et la diffusion des bonnes pratiques (produit 5.3.2).

123. La FAO a également contribué au renforcement des capacités en matière de préparation aux situations d'urgence dans 17 pays et une région, en vue de réduire l'impact des crises et des catastrophes. Au Soudan du Sud, l'Organisation a facilité l'élaboration de cadres multilatéraux visant à harmoniser les aspects liés à la santé animale et au commerce du bétail entre cinq pays voisins (produit 5.4.1) et est intervenue dans 17 pays touchés par des crises ou des catastrophes, notamment pour atténuer les répercussions socioéconomiques de la pandémie de covid-19 (produit 5.4.2).

Principaux résultats au niveau mondial

124. Plusieurs orientations et formations sur la conception et la mise en œuvre de mesures décisives de gestion des risques ont été élaborées en 2020, dont des cours de formation en ligne sur la mesure de la résilience et la collecte de données aux fins de la prise de décisions en la matière, l'élaboration d'un

système d'action préventive et l'évaluation des dommages et des pertes causés par les catastrophes ou les phénomènes extrêmes dans le secteur agricole et ses sous-secteurs. La FAO a par ailleurs publié la version électronique du guide intitulé *Clinique de programmation: pour concevoir des interventions sensibles aux conflits*, qui vise à orienter l'élaboration des projets du Fonds pour la consolidation de la paix et la définition des indicateurs connexes, ainsi qu'un document de synthèse sur les travaux menés par l'Organisation au sujet des déplacements forcés et un module de formation destiné aux formateurs sur la sécurité en mer des pêcheurs artisanaux.

125. La FAO a dû faire face aux défis découlant de deux crises majeures touchant la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial et régional en 2020: la pandémie de covid-19 et les invasions de criquets pèlerins.

126. Pour appuyer la conception de programmes d'action contre la covid-19, la FAO a mené des enquêtes sur les moyens d'existence, y compris agricoles, dans 29 pays en proie à des crises alimentaires, et a procédé à une méta-analyse de données issues de 11 pays portant sur 25 000 ménages au total.

127. Grâce au Plan de réponse humanitaire global COVID-19, 34 plans d'intervention nationaux ont été adaptés aux nouveaux besoins évalués pour atténuer les effets de la pandémie. L'essentiel des interventions menées par la FAO sur le terrain avait toujours pour but de veiller à ce que les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire bénéficient d'un accès sûr à la nourriture et de protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire. La FAO a continué à intensifier les distributions d'intrants agricoles, le plus souvent associées à une aide directe en espèces, auprès des populations déplacées, tout en encourageant la diversification et la production locale de denrées alimentaires. La FAO apporte également son concours aux activités consécutives à la production, à savoir la récolte, l'entreposage ainsi que la transformation et la conservation à petite échelle, établit des liens entre les producteurs et les marchés et s'emploie à faire en sorte que les principaux couloirs d'approvisionnement alimentaire restent ouverts.

Principaux résultats aux niveaux régional et national

128. Parallèlement à la covid-19, une recrudescence acridienne majeure s'est abattue sur l'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud-Ouest et la région qui borde la mer Rouge au début de l'année 2020. La FAO a plaidé aux plus hauts niveaux pour qu'une intervention soit menée d'urgence, à grande échelle, afin de faire face à cette crise, et levé plus de 200 millions d'USD à cet effet en 2020. Au début du mois de décembre, 1,3 million d'hectares avaient été traités. D'après les estimations, les opérations de lutte et de surveillance ont permis d'empêcher la perte de 2,7 millions de tonnes de céréales dans 10 pays – assez pour nourrir 18 millions de personnes pendant un an – et des dégâts d'une valeur supérieure à 800 millions d'USD, et d'éviter à plus de 1,2 million de ménages pastoraux de perdre leurs moyens d'existence et de sombrer dans la détresse. En outre, 207 000 personnes ont bénéficié de mesures de protection des moyens d'existence dans le cadre de l'approche à deux volets de la lutte antiacridienne. Rien qu'au Kenya, la FAO a mobilisé 26,3 millions d'USD pour enrayer la propagation du criquet pèlerin au moyen d'opérations de surveillance et de contrôle ciblé et d'activités préventives destinées à préserver les moyens d'existence de 32 200 ménages vulnérables vivant dans des zones exposées à un risque d'invasion.

129. Au niveau régional, la FAO a organisé la Foire aux savoirs IGAD-CILSS²⁷ 2020, consacrée à la mise en commun des bonnes pratiques durables qui améliorent la résilience et dont l'efficacité est avérée, en vue de promouvoir la création de partenariats ainsi que l'adoption et la transposition à une plus grande échelle des mesures visant à mettre fin aux situations d'urgence liées à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et le Sahel. Environ 25 bonnes pratiques favorisant la résilience ont été présentées, examinées et diffusées auprès de plus de 1 000 spécialistes du monde entier. Elles seront répertoriées aux fins du

²⁷ Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

renforcement des capacités dans les pays, et des partenariats seront mis en place pour favoriser le développement des différentes approches sur le plan opérationnel dans les pays et les sous-régions.

130. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, la FAO a aidé l'Égypte, la Jordanie et le Liban à faciliter les échanges en vue de l'élaboration de politiques sur la réduction des risques de catastrophe et de la mise en place de systèmes d'alerte rapide concernant les sécheresses et les organismes nuisibles et maladies transfrontières qui touchent les végétaux et les animaux. La Mauritanie, la Cisjordanie et la Bande de Gaza, le Yémen et l'Iraq ont reçu de l'aide pour faire face aux menaces et aux crises. Parmi les activités en rapport avec les maladies transfrontalières des végétaux, citons l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion du risque lié aux ravageurs et aux maladies transfrontières des végétaux, l'appui à la lutte contre la légionnaire d'automne, la conduite des efforts régionaux de lutte contre le charançon rouge du palmier et l'assistance destinée à prévenir l'apparition et la propagation de *Xylella Fastidiosa*. Face à la pénurie d'eau, à l'amenuisement des pâturages en Cisjordanie et aux problèmes d'électricité dans la Bande de Gaza, plus de 11 000 familles d'agriculteurs et d'éleveurs ont bénéficié de la remise en état de 25 km de routes agricoles et de 3 000 dounams de pâturages, de la construction de réservoirs d'eau et de la modification du fonctionnement des systèmes d'irrigation au moyen de solutions fondées sur l'énergie verte. En Syrie, la FAO a fourni des semences de blé à environ 15 000 ménages agricoles touchés à différents degrés par des déplacements, des incendies de forêt et des inondations dans tout le pays, les quantités distribuées étant suffisantes pour produire plus de 30 000 tonnes de céréales et renforcer la sécurité alimentaire et la résilience d'environ 150 000 personnes. En Jordanie et au Liban, les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome ont œuvré conjointement pour stimuler les secteurs productifs de l'économie et accroître la résilience aussi bien des réfugiés que des communautés qui les accueillent. En Égypte, par l'intermédiaire du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières, la FAO a prêté son concours à des projets de grande envergure axés sur le renforcement des capacités nationales en matière de préparation, de détection rapide et de riposte face aux nouvelles menaces pandémiques et sur la surveillance du Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient chez le dromadaire.

131. Dans la région Asie et Pacifique, l'Organisation a dispensé des formations au Bhoutan sur la collecte de données relatives aux organismes nuisibles et aux maladies et l'élaboration de prévisions aux fins du déclenchement d'alertes; contribué à l'établissement de bulletins agrométéorologiques mensuels comportant des avis destinés aux exploitants et des alertes concernant les organismes nuisibles et les maladies au Cambodge et au Samoa; facilité l'intégration de conseils sur la gestion des ravageurs et des maladies en fonction des différentes cultures dans le bulletin agrométéorologique hebdomadaire au Népal; renforcé le mécanisme grâce auquel les producteurs de communiquent leurs observations aux fournisseurs d'informations agrométéorologiques.

132. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la FAO a aidé El Salvador, le Guatemala et le Mexique à perfectionner leurs systèmes de suivi et d'alerte et d'intervention rapides. La FAO a par ailleurs encouragé la mise en place de plateformes agroclimatiques multidanger permettant de traduire les prévisions météorologiques en décisions concernant la production agricole, élaboré un guide pratique de la conception de plans liés au Système ASIS²⁸ et appuyé les plans locaux d'intervention rapide en cas de sécheresses et d'inondations.

Principaux résultats en matière d'intégration des questions intersectorielles

133. La FAO a développé les capacités des pays pour ce qui est de mettre en place les services agrométéorologiques et climatiques nécessaires pour émettre des alertes rapides et des avertissements concernant les organismes nuisibles et les maladies. Une boîte à outils relative à la responsabilité à l'égard des populations touchées a été communiquée à tous les bureaux de pays. Des orientations stratégiques et techniques concernant la prise en compte systématique de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience face au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture ont été

²⁸ Système d'indice de stress agricole.

diffusées en vue de parer à l'urgence climatique mondiale exacerbée par la covid-19. Le réseau et l'initiative de résilience face aux changements climatiques (Initiative A2R) ont activement contribué au Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La FAO a également pris les rênes de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

134. La FAO a concentré son attention sur les femmes et les jeunes afin d'aider les pays à atténuer ou à prévenir les risques et la vulnérabilité, notamment par l'intermédiaire des clubs Dimitra, dans des situations de crise prolongée et dans le cadre de processus de paix et de projets axés sur la résilience, comme au Niger, ou encore en créant des groupes de femmes chefs de ménage,, comme en Érythrée. Des produits d'orientation et des plans de développement des capacités consacrés à l'atténuation des violences sexistes et aux stratégies de réduction des risques de catastrophes tenant compte de la problématique femmes-hommes ont été élaborés. L'incidence des violences sexistes sur la sécurité alimentaire et la nutrition en situation de conflit ou de catastrophe a pu être évaluée dans un certain nombre de pays. Par ailleurs, la FAO et les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome ont organisé conjointement une série de manifestations dans le cadre de la campagne «16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes». Des formations et des consultations bilatérales approfondies sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et la problématique femmes-hommes dans le contexte de la responsabilité à l'égard des populations touchées ont été organisées aux niveaux régional et national.

Objectif 6: Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, égalité femmes-hommes, gouvernance et nutrition)

135. Pour qu'une approche axée sur les résultats puisse être appliquée de manière ferme et concrète à l'ensemble des activités de l'Organisation, la FAO doit pouvoir compter sur les capacités techniques internes nécessaires à l'obtention des résultats attendus. Dans un contexte qui évolue rapidement, il est crucial de préserver l'intégrité technique de l'Organisation et de lui donner les moyens d'étendre les principales fonctions techniques au-delà des limites institutionnelles. L'objectif 6 assure la qualité et l'intégrité des activités essentielles de la FAO dans les domaines technique et normatif et en matière d'établissement de normes (résultante 1), la production de statistiques de grande qualité (résultante 2) et la coordination des thèmes transversaux, à savoir l'égalité femmes-hommes (résultante 3), la gouvernance (résultante 4), la nutrition (résultante 5) et le changement climatique (résultante 6). Les activités et les ressources sont planifiées de manière à obtenir ces six résultantes spécifiques, qui favorisent l'exécution des activités techniques institutionnelles et la concrétisation des objectifs stratégiques.

136. Onze indicateurs de performance clés mesurent les progrès accomplis et les résultats obtenus au regard des six résultantes. Tous les indicateurs sont en bonne voie d'atteindre les cibles fixées pour 2021. Des détails sur les résultats obtenus et les progrès accomplis en 2020 figurent à l'*annexe 2*.

Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation (résultante 6.1)

137. La qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation sont essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace du Cadre stratégique et sont évaluées au regard d'un indicateur de performance clé qui permet de mesurer la qualité de l'encadrement technique de l'Organisation au moyen de deux enquêtes anonymes. Destinée aux délégués qui participent aux comités techniques de la FAO, la première enquête permet de sonder l'opinion d'un large éventail de parties prenantes, notamment de représentants permanents, d'autres fonctionnaires et responsables politiques des ministères de tutelle ainsi que d'acteurs non étatiques. La seconde enquête s'adresse aux membres du personnel de la FAO concernés.

Réalisations

138. En 2020, 69 pour cent des personnes ayant répondu aux enquêtes se déclaraient satisfaites de la qualité de l'encadrement technique assuré par la FAO (indicateur de performance clé 6.1.A).

139. Les unités techniques ont joué un rôle de premier plan dans la fourniture d'une expertise technique visant à appuyer la réalisation des objectifs stratégiques, et sont parvenues dans le même temps à adapter leurs programmes face aux défis posés par la pandémie de covid-19. Des produits de connaissance et d'analyse cruciaux ont été créés pour aider les bureaux de pays et les bureaux régionaux à mener des évaluations des impacts socioéconomiques et sectoriels ainsi que des activités de suivi au niveau mondial. De même, des orientations et des recommandations en matière de politiques ont été fournies et actualisées de façon continue depuis le début de la pandémie afin d'en atténuer les effets sur les secteurs de l'agriculture.

140. Toute l'expertise technique de l'Organisation a été mobilisée pour formuler des orientations concernant les questions relevant de l'approche «Un monde, une santé», telles que la transmission du virus à l'interface entre l'animal et l'être humain, la sensibilité des animaux et la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que pour appuyer la mise au point des interventions dans le cadre des sept domaines prioritaires du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19. Le Fonds multidisciplinaire et les partenariats avec le secteur privé ont fourni des moyens pour intervenir face aux nouveaux défis liés à la covid-19 et soutenir les initiatives visant à stimuler l'innovation (produit 6.1.3).

141. La FAO a fourni des évaluations qualitatives et quantitatives et des mesures de politique générale, mises en œuvre au niveau des pays, pour favoriser la participation aux principaux mécanismes de dialogue sur les politiques aux niveaux régional et mondial avec les ministres de l'agriculture et des finances, les institutions financières internationales et au sein du système des Nations Unies (produits 6.1.1 et 6.1.6).

142. Un soutien technique a été prêté tout au long de 2020 à toutes les propositions de projet au titre du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en ce qui concerne les exigences de conformité avec les politiques de sauvegarde. En outre, des orientations techniques sur la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de l'établissement de programmes pendant la pandémie de covid-19 ont été mises au point (produit 6.1.2).

143. En 2020, le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts ont tenu des sessions en ligne (produit 6.1.4).

144. Grâce à Altmetric, une entreprise mondiale qui surveille l'impact de la documentation publiée, la FAO peut suivre librement l'impact de toutes ses publications phares et leur diffusion dans les médias sociaux et les médias scientifiques traditionnels (produit 6.1.5).

Faits saillants

145. En 2020, cinq publications phares ont été élaborées: a) *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020: Relever le défi de l'eau dans l'agriculture*; b) *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020 – La durabilité en action*; c) *La situation des forêts du monde 2020 – Forêts, biodiversité et activité humaine*; d) *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 – Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable*; e) *La situation des marchés des produits agricoles 2020 – Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques*. Chacune de ces publications phares comprenait des sections ou des additifs consacrés aux effets de la covid-19, dans lesquels figuraient des orientations stratégiques concernant les interventions immédiates et les mesures de relèvement à long terme.

146. La FAO continue de recourir aux mécanismes mis en place pour garantir le respect de ses propres directives techniques, conformément aux règles relatives au cycle des projets. Parmi ces mécanismes, les normes environnementales et sociales jouent un rôle essentiel: en 2020, près de 1 000 projets ont été certifiés conformes aux normes environnementales et sociales; sur ce nombre, 30 ont été reclassés et plus de 150 ont bénéficié d'une assistance et d'une orientation techniques approfondies, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'instruments de garantie spécifiques.

147. À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a formulé des orientations stratégiques et programmatiques sur des questions d'importance capitale, notamment la contribution de l'élevage aux ODD, les systèmes alimentaires durables, la nutrition et l'alimentation saine. Le Comité a également examiné et approuvé la proposition de création d'un sous-comité de l'élevage; il a examiné la proposition relative à un nouveau plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens, le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et le plan d'action relatif à la biodiversité; et il a adopté le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux. Par ailleurs, le Comité a adopté le Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides et a fourni des indications concernant l'élaboration du nouveau Cadre stratégique.

148. À sa vingt-cinquième session, le Comité des forêts a examiné, à titre d'information en vue des débats, deux rapports phares: *La situation des forêts du monde* et *l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*. Le Comité a abordé diverses questions transversales, notamment la nutrition, le changement climatique et la biodiversité, et a fourni des orientations stratégiques et programmatiques concernant la prise en compte systématique de la diversité biologique, l'intégration des forêts dans la problématique des systèmes alimentaires, l'approche «Un monde, une santé» et la gestion durable de la

faune sauvage, le boisement, le reboisement et la régénération des forêts ou encore la foresterie dans le contexte des efforts mondiaux de relèvement après la covid-19.

Amélioration de la qualité et de l'utilisation des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets (résultante 6.2)

149. Des données statistiques de grande qualité sont essentielles à l'élaboration et au ciblage des politiques visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale. Elles sont également indispensables à la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles. Dans le cadre de cette résultante, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des pays en matière de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données destinées à appuyer les processus décisionnels. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la gouvernance de la statistique interne et comprend l'adoption des normes statistiques de l'Organisation et l'examen de leur mise en œuvre de manière à garantir l'harmonisation, la qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation.

Réalisations

150. En 2020, la proportion de pays rendant compte des 21 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) dont la FAO est garante a augmenté pour s'établir à 46 pour cent. Au dernier trimestre de 2020, près de 15 000 utilisateurs s'étaient inscrits à la formation en ligne sur les ODD ou l'avaient téléchargée et plus de 1 000 personnes avaient obtenu un certificat de réussite pour au moins un cours de formation en ligne sur les ODD. Les travaux relatifs à la mise en œuvre du sous-programme du FMM²⁹ intitulé «Améliorer les statistiques nationales pour suivre les progrès accomplis s'agissant des ODD et étayer la prise de décisions» se sont poursuivis en 2020. Plusieurs formations en ligne à grande échelle ont été organisées dans plus de 50 pays sur certains indicateurs insuffisamment renseignés³⁰, des améliorations ont été apportées aux méthodes et aux directives concernant les métadonnées destinées à la production des indicateurs 2.4.1, 2.5.1, 14.4.1 et 15.4.2, ainsi qu'aux processus de validation des données liées aux indicateurs 2.1.2 et 15.4.2. Une assistance technique a été fournie au niveau des pays pour certains indicateurs des ODD qui concernent la FAO³¹. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de nouveaux projets (Programme de coopération technique, sous-programmes du FMM, fonds fiduciaire unilatéral et Programme de coopération FAO/gouvernements) ont vu le jour en 2020 et avaient pour but d'accélérer la fourniture de l'aide liée au suivi des ODD. Grâce aux activités de renforcement des capacités à l'appui de la production et de l'établissement de rapports concernant les indicateurs relatifs aux ODD, la réalisation des indicateurs de performance clés est en bonne voie.

151. La qualité des processus statistiques de la FAO, évaluée à 89 pour cent d'après une enquête sur l'évaluation de la qualité et la planification, a déjà dépassé l'objectif fixé pour 2021. En 2020, la FAO a encore amélioré la qualité de ses statistiques, notamment grâce à l'adoption de quatre normes statistiques supplémentaires ayant trait à l'élaboration de questionnaires, à la diffusion des microdonnées, aux indicateurs de qualité destinés aux utilisateurs extérieurs et à la diffusion des métadonnées. En 2020, la méthode relative à la conformité de l'enquête sur l'évaluation de la qualité et la planification a également été affinée et la FAO a souscrit à la Déclaration de l'Institut international de statistique sur l'éthique professionnelle.

152. L'Organisation a rapidement produit de nouvelles données en vue de cerner les effets de la pandémie de covid-19 sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. La pandémie a néanmoins restreint la capacité du personnel de la FAO en ce qui concerne la mise en œuvre de projets dans les pays, ainsi que celle des fonctionnaires nationaux chargés de la collecte de données sur le terrain. Face à ces défis, la FAO a élaboré un ensemble de mesures d'atténuation pour tous les grands programmes de

²⁹ Mécanisme multidonateurs flexible (FMM).

³⁰ 2.4.1, 6.4.1 et 6.4.2.

³¹ 2.1.1, 2.1.2, 2.3.1, 2.3.2, 2.a.1, 2.5.2, 5.a.1, 5.a.2 et 12.3.1a.

renforcement des capacités statistiques, en organisant des ateliers régionaux et nationaux en visioconférence et en apportant un soutien technique à distance aux pays. Des solutions innovantes ont été proposées (par exemple, une évaluation rapide permettant de comprendre les effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire, le recours à d'autres sources de données ou la collecte de données à distance pour éviter l'interruption des statistiques et produire des informations en temps utile concernant les répercussions de la pandémie sur l'alimentation et l'agriculture). Ces solutions innovantes sont au centre de la composante «données pour la prise de décisions» du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19.

Faits saillants

153. En 2020, les travaux liés au produit 6.2.1 ont concerné l'affinement des méthodes d'évaluation des indicateurs relatifs aux ODD 2.4.1, 2.5.1, 14.4.1 et 15.4.2, publiés sur le site web de la Commission de statistique des Nations Unies, les améliorations apportées aux méthodes de ventilation des indicateurs ODD et d'évaluation de la situation et des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial, et la publication de données sur l'évolution et la situation des ODD et du Rapport de la FAO sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD (2020).

154. À l'appui du produit 6.2.2, 214 projets ont été menés en 2020 dans plus de 90 pays. Le renforcement des capacités en matière de recensements agricoles effectués à l'aide des directives du Programme mondial de recensement agricole 2020 a été assuré dans 27 pays et amorcé dans trois. Les travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Enquête intégrée agricole (AGRIS) et de l'Initiative 50x2030 se sont poursuivis. Dans ce cadre, un appui direct a été prêté à 11 pays et un engagement a été pris dans deux. Enfin, six pays ont bénéficié d'un soutien pour l'utilisation de la technologie dans la production de données, un pays a reçu une aide en matière d'analyse de données et d'établissement de rapports, et trois pays et deux organisations régionales ont bénéficié d'un appui relatif aux statistiques sur la sécurité alimentaire.

155. S'agissant du produit 6.2.3, les travaux ont concerné notamment l'adoption d'une politique relative aux licences de données ouvertes pour les bases de données statistiques; la publication de trois annuaires statistiques, d'un guide de poche et de 14 documents de synthèse statistiques fondés sur les dernières données de la base FAOSTAT; l'ajout de plus de 380 nouveaux fichiers de microdonnées au Catalogue de microdonnées sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO; et le renforcement de l'accès à FAOSTAT, à la page web de la Division de la statistique de l'Organisation et au Rapport de la FAO sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD (2020). En outre, le réseau technique sur les statistiques a continué à se développer: il compte désormais 350 membres et près de 100 000 membres externes.

156. En ce qui concerne le produit 6.2.4, les travaux de 2020 ont permis d'améliorer la coordination et la supervision des activités statistiques et de mettre au point une stratégie de modernisation en vue d'améliorer l'activité statistique de la FAO. La FAO a fait preuve de dynamisme sur la scène internationale en participant activement aux travaux des grandes instances statistiques internationales (la Commission de statistique des Nations Unies, le Comité de coordination des activités statistiques et le Comité des statisticiens en chef de l'ONU, entre autres) et en contribuant à l'adoption d'un nouveau programme de travail destiné au Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales (ONU-CEAG).

Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes (résultante 6.3)

157. Il est essentiel de supprimer les inégalités entre les sexes et d'autonomiser les femmes rurales pour que la FAO puisse s'acquitter de son mandat consistant à venir à bout de la faim, de la malnutrition

et de la pauvreté partout dans le monde et qu'elle puisse contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Conformément à l'engagement de ne laisser personne de côté, sur lequel repose l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la FAO fournit des avis techniques à ses Membres afin de renforcer leurs capacités à formuler et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes qui permettent aux femmes et aux hommes de bénéficier de manière égale de l'agriculture, des systèmes alimentaires et du développement rural.

158. Figurant au cœur du mandat de la FAO, la problématique femmes-hommes est traitée dans le Cadre stratégique comme un thème transversal, afin de garantir que des services de qualité, des stratégies et des approches cohérentes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes soient systématiquement intégrés dans tous les domaines d'activité.

Réalisations

159. Les progrès accomplis dans la réalisation de cette résultante sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés:

- a) L'indicateur 6.3.A permet d'évaluer l'application des 15 normes minimales relatives à l'intégration des questions d'égalité femmes-hommes et aux interventions ciblant précisément les femmes, qui sont définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. En 2020, la FAO a été en mesure d'appliquer pleinement 14 des 15 normes. Elle a continué à obtenir de bons résultats dans de nombreux domaines tels que l'apprentissage et le renforcement des capacités du personnel (norme 9), la collecte et la diffusion de données ventilées par sexe (normes 1 et 2) et la formulation et la mise en œuvre de projets (normes 7 et 15). Les progrès réalisés au titre de la norme 12 contribueront à renforcer à l'avenir l'établissement de rapport sur la responsabilité des employés en ce qui concerne les activités liées aux questions d'égalité femmes-hommes. Seule l'application de la norme 14 sur le suivi des ressources financières accuse un certain retard. On trouvera à l'*annexe 3* de plus amples informations sur l'application des normes minimales énoncées dans la Politique.
- b) L'indicateur 6.3.B permet de mesurer l'application des 17 indicateurs de performance qui sont définis dans la deuxième génération du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0), lancé en 2018. Cette nouvelle version du Plan d'action, dans laquelle de nouveaux indicateurs ont été définis et des indicateurs existants ont été améliorés, établit des normes auxquelles tous les organismes des Nations Unies doivent se conformer. À la fin de 2020, la FAO avait atteint ou dépassé les résultats attendus au titre de 15 indicateurs énoncés dans le Plan d'action, réalisant ainsi l'objectif semestriel initialement fixé à 15. On trouvera à l'*annexe 3* un compte rendu détaillé des progrès accomplis par la FAO dans la mise en œuvre des indicateurs ONU-SWAP.

160. Les résultats obtenus par rapport aux deux indicateurs de performance clés confirment que la FAO est parvenue à maintenir en place des mécanismes institutionnels efficaces favorisant l'intégration de la dimension femmes-hommes et à renforcer les capacités humaines dont elle avait besoin pour soutenir les initiatives de ses Membres. La Politique de la FAO sur l'égalité des sexes et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes fournissent des cadres de référence importants pour consolider les travaux réalisés en matière d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de l'Organisation.

Faits saillants

161. La FAO a appuyé la production et la diffusion de données ventilées par sexe et d'analyses de la problématique femmes-hommes en vue de faciliter l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes dans les cinq régions. Les évaluations de l'égalité femmes-hommes au niveau national ont continué d'éclairer la programmation par pays et à jouer un rôle essentiel aux fins du suivi

des indicateurs relatifs aux ODD dont l'Organisation est responsable et de la communication d'informations à cet égard; 14 évaluations ont été achevées en 2020 et plusieurs devraient l'être en 2021.

162. En Asie, la FAO a aidé des organismes régionaux et des organisations intergouvernementales à analyser les tendances et à élaborer des stratégies et cadres de décision régionaux en matière d'égalité des sexes. En Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes, elle a aidé 13 et six pays respectivement à rendre compte de la situation de l'accès des femmes à la propriété foncière, au titre de l'indicateur 5.a.2 des ODD. Au Zimbabwe et au Rwanda, la FAO a fourni un appui technique à l'évaluation et au suivi de l'indicateur 5.a.1 des ODD sur la parité femmes-hommes en matière de droits de propriété et de droits garantis sur des terres agricoles. Toujours en Afrique, un programme de coopération technique régional a été mis sur pied en vue de promouvoir l'utilisation de données ventilées par sexe dans les plans d'investissement agricole régionaux et nationaux de cinq pays.

163. La FAO a fourni des méthodes et outils actualisés et fait en sorte que la problématique femmes-hommes soit prise en compte dans la conception de plus de 40 enquêtes et recensements agricoles. Lors d'ateliers de formation et de tables rondes organisés aux niveaux régional et national, des responsables gouvernementaux d'une cinquantaine de pays ont été sensibilisés à l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe aux fins de la sécurité alimentaire. La FAO a continué de s'appuyer sur des données ventilées par sexe dans le cadre de l'élaboration de deux de ses publications phares, à savoir les éditions 2020 de *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* et de la *Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition*.

164. Dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, la FAO a publié des orientations relatives à la communication sur les risques et à l'interactivité avec la population afin d'aider les bureaux de pays à concevoir des campagnes d'information sur les risques qui tiennent compte de la dimension femmes-hommes; elle a également publié une note d'orientation intitulée «Effets sexospécifiques de la covid-19 et mesures de politique générale équitables en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition», qui fournit des conseils sur l'adoption d'approches soucieuses des questions d'égalité des sexes; et, conjointement avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation a élaboré un recueil de 15 bonnes pratiques consacré aux approches porteuses de transformation en matière de genre au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable. Au niveau régional, le rapport conjoint de la FAO et de la Commission de l'Union africaine (CUA) intitulé *Leave No One Behind. A Regional Outlook on Gender and Agrifood Systems* (Ne laisser personne de côté. Perspectives régionales sur l'égalité femmes-hommes et les systèmes agroalimentaires) a été officiellement présenté à l'occasion de la Conférence régionale pour l'Afrique. Dans la région de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient, un document d'orientation qui présente les obstacles et les possibilités liés à l'accélération de l'autonomisation économique des femmes rurales a été publié en collaboration avec l'Organisation des femmes arabes, et un cours de formation aux fonctions de direction a été organisé à l'intention des représentantes d'organisations féminines de plus de 10 pays. L'ouvrage intitulé *Indigenous Women, daughters of Mother Earth* fournit des recommandations sur certaines des principales contraintes et difficultés liées au genre auxquelles sont confrontées les femmes autochtones. La FAO a également contribué à l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques sur l'agriculture intelligente face au climat et soucieuse de la problématique femmes-hommes et organisé un cours en ligne sur la création de chaînes de valeur tenant compte de l'égalité femmes-hommes afin de renforcer la base de connaissances sur les systèmes alimentaires et les chaînes de valeur intégrant la question de l'égalité des sexes.

165. La FAO a fourni un soutien aux niveaux national et sectoriel en vue de promouvoir l'adoption d'approches de nature à faire évoluer la situation femmes-hommes dans le développement des chaînes de valeur dans plusieurs pays. En Asie centrale et en Turquie, elle a également organisé plusieurs ateliers en ligne afin de renforcer les capacités nationales sur les questions liées à l'égalité femmes-hommes, au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Organisation a mis en place un cours régional en ligne sur la gouvernance foncière tenant compte de la dimension femmes-hommes, qui a réuni des participants de 19 pays, et publié sept notes d'orientation

juridique à l'intention des parlementaires, qui mettent l'accent sur l'équité entre les sexes dans la gouvernance en matière de régime foncier et de nutrition. Des Clubs Dimitra ont été établis dans le cadre des mesures prises pour faire face à la covid-19 dans divers pays d'Afrique subsaharienne, et plus d'une vingtaine d'ateliers de renforcement des capacités ont été organisés sur la méthode, qui a été adaptée pour tenir compte des mesures de protection contre la pandémie. Au niveau mondial, la FAO a instauré un sous-programme consacré à l'autonomisation des femmes dans les systèmes alimentaires et au renforcement des capacités locales et de la résilience des petits États insulaires en développement dans le secteur agroalimentaire, qui est actuellement mis en œuvre dans six de ces États.

166. Le HLPE³² a publié un rapport intitulé *Sécurité alimentaire et nutrition: énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030*, dans lequel il évoque l'égalité des sexes en faisant valoir qu'elle joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Mécanisme FIRST d'assistance en matière de politiques a continué à être utilisé pour promouvoir l'égalité femmes-hommes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le rapport intitulé *Agriculture and food systems at a crossroads – progress towards ending hunger and malnutrition* (L'agriculture et les systèmes alimentaires à la croisée des chemins – avancées vers l'élimination de la faim et de la malnutrition) met en évidence les principaux enseignements tirés en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes dans la perspective de la concrétisation de l'objectif visant à éradiquer la faim. En 2020, la FAO a également saisi l'occasion que présentait la création du Comité des femmes pour faire appel à d'éminents spécialistes dans les régions afin de discuter de leur rôle et de leur contribution à l'autonomisation des femmes. Au niveau régional, en collaboration avec différents partenaires, des dialogues stratégiques ont été encouragés afin de renforcer les capacités des parlementaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en matière d'égalité femmes-hommes et d'investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'accent ayant été mis sur la prise en compte de la dimension femmes-hommes dans les mesures prises pour faire face à la covid-19. Une série de dialogues en ligne ont été organisés afin de favoriser l'apprentissage entre pairs et l'échange de bonnes pratiques entre les parlementaires de la CEDEAO, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe, notamment sur les investissements tenant compte de la problématique femmes-hommes dans l'agriculture, sur la sécurité alimentaire, sur la nutrition, sur les chaînes de valeur et sur les droits fonciers des femmes. En partenariat avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la FAO a contribué à l'élaboration d'un projet de plan d'action sur l'égalité femmes-hommes et l'agriculture et d'un projet de prospective sous-régionale sur l'égalité femmes-hommes et les systèmes agroalimentaires. En République dominicaine, la FAO a encouragé la tenue de dialogues stratégiques sur le développement municipal et la planification sectorielle afin de combler les écarts entre les femmes et les hommes dans l'agriculture et d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions.

Des services de qualité pour une gouvernance plus ouverte et plus efficace (résultante 6.4)

167. Les travaux programmatiques entrepris en matière de gouvernance permettent à la FAO de renforcer l'efficacité de ses activités mondiales, régionales et nationales d'appui aux politiques et d'assistance technique. Pour ce faire, l'Organisation élabore des concepts, des méthodes et des cadres, fournit des avis stratégiques, appuie directement les activités menées au niveau des pays et contribue au renforcement de la position de la FAO en matière de politiques et de gouvernance au sein des principaux mécanismes de gouvernance mondiale.

168. Les résultats sont mesurés au moyen d'indicateurs de performance clés, qui permettent de rendre compte des services et du rôle de direction que la FAO assure au sein des grands mécanismes de gouvernance mondiale (indicateur de performance clé 6.4.A), ainsi que de la contribution de

³² Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

l'Organisation au traitement de ces questions dans le cadre de programmes nationaux et régionaux (indicateur de performance clé 6.4.B).

Réalisations

169. Les résultats prévus pour l'année 2020 au titre de ces deux indicateurs de performance clés (6.4.A et 6.4.B) ont été atteints.

170. Par ailleurs, cette même année, de nouveaux grands domaines de responsabilité se sont ajoutés aux travaux de la FAO, notamment la mise en œuvre et la coordination de l'Initiative Main dans la main au niveau mondial, ainsi que des activités non programmées découlant de la pandémie de covid-19 et de ses effets directs ou indirects sur les systèmes agricoles et alimentaires.

171. La FAO a continué d'exercer un rôle de chef de file dans les processus de gouvernance mondiale servant à soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et la réforme du système des Nations Unies pour le développement (produit 6.4.1 et indicateur de performance clé 6.4.A). En 2020, l'Organisation a fait en sorte que les Nations Unies s'engagent en faveur d'un changement porteur de transformation en phase avec le Document stratégique à l'échelle du système; pris part aux efforts coordonnés menés par l'ONU pour faire face aux impacts socioéconomiques de la covid-19; participé à la refonte du Cadre des Nations Unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la covid-19 et dirigé la rédaction de la note de synthèse du Secrétaire général de l'ONU concernant les effets de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La FAO a également été l'organisme chef de file chargé de rédiger des notes techniques concernant cinq indicateurs relatifs à l'intervention socioéconomique et de les mettre à disposition par l'intermédiaire du Portail de données des Nations Unies sur la covid-19. La FAO a dirigé la rédaction du rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (2020)*.

172. En faisant une priorité stratégique du recensement et de la résolution des principaux problèmes de gouvernance en lien avec l'alimentation et l'agriculture rencontrés dans le cadre de la mobilisation des pays et des initiatives régionales, la FAO a pu apporter un appui technique et stratégique efficace (produit 6.4.2 et indicateur de performance clé 6.4.B). En 2020, en coordination avec les bureaux régionaux, une action de grande envergure a été menée en matière de gouvernance de l'eau: lancement d'une analyse sur la gouvernance en Jordanie, au Liban et en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, et évaluations relatives aux droits d'accès à l'eau et à la gouvernance de celle-ci au Sénégal, au Sri Lanka et au Rwanda. Dans le cadre du processus préparatoire entrepris au niveau mondial en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021), des laboratoires d'innovation de premier plan, axés sur la gouvernance et les innovations visant à transformer les systèmes alimentaires, ont été créés en Indonésie, en Tanzanie et en Ouganda, avec la contribution du sous-programme financé par le Mécanisme multidonateurs flexible intitulé «L'innovation au service de la mise en place de systèmes alimentaires durables». Enfin, l'Initiative Main dans la main a été élaborée et a commencé à être mise en œuvre dans plus de 30 pays. Le rapport sur *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020: Relever le défi de l'eau dans l'agriculture* a été publié, tandis que le rapport sur *L'état des ressources mondiales en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture (2021)* est en cours de rédaction.

173. La crise de la covid-19 a mis en évidence à quel point les faiblesses, les inégalités et les fragilités des systèmes alimentaires étaient profondes dans le monde entier et a confirmé qu'il fallait transformer de toute urgence les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus résilients et plus inclusifs à tous les niveaux et pour tous, notamment au moyen d'innovations technologiques et de données concrètes, ainsi que par des innovations et des changements majeurs en matière de gouvernance des systèmes alimentaires. Le renforcement de la gouvernance dans le cadre de l'Initiative Main dans la main permettra de rendre la FAO plus à même de renforcer les capacités liées à la mise en œuvre des politiques nationales, d'améliorer les relations entre sciences et politiques, et de favoriser l'appropriation du processus de développement par les pays.

Faits saillants

174. La FAO a continué d'apporter son soutien pour encadrer et hiérarchiser les priorités liées à la mise en œuvre des ODD, dans le cadre des réunions des comités techniques et des sessions des conférences régionales qui se sont tenues en 2020, notamment les échanges qui visaient à déterminer l'action à mener face à la covid-19 et à faire le point sur l'Initiative Main dans la main, ainsi que les contributions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale aux travaux de l'Organisation.

175. Grâce aux interactions importantes qui existent entre les équipes spéciales chargées de mettre en œuvre l'Initiative Main dans la main et les nombreuses parties prenantes au niveau national, l'Initiative est bel et bien prise en charge et pilotée par les pays et constitue un instrument permettant de surmonter les principales difficultés liées à la gouvernance qui font obstacle à la mise en place de systèmes alimentaires efficaces, durables, inclusifs et résilients.

176. Le [Portail de l'appui aux politiques et de la gouvernance](#) a été amélioré et étoffé afin de mieux rendre compte des travaux en cours qui concernent les politiques et la gouvernance.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition (résultante 6.5)

177. L'adoption de la nutrition en tant que thème transversal a permis à la FAO de confirmer son rôle stratégique de chef de file dans les initiatives et les mécanismes de gouvernance mondiaux, qui visent à promouvoir une alimentation saine et à améliorer la nutrition.

178. La résultante 6.5 est mesurée à l'aide de deux indicateurs de performance clés. L'indicateur de performance clé 6.5.A permet de mesurer la participation de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition, ainsi que sa contribution au programme mondial en la matière, tandis que l'indicateur 6.5.B permet de mesurer les progrès accomplis par l'Organisation en ce qui concerne l'élaboration de programmes par pays tenant compte de la nutrition et la promotion du renforcement des capacités internes dans ce domaine. Les résultats obtenus au titre de ces deux indicateurs rendent compte des progrès relatifs à la qualité et à la cohérence des travaux accomplis par la FAO en matière de nutrition et confirment que l'Organisation est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour l'exercice biennal.

179. Le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 permet de mener une action mondiale souple et coordonnée afin de fournir des aliments nutritifs à tous, pendant et après la pandémie, ainsi que de promouvoir la collecte, l'analyse et la diffusion de données y afférentes. L'ambition de la FAO en ce qui concerne *l'amélioration de la nutrition*, ainsi que *l'amélioration de la production, de l'environnement et des conditions de vie*, se situe au cœur du nouveau Cadre stratégique de l'Organisation en cours d'élaboration, l'objectif étant de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Réalisations

180. En 2020, la priorité a été accordée à l'élaboration du projet de vision et de stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, du plan d'exécution et du cadre de responsabilité y afférents, ainsi que de la feuille de route pour le renforcement des capacités en vue de la promotion d'une alimentation saine grâce à des systèmes alimentaires durables, qui sont des outils indispensables pour renforcer la prise en compte systématique des questions de nutrition.

181. En 2020, la FAO a largement contribué à l'architecture internationale de la nutrition, à la progression du programme mondial pour la nutrition, notamment en assurant conjointement le secrétariat de la Décennie de la nutrition, ainsi qu'à de grands processus de gouvernance mondiale tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition et les préparatifs du Sommet Nutrition pour la croissance de Tokyo, de l'Année

internationale des fruits et des légumes et du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (qui se tiendront tous en 2021). La FAO a par ailleurs contribué à des produits phares axés sur les connaissances, notamment *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020: Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable*, le *Rapport sur la nutrition mondiale 2020* et le rapport de prospective du Panel mondial 2.0 intitulé *Systèmes alimentaires du futur: pour les populations, la planète et la prospérité*.

Faits saillants

182. En 2020, en tant qu'organisme référent du système des Nations Unies pour la piste d'action n° 1 (*garantir l'accès de tous à une alimentation saine et nutritive*), la FAO était très bien représentée au sein des structures de gouvernance du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et est intervenue en tant qu'organisme d'appui pour d'autres pistes d'action spécifiques.

183. Parmi les grandes réalisations de l'année 2020 figure l'élaboration de la feuille de route pour le renforcement des capacités, qui étaye la mise en œuvre d'activités visant à renforcer les capacités: webinaires sur les politiques et les programmes tenant compte des questions de nutrition dans le cadre du Mouvement SUN, éducation nutritionnelle et sensibilisation des consommateurs, notamment s'agissant des écoles pratiques d'agriculture, des services de conseil rural ou encore de l'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments. En 2020, une part considérable des activités relatives au renforcement des capacités avait pour but de renforcer la collecte, la diffusion et l'utilisation de données sur la consommation et la composition des aliments aux niveaux mondial, régional et national. La FAO a également tenu des ateliers nationaux sur l'indicateur relatif à la diversité alimentaire minimale chez les femmes au Cambodge, en Éthiopie et en Zambie et a organisé des webinaires mondiaux en la matière, en collaboration avec l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération internationale, ainsi que dans le cadre de l'Initiative Data for Decisions to Expand Nutrition Transformation (Des données à l'appui de la prise de décisions visant à élargir la transformation dans le domaine de la nutrition). Une version actualisée du *Guide pour mesurer la diversité alimentaire des femmes* a été publiée en décembre 2020.

184. Par ailleurs, la FAO a lancé la Plateforme technique sur la quantification et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires en 2020. L'Organisation et le Mouvement SUN ont conjointement organisé trois webinaires destinés à mobiliser les plateformes multipartites, afin de lutter contre la pandémie de covid-19, l'accent étant mis sur les politiques et les programmes visant à protéger et à promouvoir la disponibilité et l'accessibilité, y compris économique, de denrées alimentaires saines en vue d'une meilleure nutrition.

185. S'appuyant également sur les recommandations issues de la vérification interne menée en 2018 sur l'intégration systématique de la nutrition dans les travaux de la FAO, l'Organisation a fait une large place à l'élaboration d'une approche institutionnelle dans ce domaine, ce qui a permis de renforcer son orientation stratégique et son rôle de chef de file s'agissant de promouvoir des régimes alimentaires sains pour tous, issus de systèmes alimentaires durables.

186. En 2020, la FAO a renforcé ses travaux et ses activités en matière de nutrition dans trois domaines majeurs: population, cultures et processus. L'Organisation a poursuivi sa coopération dans le cadre d'un réseau de points focaux pour l'intégration de la nutrition, notamment les plateformes régionales de la FAO, les laboratoires de réflexion destinés aux représentants de la FAO, ainsi que d'autres entités des Nations Unies, dans le cadre du mécanisme ONU-Nutrition. Enfin, en 2020, la FAO est parvenue pour la première fois à suivre les principales avancées de ses travaux en matière de nutrition au niveau national, grâce au rapport annuel par pays.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique (résultante 6.6)

187. Le changement climatique en tant que thème transversal couvre l'encadrement technique des travaux de la FAO sur le changement climatique qui visent à renforcer les capacités nationales de prendre des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets et à améliorer l'intégration des considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans la gouvernance internationale sur le changement climatique. Les travaux de la FAO en matière de changement climatique sont évalués au niveau de l'Organisation par rapport aux indicateurs de performance clés 6.6 A et 6.6 B de la résultante 6.6, dont les cibles devraient être atteintes en 2021. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique fournit un cadre de résultats détaillé et de plus amples informations sur les produits que l'Organisation doit réaliser au titre de ses trois résultantes.

Réalisations

188. Malgré la pandémie de covid-19 et le report de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la FAO a poursuivi son engagement et maintenu sa visibilité dans le cadre de différentes manifestations et activités en ligne organisées en 2020, notamment l'Élan de juin pour le climat de la CCNUCC et les Dialogues sur le climat, ainsi que les manifestations qui se sont tenues à l'occasion du G20. Grâce à la création du nouveau Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) et à la mise sur pied d'un nouveau groupe multidisciplinaire interne chargé de coordonner les CDN³³, la FAO a pu intensifier ses efforts en vue d'aider les pays à adopter des mesures et des politiques relatives au changement climatique, notamment en ce qui concerne l'augmentation et la mise en œuvre des CDN, les plans nationaux d'adaptation, l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et l'agriculture intelligente face au climat. La FAO et les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome ont également organisé une manifestation en ligne sur une transformation des systèmes alimentaires qui profite à la nature en marge de la troisième Conférence sur les systèmes alimentaires durables, à l'approche du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

189. En 2020, la FAO a continué de prêter un appui technique au renforcement des capacités nationales dans les domaines du changement climatique et de l'agriculture et a fait preuve d'un grand esprit d'initiative à cet égard. Plus de 100 pays ont bénéficié d'un appui dans la révision et la mise en œuvre des composantes agricoles de leurs CDN (6.6.A); la FAO a prêté assistance à 82 d'entre eux par l'intermédiaire de sa nouvelle équipe de soutien à l'augmentation des CDN, et en a aidé 33 à exécuter des projets avec l'appui de mécanismes internationaux de financement pour le climat tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités pour la transparence (soit un montant total de 5,7 millions d'USD). Par ailleurs, la FAO a participé et contribué au Dispositif de renforcement de l'action climatique du Partenariat pour les CDN ainsi qu'au Groupe d'experts thématique créé dans le cadre de son Initiative de conseil économique, au Groupe de travail thématique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'utilisation des terres, au Programme «Intégrer l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation», aux projets en faveur de l'adaptation dans le secteur agricole, au programme destiné à renforcer l'ambition climatique en matière d'utilisation des terres et d'agriculture grâce aux CDN et aux plans nationaux d'adaptation (intitulé «Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through NDCs and National Adaptation Plans»), ainsi qu'aux projets menés dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités pour la transparence, notamment le processus d'assurance de la qualité lié à la CCNUCC et la collaboration avec d'autres organisations.

³³ Contributions déterminées au niveau national.

190. La FAO a participé à 25 rencontres sur les politiques, le financement et des aspects techniques en rapport avec le changement climatique, poussant plus loin l'intégration des questions liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans la gouvernance climatique régionale et internationale. Elle a en particulier souligné combien les stratégies d'adaptation et d'atténuation étaient essentielles pour rendre la pêche et l'aquaculture plus durables lors du Dialogue «Océans et changement climatique», qui avait pour objectif d'examiner les moyens de renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation.

191. Les travaux de la FAO en matière de changement climatique continuent de gagner en importance grâce aux données scientifiques de plus en plus nombreuses sur les conséquences du changement climatique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et les effets parallèles de la pandémie de covid-19. Face à cette situation, l'Organisation a considérablement renforcé son appui aux pays grâce à de nouveaux projets financés par des mécanismes de financement internationaux pour le climat et d'autres partenaires fournisseurs de ressources, ainsi que par la voie de processus de la CCNUCC, tels que le Partenariat pour les CDN. La FAO continuera de mener son action en exécution de sa Stratégie relative au changement climatique, en parfaite conformité avec le nouveau Cadre stratégique de l'Organisation.

Faits saillants

192. Le 14 décembre 2020, la FAO et le Gouvernement français ont organisé conjointement la manifestation de haut niveau qui marquait le cinquième anniversaire de l'Accord de Paris, au cours de laquelle l'accent a été mis sur une priorité fondamentale: protéger la sécurité alimentaire et venir à bout de la faim tout en luttant contre le changement climatique. La Plateforme de connaissances sur le changement climatique, qui rassemble des informations et des données en rapport avec les effets du changement climatique sur le secteur agricole et l'utilisation des terres, a également été inaugurée à cette occasion.

193. L'initiative phare de la FAO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à augmenter les CDN au profit de l'agriculture et des secteurs de l'utilisation des terres aide plus de 40 pays à revoir leurs CDN à la hausse et à mettre au point des modes de développement durables à faible émission de carbone. Cette collaboration entre le PNUD et la FAO contribue à l'accomplissement de la Promesse climatique.

194. Au total, le projet National Land Monitoring and Information System for a transparent NDC reporting (système national d'information et de suivi concernant les terres pour l'établissement de rapports transparents sur les CDN) a permis d'aider 28 pays à collecter des données sur les activités relatives aux inventaires de gaz à effet de serre. Earth Map, l'un des outils élaborés dans le cadre du projet pour assurer le suivi des terres et les analyses environnementales et climatiques, a été officiellement lancé en 2020 et intégré dans la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main.

195. L'année 2020 a aussi vu la publication du rapport intitulé *Climate change: Unpacking the burden on food safety* (Changement climatique: analyse des conséquences sur la sécurité sanitaire des aliments). Des webinaires ont été organisés afin de mettre en évidence les répercussions du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments ainsi que ses effets négatifs possibles sur la santé humaine dans le cadre de l'approche de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments fondée sur le principe «Une seule santé», et pour aborder les questions d'égalité entre les sexes et les risques climatiques dans les petits États insulaires en développement (PEID).

196. La FAO a contribué à l'élaboration de propositions de préparation destinées au FVC, dont 14 ont été approuvées en 2020, et 25 projets étaient en cours d'exécution dans 24 pays cette même année. Par ailleurs, sept grands projets du FVC dans lesquels la FAO est engagée en tant qu'entité accréditée ont été approuvés, six projets étaient opérationnels ou en cours d'exécution dans six pays, quatre projets dans lesquels la FAO agit en qualité d'entité d'exécution étaient en cours de mise en œuvre, et un projet supplémentaire a été approuvé. Les pays et le personnel de la FAO ont bénéficié d'activités de

sensibilisation et de formation sur le FVC, notamment sur son programme d'appui à la préparation et son initiative en faveur de la résilience face au changement climatique dans le contexte de la covid-19.

197. Des avancées majeures ont été réalisées en 2020 lors de dialogues régionaux et internationaux dans lesquels la FAO a joué un rôle dynamique, en tant que chef de file ou par sa contribution ou sa participation. Citons, par exemple, l'Élan de juin pour le climat et les Dialogues sur le climat, qui se sont tenus en novembre et en décembre dans le cadre de la CCNUCC, ainsi que des manifestations en rapport avec le G20 et, en particulier, la contribution de l'Organisation au rapport du Groupe sur la gestion des émissions. La position de la FAO en tant que partie prenante clé dans le cadre de la CCNUCC a également été renforcée au cours de dialogues sur les pertes et dommages, d'ateliers régionaux sur l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les actions nationales en faveur du climat et de la mise en œuvre de la feuille de route de Koronivia. La FAO a également rejoint l'équipe spéciale covid-19 mise en place par le FEM et plaidé pour l'intégration des perspectives alimentaires et agricoles dans la réflexion menée par le Fonds au sujet de la reconstruction en mieux, dans l'optique de sa huitième période de reconstitution (FEM-8).

V. Performance – Objectifs fonctionnels

Performances – Vue d’ensemble – Objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux

198. Les améliorations réalisées dans l’exécution relative aux objectifs fonctionnels (activités de diffusion, technologies de l’information, gouvernance, surveillance et direction de la FAO, et administration efficiente et efficace) et aux chapitres spéciaux (PCT, dépenses d’équipement et de sécurité) sont mesurées et communiquées au moyen de 36 indicateurs de performance clés et de cibles associées. En s’appuyant sur les méthodes établies, les chefs d’unités fonctionnelles recueillent des données concernant les indicateurs de performance clés et évaluent les résultats, avant examen et validation par les superviseurs. Les résultats obtenus en 2020 sont présentés dans les tableaux qui figurent à l’annexe 2.

199. S’agissant des 36 indicateurs de performance clés relatifs aux objectifs fonctionnels et aux chapitres spéciaux:

- a) vingt-neuf indicateurs sont en bonne voie en 2020 et les cibles cumulatives correspondantes fixées pour la fin 2021 devraient être atteintes;
- b) quatre indicateurs, à savoir le pourcentage de projets clos en temps voulu (8.3.B), la livraison des documents des organes directeurs (10.1.A), le pourcentage de la couverture des activités de vérification (10.2.A) et le pourcentage de projets de dépenses d’équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé (13.1.B) nécessiteront une attention supplémentaire si l’on veut atteindre les cibles fixées pour la fin 2021;
- c) un indicateur, à savoir la satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services administratifs fournis (11.3.A), sera mesuré à la fin de l’exercice biennal;
- d) deux indicateurs, à savoir la mobilité géographique (11.1.C) et le déploiement de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion des crises de sécurité (14.2.D) sont en suspens en raison, respectivement, du gel de la politique de mobilité et des obstacles aux déplacements liés à la pandémie de covid-19.

200. On trouvera dans la présente section les valeurs des indicateurs de performance clés et les réalisations relatives à chaque objectif fonctionnel et à chaque chapitre spécial. Les progrès accomplis dans le cadre du Programme de coopération technique sont présentés à la section VI.



Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion

201. L'objectif fonctionnel 8 sert de base pour mesurer les fonctions de l'Organisation ayant trait à la diffusion. Ces fonctions contribuent à la réalisation des objectifs de la FAO grâce à des partenariats et à des activités de promotion diversifiées et intensifiées, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration du développement des capacités et de la gestion des connaissances.

Résultats obtenus dans les domaines des partenariats, des activités de promotion et du renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud

202. En 2020, la FAO a établi 15 nouveaux partenariats stratégiques (cible 8.1.A pour l'exercice biennal: 20 partenariats stratégiques) et en a reconduit 13. Des alliances ont été nouées dans de nouveaux domaines stratégiques de collaboration, notamment l'Initiative Main dans la main (Fondation MasterCard, Syngenta, Mars et Alibaba), les mesures prises contre la covid-19 (Rabobank, Danone et CropLife) et la lutte antiacridienne (Fondation MasterCard).

203. Huit initiatives de promotion ont été menées pour appuyer les activités et les programmes stratégiques de l'Organisation au titre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, parmi lesquelles la mise en place de campagnes régionales et de stratégies de communication rurale en rapport avec les plans d'action nationaux en faveur de l'agriculture familiale ainsi qu'une collaboration avec des organismes du système des Nations Unies et des universités visant à donner des moyens d'action aux peuples autochtones dans le contexte de la covid-19 (cible 8.1.B pour l'exercice biennal: 11 initiatives de promotion). La FAO a rédigé des documents d'orientation sur l'agriculture familiale, les peuples autochtones et la covid-19 et les a diffusés par l'intermédiaire d'une page web consacrée à la santé et à la sécurité des peuples autochtones, et la Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale a enregistré plus de 500 000 visites en 2020.

204. Douze méthodologies de renforcement des capacités ont été mises au point en 2020, ce qui est supérieur à la cible 8.1.C fixée pour l'exercice biennal (10 méthodologies), et 29 protocoles d'accord et projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ont été signés (cible 8.1.D pour l'exercice biennal: 30). La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont continué à progresser grâce à des contributions supplémentaires et au soutien de la Chine, de la République de Corée et de la Turquie. Le portefeuille actuel d'activités relevant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire comprend des protocoles d'accord avec un large éventail d'institutions de divers pays (Brésil, Chine, Cuba, Équateur et Pérou) et le Secrétariat de l'Amérique centrale pour l'intégration sociale.

Faits saillants

205. Au niveau régional, la FAO a concouru à la mise en place des assemblées générales annuelles des pays de l'Afrique de l'Est afin d'accélérer la mise en service de l'Alliance parlementaire et a aidé l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à organiser deux consultations relatives à la première loi-type panafricaine sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Au niveau national, de nouvelles alliances ont été établies en République centrafricaine, au Gabon, à Sao Tomé-et-Principe, au Tchad, en Sierra Leone et au Togo dans le cadre du Réseau des parlementaires de la CEDEAO sur l'égalité de genre et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

206. À l'échelle des pays, les activités de la FAO relatives aux Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires³⁴ visaient essentiellement à rendre les conditions plus favorables et à autonomiser les jeunes dans six pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine; face à la crise pandémique, une déclaration commune a été publiée avec le Parlement latino-américain et caribéen en vue de promouvoir ces Principes. Le Pôle de formation en ligne de la FAO a été inauguré en six langues et compte plus de 80 formations. L'Organisation a continué d'étoffer les

³⁴ Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

plateformes de données numériques et de gestion des connaissances, par exemple les systèmes AGORA et AGROVOC et le thésaurus AGROVOC³⁵, qui ont été consultés plus de 44 millions de fois et ont permis la formation de plus de 5 000 participants. La question de la covid-19 a été intégrée à toutes les plateformes aux points de vue de la recherche, des données et du renforcement des capacités.

207. Des séances consacrées aux femmes autochtones et aux systèmes alimentaires ont été organisées durant le dialogue sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique du Nord, et une initiative a été mise sur pied en collaboration avec des universités afin d'encourager le partage de données et de connaissances entre les femmes autochtones.

Résultats obtenus dans le domaine de la communication

208. Le site FAO.org a enregistré un total de 3 millions de visites en 2020 (cible 8.2.A pour l'exercice biennal: 6,7 millions de visites), ce qui représente une progression importante par rapport à 2019. La couverture médiatique de la FAO a atteint 71 200 consultations par mois, résultat supérieur à la cible 8.2.B (24 000 consultations). Des conditions externes sans précédent, notamment l'aggravation de la pandémie de covid-19 et la recrudescence du criquet pèlerin, ont contribué à susciter un intérêt médiatique plus marqué pour les communiqués de presse et les produits d'information de la FAO. Les réseaux sociaux multilingues de l'Organisation comptaient au total 1,26 million d'abonnés (cible 8.2.C pour l'exercice biennal: 2,4 millions).

Faits saillants

209. Face à l'évolution de la pandémie de covid-19, la FAO a adapté ses activités de communication et ses manifestations de sensibilisation au nouvel environnement numérique et aux méthodes de travail novatrices. Le nombre de langues utilisées dans le cadre des campagnes internationales a continué à progresser régulièrement: en 2020, la communication sur la Journée mondiale de l'alimentation a été diffusée en 53 langues, et celle sur l'Année internationale de la santé des végétaux, en 33 langues. De nouveaux moyens de communication et de diffusion, par exemple des débats télévisés réunissant, aux côtés des spécialistes de la FAO, des acteurs influents dans des domaines particuliers et des invités d'honneur, ont permis à l'Organisation de toucher de nouveaux publics. L'ensemble des messages de l'Organisation consacrés à la Journée mondiale de l'alimentation ont été diffusés à plus d'un milliard et demi de comptes sur les réseaux sociaux.

210. La FAO a commencé à mettre en œuvre une stratégie relative aux publications numériques en 2020, et 35 publications entièrement numériques (adaptées à différents appareils) sont parues dans les six langues officielles de l'Organisation, y compris ses cinq rapports phares. L'édition 2020 de l'Annuaire statistique a été présentée au format numérique, de même que la publication célébrant le soixante-quinzième anniversaire de la FAO, assortie de 75 enregistrements radio téléchargeables.

Résultats obtenus dans le domaine de la mobilisation de ressources

211. La fonction des partenariats avec le secteur privé a été intégrée à la nouvelle Division de la mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) en septembre 2020, et la fonction de diligence nécessaire a été rattachée à la nouvelle Division d'appui aux projets (PSS). La Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé pour la période 2021-2025 a été approuvée par le Conseil fin 2020 et définit une nouvelle approche en la matière, suivant une logique plus volontaire, moderne, souple et dynamique, et des domaines stratégiques de coopération seront élargis en vue d'obtenir des résultats plus visibles en 2021.

³⁵ Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture (AGORA), Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS) et Thésaurus multilingue de terminologie agricole (AGROVOC).

212. Malgré la crise de la covid-19, la FAO a mobilisé 1,15 milliard d'USD de contributions volontaires³⁶ en 2020 et devrait atteindre la cible 8.3.A fixée pour l'exercice biennal (1,7 milliard d'USD). Cette somme représente une croissance de 18 pour cent par rapport à la moyenne enregistrée pour la même période entre 2016 et 2019. Les initiatives multipartites et les mécanismes de financement commun ont été remaniés, conformément à la nouvelle approche du système des Nations Unies, et les contributions financières aux fonds à affectation souple ou affectés de manière non contraignante ont augmenté (les contributions de ce type au Mécanisme multidonateurs flexible se sont élevées à 57 millions d'USD pour la phase 2018-2021, soit plus que les 47 millions d'USD reçus pendant la phase précédente, à savoir 2014-2017).

213. La FAO a mené plusieurs initiatives dynamiques pour diffuser et mettre en avant ses priorités et ses besoins afin d'élargir sa base de partenaires, notamment la campagne de promotion du rapport annuel sur l'impact de l'Organisation et les campagnes mondiales et régionales de lancement du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 et de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne; des outils de communication numériques ont aussi été mis en avant pour resserrer les liens entre les partenaires fournisseurs de ressources et le Mécanisme multidonateurs flexible. Des efforts ont été consentis pour établir des rapports de meilleure qualité à l'intention des donateurs et faire état des résultats conformes aux ODD, ainsi que pour simplifier et perfectionner les rapports de fin de projet et la clôture de ceux-ci. L'impact de la pandémie de covid-19 a eu des incidences négatives sur la clôture des projets en 2020: du point de vue opérationnel, seulement 58 pour cent des projets ont été clos en moins de 180 jours (cible 8.3.B: 80 pour cent).

Faits saillants

214. Sur fond de pandémie, l'adaptation des procédures internes relatives à la mobilisation de ressources et à la mise en œuvre des projets a continué à progresser. Des améliorations ont permis de renforcer l'efficacité de la gestion des cycles des projets, par exemple la mise en place et l'actualisation d'instruments d'information et de suivi relatifs au Mécanisme multidonateurs flexible, l'adoption de procédures simplifiées aux fins de la formulation et de l'approbation de projets liés à la covid-19, l'actualisation du manuel sur la Modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels (OPIM) et l'examen final, encore en cours, des nouvelles sections du Manuel consacrées aux coupons et aux espèces.

215. Plusieurs activités de renforcement des capacités ont été menées pendant l'année 2020, parmi lesquelles la mise en route de l'initiative Impact Pulse+, la collection Global Executive Series, la modernisation du pôle Intranet pour la mobilisation des ressources et une série de webinaires. Les ressources mobilisées en faveur de projets aux niveaux national, régional et sous-régional ont atteint 0,7 milliard d'USD en 2020, ce qui correspond à 63 pour cent des contributions volontaires totales, grâce notamment à un appui renforcé et mieux ciblé aux bureaux décentralisés. Les efforts fournis pour améliorer la mise à disposition de données transparentes et actualisées se sont également poursuivis.

³⁶ Données préliminaires (fin décembre 2020).

Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information

216. L'objectif fonctionnel 9 concerne toutes les activités liées à l'informatique qui rendent possibles les travaux de l'Organisation dans le monde entier. Ces activités consistent notamment à planifier et à mettre en œuvre des solutions numériques sûres qui sous-tendent les activités de la FAO, en veillant à mettre en place un environnement, des services et des outils informatiques adaptés qui contribuent aux opérations au niveau mondial.

Réalisations

217. En 2020, l'accent a été mis, et continuera de l'être dans les années à venir, sur l'accélération de l'utilisation de technologies novatrices, afin de mener à bien la transition vers une «Organisation numérique» et d'améliorer le portefeuille de services et d'outils informatiques qui permettront aux membres du personnel de la FAO de travailler efficacement en tout lieu et à tout moment.

218. Le déclenchement de la pandémie de covid-19 en 2020 a eu des répercussions sur les travaux des Services informatiques qui étaient prévus, la priorité ayant été donnée aux multiples demandes d'appui visant à assurer la continuité des activités de la FAO dans le monde entier grâce à de nouvelles méthodes de travail. Dans le contexte de cette «nouvelle normalité», il a fallu en priorité mettre en œuvre de nouvelles solutions technologiques, notamment dans les domaines de la communication, de la collaboration et de la sécurité informatiques. L'aboutissement de ces activités a permis au personnel de la FAO d'être en mesure de mener ses activités et d'obtenir des résultats dans le monde entier, le niveau de satisfaction exprimé concernant les solutions informatiques étant très élevé.

219. La qualité des ressources numériques a continué de s'améliorer en 2020 grâce à la création de nouvelles plateformes de données, notamment celle de l'Initiative Main dans la main, à la migration d'anciennes applications vers les plateformes institutionnelles et à l'introduction de nouvelles technologies et capacités au service des activités de l'Organisation.

220. L'approche adoptée pour la mesure des indicateurs de performance clés était la même qu'en 2019, à savoir prendre en compte les réponses des clients concernant les solutions informatiques (au moyen d'un mécanisme qui permet d'interagir avec les clients lors des demandes d'information ou d'autorisation liées à l'informatique) et la satisfaction exprimée par les clients en ce qui concerne les solutions fournies par l'équipe chargée des solutions institutionnelles. Le niveau de satisfaction des clients stratégiques s'est établi à 94 pour cent, soit un niveau supérieur à la cible de 80 pour cent (9.1.A), et le pourcentage de satisfaction concernant la qualité des ressources numériques disponibles qui facilitent les activités de la FAO a atteint 65 pour cent, alors que la cible biennale était de 80 pour cent (9.1.B).

Faits saillants

221. L'initiative Main dans la main est l'une des principales réalisations de 2020. Cette nouvelle plateforme de données géospatiales a renforcé la gouvernance des données à la FAO et celles-ci ont été mises à disposition en tant que bien public. La Plateforme compte aujourd'hui 25 000 utilisateurs dans 197 pays et régions et son utilisation devrait fortement progresser en 2021.

222. La création du Portefeuille numérique de la FAO a permis d'obtenir une vue d'ensemble des produits numériques utilisés sur le terrain, ce qui est essentiel pour renforcer l'utilisation de ces produits dans toute l'Organisation.

223. Plusieurs dispositifs informatiques ont été mis en place ou élargis en 2020 pour faciliter le télétravail. Il s'est notamment agi d'utiliser les nouvelles technologies pour les réunions à distance, d'automatiser des processus afin de pouvoir se passer des interventions manuelles et de la présence physique au bureau et d'élargir l'utilisation d'ordinateurs portables et de dispositifs mobiles. Les modifications apportées à l'infrastructure informatique ont permis d'améliorer et de sécuriser l'accès aux ressources de la FAO.

224. En raison de la covid-19, il a fallu adopter de nouvelles méthodes de travail dans toute l'Organisation. En 2020, l'utilisation accrue de solutions dématérialisées (*cloud*), qui avait déjà commencé lors du précédent exercice biennal, a été essentielle pour permettre l'accès aux ressources informatiques en tous lieux. L'introduction de nouvelles technologies telles que Zoom et l'authentification à facteurs multiples afin d'améliorer la sécurité ont également facilité les activités de l'Organisation et ont ouvert la voie vers la «nouvelle normalité».

Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

225. L'objectif fonctionnel 10 sert de base pour mesurer les fonctions concernées par la gouvernance, la surveillance et la direction de la FAO. Ces fonctions visent à assurer une direction efficace de l'Organisation grâce à une gestion stratégique et à la surveillance, ainsi qu'à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres. Elles consistent donc à établir des dispositifs et des processus institutionnels visant à évaluer les résultats des programmes et la santé financière ou autre de l'Organisation et à prendre des mesures les concernant. Elles contribuent aussi à l'efficacité de la gouvernance en garantissant la conformité avec les Textes fondamentaux et les politiques adoptées par les organes directeurs.

226. À la suite de l'approbation de la nouvelle structure organisationnelle, en 2020, les unités opérationnelles responsables de cet objectif fonctionnel sont la Division des services aux organes directeurs (CSG), le Bureau de l'évaluation (OED), le Bureau de l'Inspecteur général (OIG), le Bureau du Directeur général (ODG) avec l'équipe de direction centrale, le Bureau juridique (LEG), le Bureau de la déontologie (ETH) et le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP).

227. La FAO est en bonne voie pour atteindre les cibles biennales relatives à huit des 10 indicateurs de performance clés.

Réalisations

228. S'agissant de la gouvernance de la FAO, 100 pour cent des décisions émanant des organes directeurs sont mises en œuvre dans les délais prescrits, soit un résultat supérieur à la cible fixée (90 pour cent). Toutefois, en 2020, 70 pour cent seulement des documents des organes directeurs ont été livrés selon le calendrier établi et dans les langues requises (cible biennale: 100 pour cent), contre 79 pour cent en 2018. L'un des principaux facteurs qui ont entravé la présentation des documents en temps voulu a été le report et la succession très serrée des sessions des organes directeurs, en raison de la pandémie de covid-19. Des mesures ont été prises aux fins du suivi de l'élaboration des documents et du respect des délais en 2021.

229. En ce qui concerne la surveillance, les restrictions imposées par la pandémie et des taux de vacance de postes supérieurs aux attentes ont pesé sur les capacités du Bureau de l'Inspecteur général de couvrir les audits prévus. Malgré des résultats insatisfaisants sur le plan quantitatif, le Bureau de l'Inspecteur général a fait en sorte que les ressources d'audit portent principalement sur les domaines prioritaires, en tenant compte des tâches urgentes qui revêtent une importance stratégique, par exemple au moyen de la réévaluation des risques dans le domaine de la trésorerie au vu de l'évolution des procédures due à la pandémie, et en évaluant la structure de gouvernance et les capacités des bureaux décentralisés.

230. Le Bureau de l'évaluation est en bonne voie pour honorer ses engagements au titre du plan indicatif à horizon mobile relatif à l'évaluation stratégique et programmatique: il a mené à bien cinq évaluations thématiques portant sur la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2), les travaux statistiques de l'Organisation, le Programme de coopération technique, la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile et le rôle et le positionnement de l'Organisation dans le cadre de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'objectif Faim zéro. La mise en œuvre des recommandations établies au sujet des évaluations stratégiques est en bonne voie.

231. Au cours de l'année, la suite donnée aux recommandations issues des audits a fait l'objet d'une surveillance active et a permis de veiller à ce que soient mises en œuvre en temps voulu les mesures nécessaires pour renforcer le système de contrôle interne. Ce suivi attentif a aidé la FAO à atteindre la cible biennale, avec 80 pour cent des recommandations assorties d'un risque élevé mises en application en temps voulu en 2020 et seulement 8 pour cent des recommandations en suspens depuis plus de deux ans, conformément à la cible. L'amélioration constatée par rapport aux années précédentes résulte d'un suivi régulier par l'intermédiaire des points focaux de l'Organisation.

232. La proportion des fonctionnaires ayant suivi la formation en ligne relative à la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, ainsi qu'à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, a atteint 74 pour cent, en deçà de la cible biennale établie à 90 pour cent. La mise en œuvre de meilleurs instruments de suivi des formations obligatoires a permis aux coordonnateurs de ces activités de suivre efficacement leur bonne exécution.

Faits saillants

233. Les défis liés à la pandémie de covid-19 ont été relevés grâce à un soutien renforcé aux bureaux décentralisés, à des modalités de travail aménagées, à un appui administratif fondamental fourni en temps opportun et à la publication rapide d'instructions techniques, pour faire en sorte que l'Organisation puisse exécuter son mandat en protégeant la santé et le bien-être du personnel. L'appui aux bureaux de pays a été réorganisé, après approbation de la nouvelle structure organisationnelle, et repose sur une délégation accrue de pouvoirs aux représentants régionaux. L'examen du modèle de gestion des bureaux décentralisés, lancé en 2019, s'est poursuivi, afin de déterminer quelles transformations étaient nécessaires pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles, accroître la délégation de pouvoirs et exécuter les programmes de manière plus efficiente.

234. Pendant l'année 2020, un fait marquant a été le bon déroulement des réunions des organes directeurs organisées à distance, grâce à une utilisation novatrice des technologies.

235. La Déclaration relative au contrôle interne, jointe aux comptes vérifiés de la FAO pour 2019, a donné des garanties supplémentaires quant à l'efficacité du système de contrôle interne. Il s'agissait de la troisième déclaration relative au contrôle interne publiée par la FAO depuis la mise en œuvre, en 2017, du processus officiel d'établissement de rapports au titre du contrôle interne, processus qui a sans cesse été renforcé et simplifié.

236. La gestion des risques de l'Organisation a continué d'être renforcée en intégrant les facteurs de risque dans le processus d'élaboration du nouveau Cadre stratégique, ce qui constitue une avancée majeure vers une plus grande maturité de la gestion des risques.

237. Le Bureau juridique s'est concentré sur le développement du recours aux technologies numériques afin d'alléger la bureaucratie et de continuer à soutenir les Membres. Pendant l'année, un appui particulier a été apporté à la gestion des procédures internes nécessaires dans le contexte de la covid-19, notamment en ce qui concerne les signatures électroniques, et aux efforts de l'Organisation visant à rationaliser les procédures d'approbation dans le domaine des ressources humaines. Le Bureau juridique a aussi appuyé les négociations relatives à plus de 360 accords de coopération, partenariat, financement et projet et a continué de défendre les intérêts de la FAO dans le cadre de différends ou de procès. Il a également élaboré, en collaboration étroite avec les unités techniques, des indications sur les approches législatives et réglementaires qui permettent d'atténuer les effets de la pandémie, ainsi que sur les mesures juridiques qui permettent de traiter des questions relatives à l'agriculture et au changement climatique.

238. En 2020, le Bureau de la déontologie s'est efforcé de faire mieux connaître à l'ensemble du personnel les questions relatives au comportement déontologique et les politiques pertinentes en la matière, notamment au moyen d'activités de sensibilisation et de communication, ainsi que de formations en ligne, qui étaient initialement destinées aux postes de la classe P-5 et des catégories supérieures, qui doivent se poursuivre début 2021 et qui concerneront 1 500 personnes de plus.

Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace

239. L'objectif fonctionnel 11 sert de base pour mesurer la gestion et l'administration efficientes et efficaces des actifs humains, financiers et autres biens matériels et ressources de l'Organisation au moyen de six indicateurs de performance clés assortis de cibles biennales. Les unités opérationnelles responsables sont les divisions des ressources humaines, des finances et de la logistique. Les activités prioritaires menées en 2020 au titre de cet objectif fonctionnel ont continué d'être la réforme des processus administratifs à travers la délocalisation, la rationalisation, l'appui à la décentralisation et l'amélioration des mécanismes de contrôle de la conformité, notamment grâce à l'utilisation accrue des outils informatiques disponibles, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour les ressources humaines pour la période 2020-2021.

240. La FAO est en passe de concrétiser les indicateurs de performance clés relatifs à cet objectif fonctionnel.

241. Le délai de recrutement des fonctionnaires du cadre organique s'est accru, s'établissant à 159 jours en 2020, contre 145 jours en 2019, ce qui est également en-deçà de la cible fixée (120 jours). Toute l'attention voulue a continué d'être portée à une répartition géographique équitable qui dépasse de 10 points l'indicateur de performance clé (85 pour cent contre une cible biennale fixée à 75 pour cent).

242. En 2020, le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO pour 2019. Depuis l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), c'est la sixième fois que les états financiers de l'Organisation sont établis en respectant pleinement les exigences correspondantes.

243. La prestation de services logistiques a continué en 2020 et l'Organisation est en passe de concrétiser les deux indicateurs de performance clés biennaux relatifs à une administration efficiente et efficace (11.3). Un certain nombre de projets visant à améliorer la qualité des résultats et à renforcer l'efficience ont été mis en œuvre, notamment la certification ISO 9001 des principaux processus. Les Services de santé ont joué un rôle central dans le traitement des risques engendrés par la pandémie mondiale et ont offert des services de qualité à tous les membres du personnel de la FAO à travers le monde. Une première ligne de défense en matière de soins médicaux a été mise en place dans 16 pays et cette activité devrait prendre de l'ampleur en 2021. L'indicateur de performance clé 11.3.B a été dépassé: 91 pour cent des bureaux de la FAO visés dans le cadre de l'inventaire environnemental ont communiqué des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, conformément aux stratégie et politique de la FAO en matière de responsabilité environnementale à l'échelle de l'Organisation.

Faits saillants

244. Le Plan d'action stratégique pour les ressources humaines pour 2020-2021, approuvé par le Comité financier à sa cent quatre-vingt-troisième session, en novembre 2020, met en place les fondements nécessaires d'une réforme à long terme dans le domaine des ressources humaines. En 2020, une préoccupation majeure a été que les membres du personnel de la FAO restent en sécurité, en bonne santé et mobilisés pendant la pandémie de covid-19. Les instructions et les procédures relatives aux ressources humaines ont été actualisées en tenant compte de l'évolution rapide de la situation et ont jeté les bases de méthodes de travail plus souples. Une équipe spéciale a été chargée de se pencher sur les moyens qui permettraient de réduire la bureaucratie et de favoriser la délégation de pouvoirs.

245. La gestion des ressources financières a continué d'être axée sur les activités de surveillance et de suivi, afin de veiller au respect du Règlement financier, ainsi que des règles et procédures applicables en la matière, et d'améliorer le contrôle interne, en particulier dans les bureaux décentralisés. Au cours de l'année 2020, il s'agissait notamment d'activités qui visaient plus particulièrement à relever les défis découlant de la covid-19 et à donner des indications aux bureaux décentralisés sur les moyens qui permettent de continuer à respecter les règles et pratiques de gestion financière en fonctionnant à distance.

246. Les améliorations obtenues quant à l'efficacité et à la qualité des services de gestion financière concernaient notamment la poursuite du déploiement des fonctionnalités de transferts de fonds électroniques, la mise en œuvre de la fonctionnalité de paiements par téléphone mobile dans certains pays et le renforcement des dispositifs destinés à assurer la continuité des services de trésorerie, de façon à assurer le bon déroulement des opérations, y compris dans le cadre d'un confinement strict.

247. Les fonctions d'achat ont été adaptées et ont donné de bons résultats face aux difficultés liées à la pandémie et à un nombre croissant de menaces et de situations d'urgence. Les principales améliorations ont été obtenues grâce à une décentralisation plus poussée des fonctions d'achats et à un renforcement conséquent des capacités visant à atténuer les risques.

Chapitre 13: Dépenses d'équipement

248. La résolution 10/2003 de la Conférence a intégré la prévision des dépenses d'équipement à un chapitre distinct du Programme de travail et budget. Ce dispositif permet la définition et l'autorisation des dépenses engagées pour des actifs corporels ou incorporels qui ont une durée de vie utile supérieure à l'exercice financier biennal de la FAO et qui nécessitent généralement un niveau de ressources dépassant celui des crédits ouverts dans le cadre de l'exercice biennal. Il couvre les dépenses d'équipement nécessaires pour l'entretien et le renforcement des plateformes de données et d'informations techniques, des systèmes opérationnels et administratifs, des infrastructures et des services.

249. Le Conseil de gestion pour les dépenses d'équipement, présidé par l'un des directeurs généraux adjoints, évalue la qualité des investissements et suit la mise en œuvre des projets de dépense d'équipement en ce qui concerne leur importance pour l'Organisation, les avantages et coûts mesurables, l'horizon temporel et les risques.

Faits saillants

250. La FAO a progressé dans la réalisation des deux indicateurs de performance clés et compte 14 projets actifs de dépenses d'équipement au cours de la période 2020-2021, neuf d'entre eux ayant été approuvés lors de l'exercice biennal précédent et les cinq autres en 2020. Tous les projets approuvés de dépenses d'équipement sont assortis d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis (indicateur 13.1.A).

251. Sur les 14 projets de la période 2020-2021, six devaient être achevés en 2020; deux d'entre eux ont été menés à bien en respectant les délais et le budget fixé et les quatre autres ont été prolongés jusqu'en 2021, en raison de leur complexité et des conséquences de la covid-19. Les projets encore en cours seront suivis de près, de manière que la cible 2020-2021 soit atteinte, à savoir 90 pour cent de projets menés à bien en respectant les délais et le budget fixé (13.1.B).

Chapitre 14: Dépenses de sécurité

252. Par sa résolution 5/2005, la Conférence a créé le chapitre Dépenses de sécurité, dispositif qui couvre toutes les dépenses de personnel et hors personnel directement liées à la sécurité du personnel et des actifs. Ce dispositif sert de base pour déterminer dans quelle mesure l'environnement de travail au Siège et dans les bureaux décentralisés est sûr et sécurisé. L'unité opérationnelle responsable est le Service de la sécurité, qui a été intégré à la Division des services logistiques, récemment constituée, avec le Service des infrastructures et de la gestion des installations et les Services de santé.

253. La FAO est en passe de concrétiser les cinq indicateurs de performance clés biennaux. Les quatre indicateurs relatifs à la sécurité et à la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde ont été pleinement satisfaits. Les bons résultats obtenus en ce qui concerne la cible relative au pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité (100 pour cent) sont dus au fait que l'obtention d'un certificat attestant le suivi de la formation a été établie comme condition préalable à l'autorisation de voyager, pour les fonctionnaires de la FAO comme pour les personnes n'appartenant pas au personnel, ce qui s'est traduit par une évolution positive des comportements et une plus grande sensibilisation.

Faits saillants

254. L'année 2020 s'est avérée particulièrement difficile puisqu'il a fallu faire face à la pandémie mondiale et prendre en charge les activités supplémentaires découlant de la «nouvelle normalité», surtout pour réduire et gérer les éventuelles menaces pour la sécurité et la santé des membres du personnel de la FAO. Une des réalisations particulièrement importantes des Services de sécurité aura été la gestion efficace de la pandémie de covid-19, à la fois au sein de la FAO et dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies en Italie. L'Italie ayant été le premier pays hors Asie à être gravement touché par la covid-19, des mesures ont dû être prises d'urgence à l'échelle de l'Organisation, notamment la création et la mise en service d'une structure de gestion des crises et d'un système de communication efficace et efficient (système de notification en cas d'urgence), qui s'est avéré fondamental lorsque les membres du personnel travaillaient à distance en différents endroits. Le système de notification en cas d'urgence a été étendu aux membres du personnel en poste au siège du Programme alimentaire mondial, ce qui a permis au personnel de cette organisation sœur de recevoir rapidement des informations actualisées en matière de santé et de sécurité.

255. Les Services de santé de la FAO ont apporté leur contribution aux activités liées à la covid-19 dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, en renforçant les services de santé mentale à l'intention de tous les employés et de leurs personnes à charge (dans plusieurs langues); ont veillé à l'intégration de mesures spécialement destinées aux personnes handicapées; ont encouragé le recours aux consultations à distance, y compris dans le cadre de l'examen de l'état de santé au moment du recrutement, d'une affectation ou d'un voyage officiel; se sont efforcés d'améliorer la sécurité des personnes travaillant au Siège en augmentant le nombre de défibrillateurs et en dispensant des formations sur leur utilisation; ont organisé des séances de formation sur l'utilisation des trousseaux de premiers secours et sur les gestes élémentaires de survie; ont représenté la FAO aux discussions qui se sont tenues sur la stratégie de sécurité routière des Nations Unies.

256. Les Services de santé se sont chargés de rédiger des informations sanitaires sur les protocoles de la FAO relatifs à la covid-19 et de les mettre à jour régulièrement; ont établi un dossier d'information sur la covid-19 destiné à communiquer des renseignements actualisés directement aux employés; ont facilité l'achat d'équipements de protection individuelle en prenant l'initiative d'établir des normes de qualité, des formules de calcul et des procédures d'agrément technique.

257. Des avis techniques sur les normes et les exigences de qualité applicables aux travaux de génie civil ont également été communiqués concernant les modifications apportées aux infrastructures afin d'assurer la sécurité et la sûreté de l'environnement de travail dans le cadre de l'entretien des locaux du Siège conformément aux normes d'hygiène les plus strictes et aux protocoles relatifs à la covid-19.

VI. Gestion de l'exécution et des ressources

Exécution du budget

258. La Conférence, par sa résolution 13/2019, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour 2020-2021, ainsi que le Programme de travail correspondant, sous réserve des ajustements découlant des orientations qu'elle a communiquées. La nouvelle répartition des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres budgétaires a été approuvée par le Conseil en juillet 2020 dans le cadre des nouveaux ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021³⁷.

259. Le Programme de travail de la FAO est mis en œuvre grâce à un budget intégré qui englobe l'ouverture de crédits nette et les contributions volontaires. Selon la nouvelle répartition des ouvertures de crédits nettes approuvée par le Conseil, 592 millions d'USD (59 pour cent) étaient affectés aux objectifs stratégiques et à l'objectif 6, 233 millions d'USD (23 pour cent) étaient affectés aux objectifs fonctionnels, 140,8 millions d'USD (14 pour cent) étaient affectés au Programme de coopération technique et 39,9 millions d'USD (4 pour cent) étaient affectés aux chapitres spéciaux consacrés aux dépenses d'équipement, aux dépenses de sécurité et aux imprévus. Les contributions volontaires nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail ont été estimées à 1 919,9 millions d'USD, dont 1 905,6 millions (99 pour cent) pour les objectifs stratégiques et l'objectif 6, et 14,3 millions (1 pour cent) pour les objectifs fonctionnels et les dépenses de sécurité.

260. La mise à disposition de ressources au titre de l'ouverture de crédits nette en 2020, première année de l'exercice biennal, est en bonne voie. Sur le budget biennal approuvé de 864,8 millions d'USD pour les objectifs stratégiques et fonctionnels et pour les chapitres spéciaux, environ 420,9 millions d'USD (49 pour cent) ont été versés. Les taux d'exécution atteints au titre du Programme de coopération technique 2020-2021 sont indiqués dans la section suivante.

261. La pandémie de covid-19 a eu des incidences sur la mise en œuvre de certaines activités prévues, essentiellement du fait des mesures de confinement et des restrictions des déplacements, qui ont conduit à une diminution des frais de voyage. Grâce à l'adaptation et à la mise en œuvre de procédures et de méthodes de travail souples, le rythme d'exécution des plans de travail s'est amélioré et les activités qui ont été reportées ou reprogrammées devraient être mises en œuvre avant la fin de l'exercice biennal.



³⁷ CL 164/3, tableau 3, CL 164/REP.

262. La pandémie a également entraîné une augmentation des dépenses liées à la sûreté et à la sécurité du personnel au Siège et dans les bureaux décentralisés. Par exemple, en 2020, la FAO a versé 1,4 million d'USD pour le cadre MEDEVAC (évacuation pour raisons médicales) des Nations Unies, qui couvre tous les agents des Nations Unies et les personnes à leur charge répondant à certaines conditions. Les dépenses liées à la covid-19 concernant la sécurité du personnel, telles que le renforcement des capacités de soins de santé de première ligne au niveau des pays, devraient perdurer en 2021 et seront communiquées au Comité financier dans les rapports annuels sur l'exécution du budget, conformément à l'article 4.5 du Règlement financier.

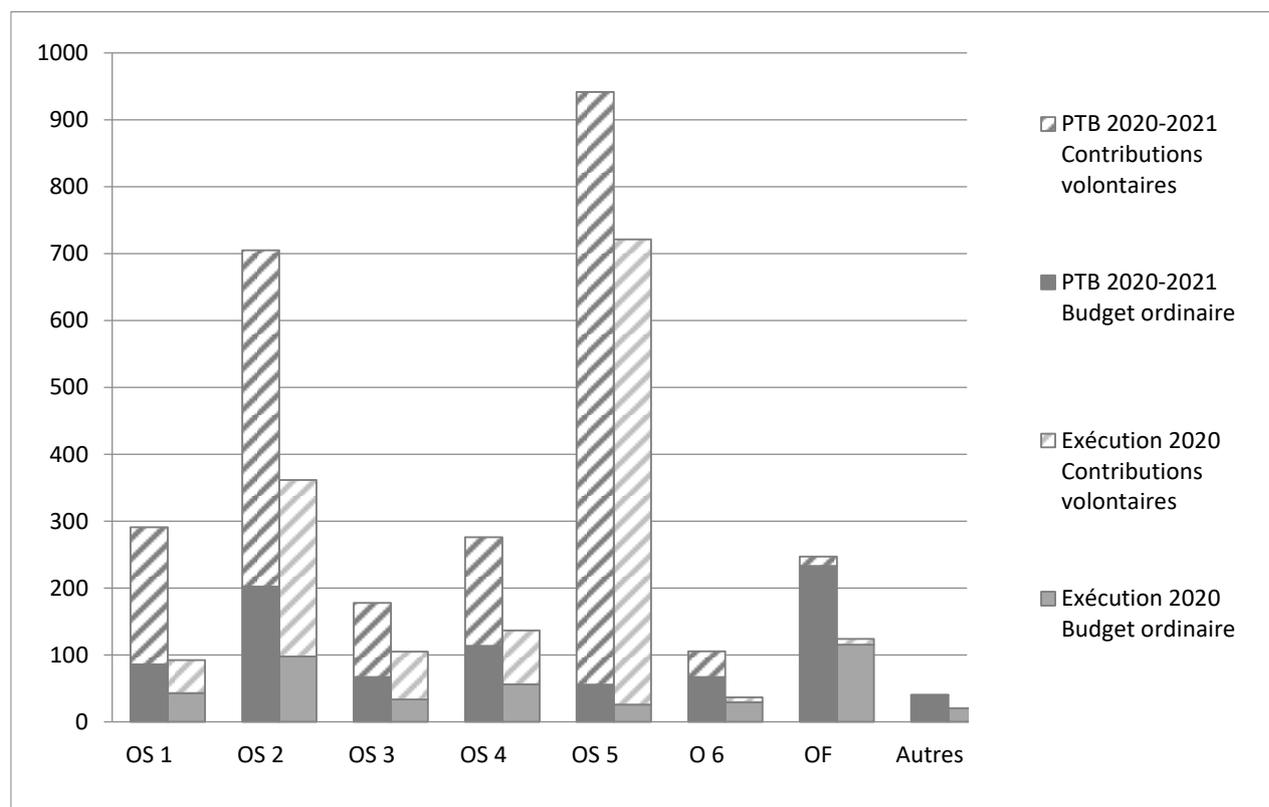
263. S'agissant des contributions volontaires, environ 1 177,6 millions d'USD ont été versés, soit 61 pour cent du montant des ressources estimées pour 2020-2021. Ce taux élevé s'explique essentiellement par l'adaptation des projets d'urgence à la riposte à la pandémie de covid-19 et par le vaste programme de lutte contre le criquet pèlerin.

264. L'exécution du budget rapportée dans le présent document est préliminaire. Elle repose sur les dépenses, les engagements et les revenus de 2020 tels que calculés au 31 décembre 2020 dans les comptes non vérifiés de l'Organisation avant la clôture des comptes annuels de 2020 en mars 2021³⁸.

265. Les ressources budgétisées pour 2020-2021 sont mises en regard de l'exécution de 2020 pour les objectifs stratégiques, l'objectif 6, les objectifs fonctionnels et les dépenses d'équipement et de sécurité («autres») dans la *figure 1*.

³⁸ Les chiffres définitifs figureront dans les Comptes vérifiés de la FAO 2020, État V.

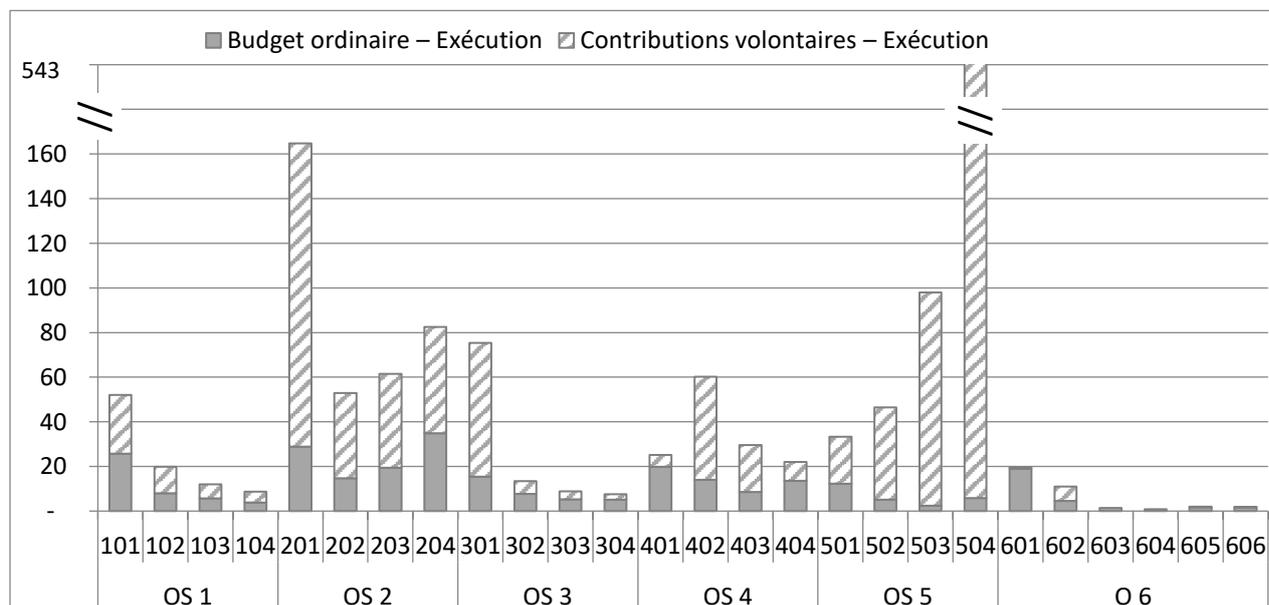
Figure 1: Budget comparé à l'exécution budgétaire de 2020, par chapitre (à l'exclusion du PCT) (en milliers d'USD)



266. Le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements budgétaires au cours de l'exercice 2020-2021 est présenté au Comité financier à la présente session. Ce document expose dans les grandes lignes les dépenses prévues pour l'exercice biennal et les virements budgétaires attendus qui découlent de la mise en œuvre du Programme de travail 2020-2021.

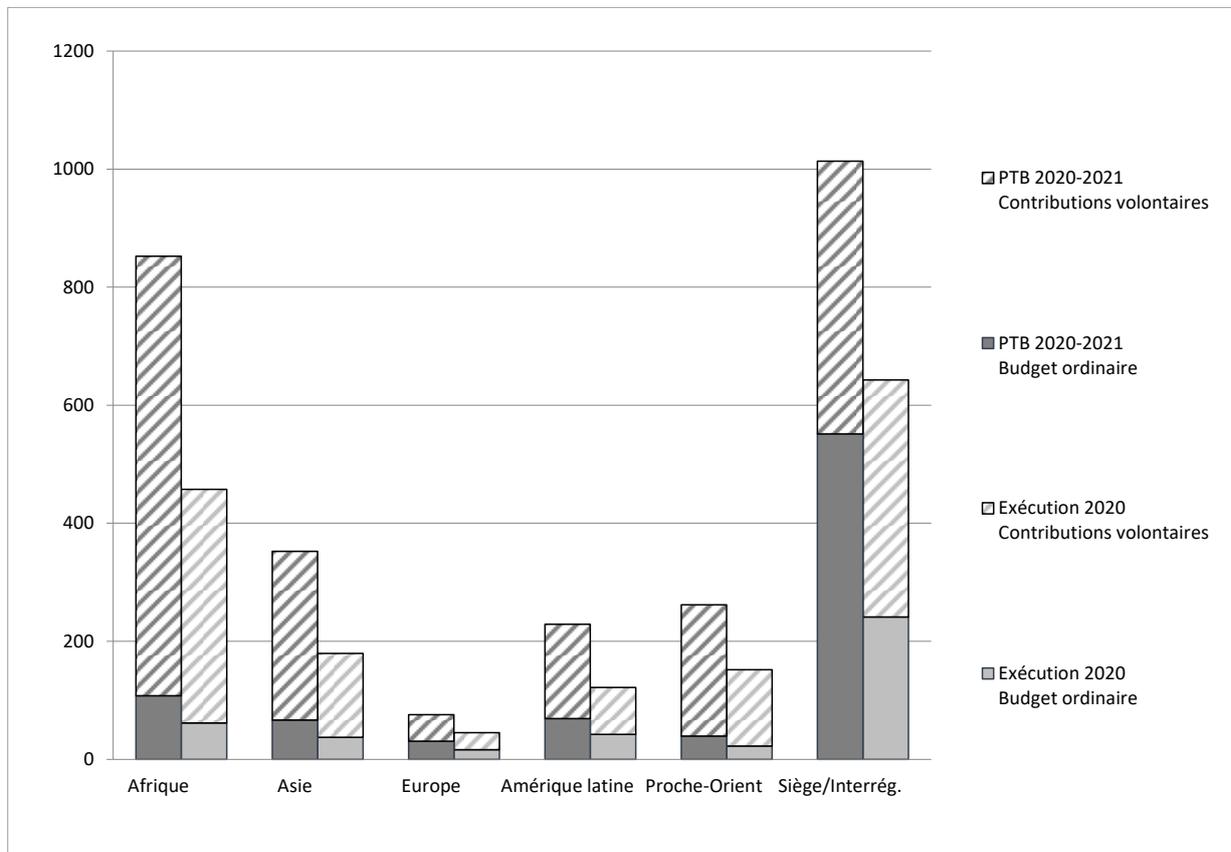
267. L'exécution du budget au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et l'objectif 6 apparaît à la figure 2.

Figure 2: Taux d'exécution en 2020 au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et l'objectif 6 (en milliers d'USD)



268. Le taux d'exécution par région et au Siège apparaît à la *figure 3*. Il est constant dans toutes les régions.

Figure 3: Budget comparé à l'exécution de 2020, par région et au Siège (en milliers d'USD)



Programme de coopération technique

269. En 2020, 334 projets du Programme de coopération technique (PCT) ont été approuvés pour un montant de 77,1 millions d'USD sur l'ouverture de crédits 2020-2021, ce qui représente 57 pour cent des 135,8 millions d'USD disponibles pour des projets. Sur ce montant, 82 pour cent ont été affectés à l'appui au développement et 18 pour cent à l'aide d'urgence. Un nombre total de 90 projets a été approuvé pour un montant de 20,4 millions d'USD dans le cadre de la riposte à la pandémie de covid-19, et 29 projets supplémentaires représentant 5,8 millions d'USD sont à l'étude. Tous ces projets sont alignés sur les sept domaines prioritaires du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19.

Tableau 1: Montants approuvés au titre du PCT pour l'exercice biennal, au 31 décembre 2020 (en millions d'USD)

| Type de PCT et région bénéficiaire | Ouverture de crédits 2020-2021 | Montants approuvés en 2020 | Pourcentage approuvé |
|--|--------------------------------|----------------------------|----------------------|
| Afrique | 44,3 | 22,8 | 52 |
| Asie | 27,2 | 14,1 | 52 |
| Europe | 11,1 | 5,9 | 53 |
| Amérique latine | 19,9 | 14,4 | 72 |
| Proche-Orient | 9,1 | 4,9 | 54 |
| Projets interrégionaux | 4,1 | 1,0 | 25 |
| <i>Total partiel Coopération technique</i> | <i>115,6</i> | <i>63</i> | <i>55</i> |
| <i>Total partiel Aide d'urgence</i> | <i>20,3</i> | <i>14,1</i> | <i>70</i> |
| TOTAL | 135,8 | 77,1 | 57 |

270. Le taux d'approbation des ressources du PCT par rapport aux crédits ouverts pour 2020-2021 s'élève globalement à 57 pour cent, un pourcentage conforme aux tendances observées par le passé. L'objectif pour fin 2021 (100 pour cent) devrait être atteint.

271. Les fonds du PCT peuvent être dépensés sur deux exercices biennaux (l'exécution commence pendant l'exercice de financement et se poursuit pendant le suivant). L'exécution du PCT en 2020, à la fois pour les crédits de 2018-2019 et ceux de 2020-2021, se monte à 62,3 millions d'USD. Sur ce montant, 45,1 millions d'USD ont été dépensés pour des projets approuvés au titre des crédits de 2018-2019, ce qui porte le taux d'exécution pour 2018-2019 à 69 pour cent au total.

272. Le taux de dépenses a légèrement reculé en raison d'un ralentissement des activités des projets dû aux confinements et aux restrictions de déplacement imposés par les gouvernements face à la pandémie de covid-19, mais, par rapport aux crédits ouverts pour 2018-2019 et 2020-2021, le niveau de dépense demeure conforme aux tendances observées par le passé. Il est également prévu que les ajustements apportés aux modalités de mise en œuvre en raison de la covid-19, notamment le recours aux réunions en ligne et aux services d'appui à distance, entraînent des réductions de coûts. La reprogrammation des montants économisés (conformément aux critères du PCT) est en cours afin de permettre un engagement en temps voulu de l'intégralité des crédits ouverts et d'atteindre à la fin de 2021 un taux d'exécution de 100 pour cent par rapport aux crédits ouverts pour 2018-2019.

273. Comme indiqué à l'annexe 3, sur 348 projets admissibles du PCT approuvés en 2020³⁹, 54 pour cent traitaient la question de l'égalité femmes-hommes. L'assistance fournie au titre du PCT en 2020 pour les projets approuvés a été répartie, par bénéficiaire et par objectif stratégique, comme l'indiquent les figures 4 et 5.

Figure 4: Exécution du PCT en 2020, par région (en millions d'USD)

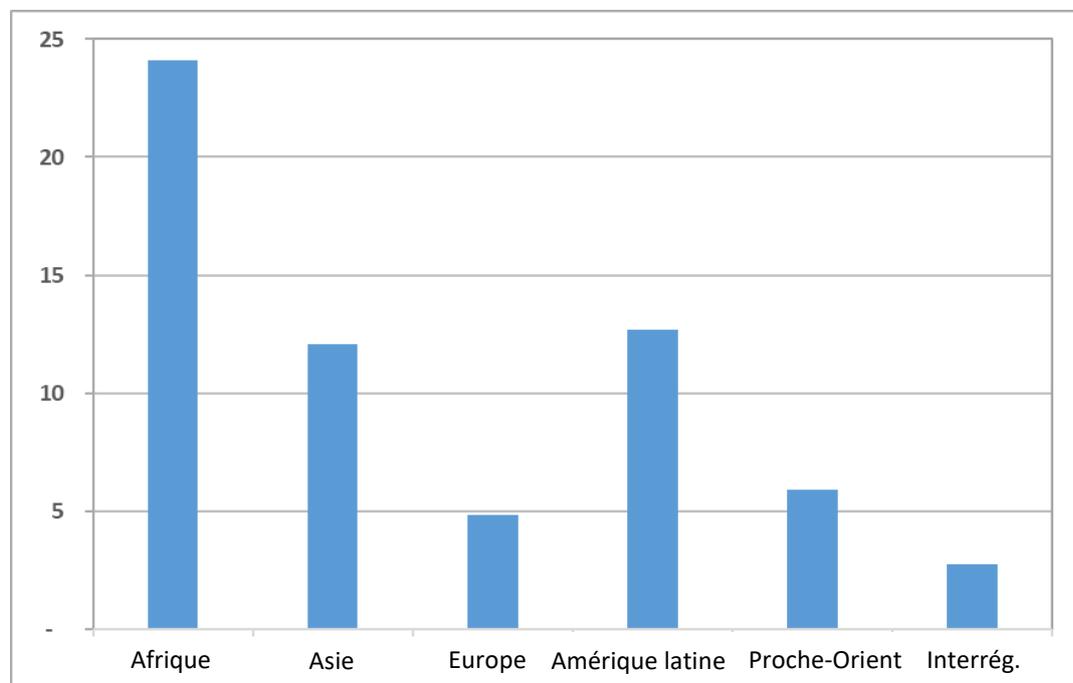
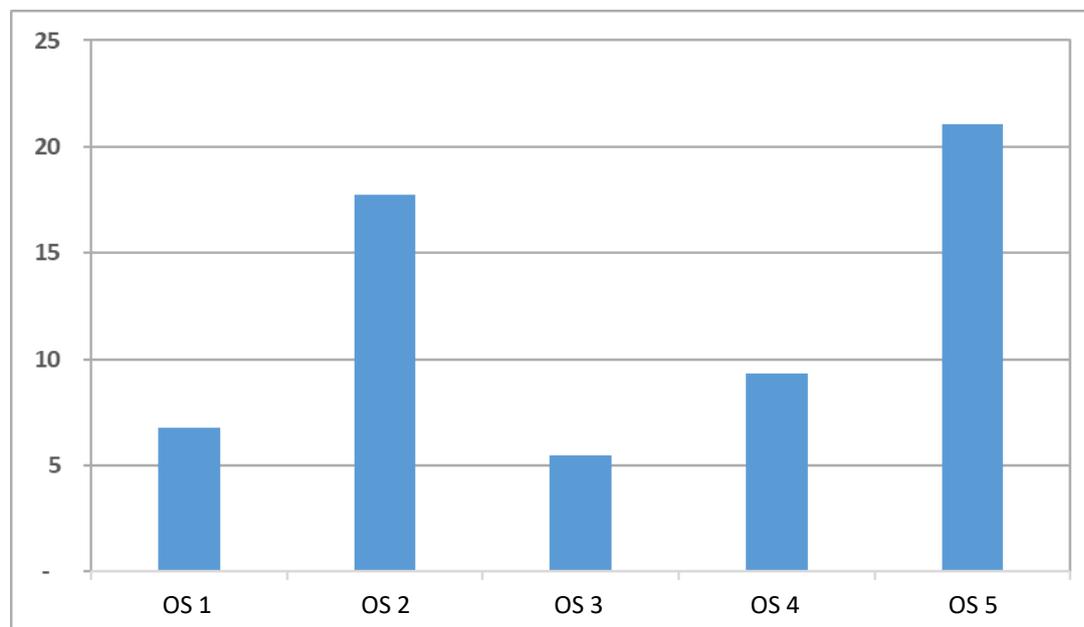


Figure 5: Exécution du PCT en 2020, par objectif stratégique (en millions d'USD)



³⁹ Trois cent quarante-huit projets de PCT ont été approuvés en 2020, dont 14 au titre des crédits de 2018-2019.

Annexe 1: Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits – Objectifs stratégiques 2020-2021

- progression satisfaisante par rapport aux cibles biennales; ▲ attention nécessaire

| OS 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition | | | | | | |
|---|--|---|------------------|----------------|----------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 1.1 Les pays ont pris des engagements politiques explicites afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030. | 1.1.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer des objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et des questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO. | 60 | 80 | 124 | ● |
| | 1.1.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques et de cadres des responsabilités visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer les objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et les questions de parité hommes-femmes dans les cadres juridiques et dans les cadres des responsabilités, grâce à l'appui de la FAO. | 10 | 14 | 32 | ● |
| 1.2 Les pays ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030. | 1.2.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. | 19 | 26 | 43 | ● |

| OS 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition | | | | | | |
|--|--|--|------------------|----------------|----------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 1.3 Les pays ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030. | 1.3.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles à des fins d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause, grâce à l'appui de la FAO. | 15 | 15 | 36 | ● |
| | 1.3.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition afin de prendre des décisions, grâce à l'appui de la FAO. | 15 | 15 | 27 | ● |
| 1.4 Les pays ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030. | 1.4.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles d'allocation et d'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. | 8 | 16 | 23 | ● |
| | 1.4.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités de valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO. | 38 | 38 | 75 | ● |

| OS 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables | | | | | | |
|---|---|---|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 2.1 Les pays ont adopté des pratiques visant à améliorer de manière durable la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. | 2.1.1 Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> A) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement. B) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement. | 36 | 32 | 105 | ● |
| | 2.1.2 Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions ou d'organisations qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles. | 18 | 16 | 43 | ● |
| 2.2 Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de | 2.2.1 Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, de stratégies ou de projets et plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | 37 | 45 | 170 | ▲ |
| | | | | 30 | 30 | 81 |

| OS 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables | | | | | | |
|--|--|---|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. | 2.2.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions ou organisations ayant bénéficié d'un appui pour le renforcement de leurs capacités afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques en vue de l'élaboration de stratégies et programmes plus intégrés en matière d'alimentation et d'agriculture durables. | 7 | 18 | 42 | ▲ |
| 2.3 Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables. | 2.3.1 Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, des forêts et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique, la biodiversité et la désertification, ainsi que les programmes et instruments relatifs à l'environnement relevant du mandat de l'Organisation. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents de session officiels auxquels la FAO a contribué et présentés à des mécanismes internationaux de gouvernance et axés sur des questions relatives à une agriculture, des forêts et/ou des pêches durables. | 15 | 12 | 50 | ● |
| | 2.3.2 Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions concernées publiques et autres dont les capacités ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production agricole durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | 18 | 12 | 43 | ● |

| OS 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables | | | | | | |
|---|--|---|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 2.4 Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. | 2.4.1 Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays. | 35 | 30 | 120 | ● |
| | 2.4.2 Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents. | 60 | 40 | 105 | ● |

| OS 3: Réduire la pauvreté rurale | | | | | | |
|--|--|---|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 3.1 Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés. | 3.1.1 Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) qui ont bénéficié d'un appui visant à renforcer les organisations et les institutions rurales et à faciliter une action collective des ruraux pauvres. | 11 | 3 | 25 | ● |
| | 3.1.2 Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux infrastructures rurales, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, ainsi que leur pouvoir de décision en la matière. | 16 | 6 | 50 | ● |
| | 3.1.3 Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'accélérer la parité hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes rurales pour sortir de la pauvreté. | 10 | 2 | 16 | ● |

| OS 3: Réduire la pauvreté rurale | | | | | | |
|---|--|--|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 3.2 Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à des possibilités d'emploi productif et de travail décent. | 3.2.1 Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de créer des emplois ruraux décents, de développer l'esprit d'entreprise et de renforcer les compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes. | 6 | 3 | 22 | ● |
| | 3.2.2 Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de renforcer l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé. | 4 | 1 | 7 | ● |
| 3.3 Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres aux systèmes de protection sociale. | 3.3.1 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'élargir la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires. | 5 | 1 | 14 | ● |
| | 3.3.2 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer les synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique. | 6 | 2 | 20 | ● |

| OS 3: Réduire la pauvreté rurale | | | | | | |
|---|---|---|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 3.4 Les pays ont renforcé leurs capacités de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes, qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1. | 3.4.1 Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes de réduction de la pauvreté rurale complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique. | 10 | 2 | 25 | ● |
| | 3.4.2 Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectorielles, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'évaluer les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, multisectorielles et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et de suivre les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale. | 5 | 3 | 16 | ● |

| OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces | | | | | | |
|--|---|---|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 4.1 Des normes internationales, des accords commerciaux et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux et leur fonctionnement. | 4.1.1 Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux fondées sur de nouvelles questions examinées, des projets de norme ayant progressé ou de nouvelles normes adoptées. | 46 | 60 | 128 | ● |
| | 4.1.2 Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'organismes régionaux) pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue en relation avec des accords commerciaux internationaux et des directives volontaires ont été fournis par la FAO. | 11 | 10 | 30 | ● |

| OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces | | | | | | |
|--|---|---|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 4.2 Les pays ont élaboré et mis en œuvre des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces. | 4.2.1 Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | <ul style="list-style-type: none"> A) Nombre de pays dans lesquels des organisations du secteur public ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables au développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | 23 | 39 | 63 | ● |
| | | <ul style="list-style-type: none"> B) Nombre d'organes régionaux ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | 17 | 18 | 32 | ● |
| | 4.2.2 Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités institutionnelles axées sur le marché, favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays dans lesquels des entités publiques et privées ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des modalités institutionnelles fondées sur le marché qui sont favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. | 2 | 7 | 11 | ▲ |

| OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces | | | | | | |
|--|--|--|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 4.3 Les pays ont renforcé les capacités du secteur public et du secteur privé et accru les investissements accrus afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives. | 4.3.1 Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur, y compris les pays auxquels un appui a été apporté en vue de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur, afin de développer des filières qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et qui permettent aux femmes d'en bénéficier équitablement. | 15 | 26 | 61 | ● |
| | 4.3.2 Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue de favoriser la conception et la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs, ou d'accroître les investissements responsables dans ce domaine. | 7 | 14 | 24 | ● |

| OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces | | | | | | |
|--|--|--|------------------|----------------|------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 4.4 Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels, afin d'appuyer le développement des systèmes agroalimentaires. | 4.4.1 Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales locales, régionales et mondiales. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de produits d'information, d'analyse et de connaissance publiés par la FAO. | 44 | 63 | 165 | ● |
| | 4.4.2 Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux. | 9 | 5 | 12 | ● |

| OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise | | | | | | |
|--|--|--|------------------|----------------|---------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 5.1 Les pays ont adopté ou mis en œuvre des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises. | 5.1.1 Les capacités nationales/régionales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises. | <ul style="list-style-type: none"> A) Nombre de pays ou de régions qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO. B) Nombre de produits normatifs mondiaux ou régionaux qui aident les pays à formuler et à promouvoir des politiques, des stratégies, des plans et des programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises. | 18 | 15 | 34 | ● |
| | 5.1.2 Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou de régions qui ont amélioré leurs mécanismes de mobilisation et de coordination des ressources au service de la réduction des risques et de la gestion des crises grâce à l'appui de la FAO. | 28 | 58 | 155 | ▲ |
| 5.2 Les pays ont tiré parti des informations fournies régulièrement et des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles. | 5.2.1 Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou de régions qui ont perfectionné, grâce à l'appui de la FAO, leurs systèmes/mécanismes de suivi des menaces en vue d'améliorer le déclenchement des alertes précoces. | 16 | 15 | 35 | ● |
| | 5.2.2 Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou régions qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO. | 15 | 12 | 16 | ● |

| OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise | | | | | | |
|--|--|--|------------------|----------------|---------------------------|---|
| Résultantes | Produits | Indicateurs | Réalisation 2020 | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 (cumul) | Progression par rapport aux cibles fin 2021 |
| 5.3 Les pays ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés. | 5.3.1 Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO. | 17 | 17 | 35 | ● |
| | 5.3.2 Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO. | 17 | 16 | 36 | ● |
| 5.4 Les pays se sont préparés aux catastrophes et aux crises et y ont fait face au moyen d'interventions efficaces. | 5.4.1 Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou de régions bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques en vue de se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant le secteur. | 18 | 18 | 24 | ● |
| | 5.4.2 L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou régions touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte de la nutrition et des considérations de parité hommes-femmes. | 17 | 12 | 22 | ● |

**Annexe 2: Progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés –
Objectif 6, objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux**

Progression: en bonne voie: ●; attention requise: □

| OBJECTIF 6 | | | | |
|--|---|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION) | | | | |
| Définition de la résultante – Qualité, connaissances et services techniques assurés; statistiques de qualité produites avec intégrité et diffusées par la FAO; et services de qualité assurés pour les activités concernant l'égalité femmes-hommes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique aux fins de l'exécution des programmes stratégiques | | | | |
| 6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation | Indicateurs de performance clés | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| | 6.1.A Qualité de l'encadrement technique. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant: - méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique – capacité d'assurer l'excellence des connaissances techniques, conformité aux politiques techniques, intégrité technique, faculté de réagir aux problèmes émergents et de faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever tout en favorisant la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques</i> | 72% | 69% | ● |
| PRODUIT 6.1.1: Assurer l'excellence des connaissances techniques requises pour permettre et appuyer la réalisation des objectifs stratégiques, grâce à l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, à la création de réseaux techniques et à la fourniture de compétences techniques pour l'exécution des programmes stratégiques et des activités techniques de l'Organisation | | | | |
| PRODUIT 6.1.2: Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique | | | | |
| PRODUIT 6.1.3: Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour adapter les solutions à un environnement qui évolue, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire | | | | |
| PRODUIT 6.1.4: Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits). | | | | |
| PRODUIT 6.1.5: Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts, ainsi que sur les perspectives mondiales de l'alimentation et de l'agriculture | | | | |
| PRODUIT 6.1.6: Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef | | | | |
| 6.2: Qualité et utilisation des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets | Indicateurs de performance clés | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| | 6.2.A: Proportion d'indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable et qui font l'objet de rapports nationaux, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (cf. indicateur ODD 17.18.1) | 50% | 46% | ● |
| | 6.2.B: Proportion de processus statistiques de la FAO de bonne qualité, sur la base du cadre d'assurance qualité des statistiques de l'Organisation | 85% | 89% | ● |
| PRODUIT 6.2.1: Des méthodes et des normes en matière de collecte, de traitement, de diffusion et d'utilisation des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable, sont élaborées et communiquées | | | | |

| OBJECTIF 6 | | | | |
|--|--|-------------------|------------------|-------------|
| QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION) | | | | |
| PRODUIT 6.2.2: Un appui est apporté au renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable | | | | |
| PRODUIT 6.2.3: Des statistiques de qualité élevée et comparables au niveau international, sur l'alimentation et l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable, sont élaborées et diffusées par l'Organisation et consultées par la communauté internationale | | | | |
| PRODUIT 6.2.4: La coordination et la gouvernance de la statistique de la FAO sont renforcées afin d'améliorer l'harmonisation, la qualité et la cohérence des activités de statistique dans l'ensemble de l'Organisation | | | | |
| 6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes | Indicateurs de performance clés | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| | 6.3.A: Nombre de normes minimales d'intégration des questions liées à l'égalité femmes-hommes appliquées | 15 | 14 | ● |
| | 6.3.B: Nombre d'indicateurs de performance de la version révisée du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes atteints ou dépassés par la FAO | 15 | 15 | ● |
| PRODUIT 6.3.1: Les États Membres sont appuyés par le Groupe des questions de genre pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions ciblées | | | | |
| PRODUIT 6.3.2: Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont établis ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité femmes-hommes | | | | |
| 6.4: Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques | Indicateurs de performance clés | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| | 6.4.A: Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de chef de file, et qui permettent de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques | 3 | 3 | ● |
| | 6.4.B: Nombre de cas dans lesquels la contribution de la FAO à des questions de gouvernance a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveaux national et régional | 20 | 20 | ● |
| PRODUIT 6.4.1: La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale sont améliorées | | | | |
| PRODUIT 6.4.2: Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options en faveur d'avis ciblés appropriés sont formulées | | | | |
| 6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition | Indicateurs de performance clés | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| | 6.5.A: Nombre de mécanismes/processus mondiaux relatifs à la nutrition auxquels la FAO contribue et pour lesquels des progrès ont été communiqués dans le cadre du suivi de la CIN2 | 5 | 4 | ● |
| | 6.5.B: Progrès réalisés dans l'intégration des préoccupations, des considérations et des objectifs relatifs à la nutrition dans les cadres de programmation par pays et dans le renforcement des capacités du personnel de la FAO afin d'aider les gouvernements à prendre en compte la nutrition (pourcentage supérieur à celui de l'exercice biennal précédent) | 25% | 24% | ● |

| OBJECTIF 6 | | | | | |
|--|--|--|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION) | | | | | |
| PRODUIT 6.5.1: La qualité et la cohérence de l'appui de la FAO à la coordination opérationnelle et politique du système des Nations Unies, en matière de nutrition, sont améliorées | | | | | |
| PRODUIT 6.5.2: Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour l'application de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 sont renforcées | | | | | |
| PRODUIT 6.5.3: Des normes communes et une approche institutionnelle pour intégrer systématiquement la nutrition sont élaborées et appliquées dans le cadre des objectifs stratégiques | | | | | |
| 6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique | Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| | 6.6.A: Nombre de pays appuyés par la FAO dans la mise en œuvre et/ou l'élaboration plus détaillée des composantes agricoles de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris (contribution à l'ODD 13.2.1) | | 50 | 101 | ● |
| | 6.6.B: Nombre de débats portant sur les politiques, le financement et/ou les aspects techniques liés à l'action climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO promeut, en tant que chef de file, l'intégration des perspectives alimentaires et agricoles (Fonds vert pour le climat, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Programme 2030 notamment) | | 24 | 25 | ● |
| PRODUIT 6.6.1: Les capacités de la FAO sont renforcées, en ce qui concerne l'appui qu'elle apporte aux pays membres dans la mise en œuvre des composantes agricoles de leurs politiques et plans relatifs au changement climatique, en particulier les contributions déterminées au niveau national, ainsi que les composantes climatiques de leurs politiques et plans de développement agricole | | | | | |
| PRODUIT 6.6.2: Participation accrue de la FAO, en quantité et en fréquence, à certains débats mondiaux et régionaux portant sur les aspects techniques, le financement et les politiques liés à l'action climatique | | | | | |

CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

| Définition de la résultante – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; il est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'obtention des résultats des cadres de programmation par pays | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| 7.1: Gestion et soutien du PCT | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 7.1.A | Taux d'approbation des ressources du PCT – crédits ouverts pour 2018-2019/2020-2021 | 100% | 57% | ● |
| 7.1.B | Taux d'exécution des projets du PCT – crédits ouverts pour 2016-2017/2018-2019 | 100% | 69% | ● |

| OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION | | | | |
|--|---|-------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| Définition de la résultante – Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de communication diversifiées et élargies, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances | | | | |
| 8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 8.1.A | Nombre de partenariats stratégiques établis ou soutenus | 20 | 15 | ● |
| 8.1.B | Nombre d'activités de communication mises en œuvre à l'appui des activités et des programmes stratégiques de l'Organisation | 11 | 8 | ● |
| 8.1.C | Nombre de méthodologies de renforcement des capacités appliquées à l'appui des programmes stratégiques | 10 | 12 | ● |
| 8.1.D | Nombre d'accords et de programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire en cours | 30 | 29 | ● |
| Produits | | | | |
| 8.1.1 | Les partenariats stratégiques sont promus et renforcés | | | |
| 8.1.2 | Des avis sont donnés et un appui est prêté aux équipes chargées des programmes stratégiques de façon à intégrer pleinement le renforcement des capacités dans les activités de la FAO | | | |
| 8.1.3 | Les initiatives de collaboration Sud-Sud entre acteurs étatiques et non étatiques contribuent efficacement aux programmes et initiatives nationaux | | | |
| 8.2: Communication | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 8.2.A | Nombre de visites sur FAO.org (sur la base du nombre de sessions sur des pages représentatives) | 6,77 millions | 3 millions | ● |
| 8.2.B | Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater | 24 000 consultations par mois | 71 200 consultations par mois | ● |
| 8.2.C | Augmentation du nombre total d'abonnés aux comptes de médias sociaux de la FAO (tous comptes confondus) | 2,4 millions | 1,26 million | ● |
| Produits | | | | |
| 8.2.1 | De nouvelles relations sont nouées avec des médias nationaux, régionaux et mondiaux | | | |
| 8.2.2 | Refonte de la présence de l'Organisation sur le web et dans les médias sociaux pour aligner la communication sur les objectifs stratégiques | | | |
| 8.2.3 | Élaboration et promotion d'approches, d'outils et de méthodes pour l'Organisation aux fins de la diffusion des connaissances et de l'amélioration de la gestion de l'information | | | |
| 8.3: Mobilisation de ressources | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 8.3.A | Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal (Contribution à l'indicateur 17.9.1 des ODD – valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés en faveur des pays en développement) | 1,7 milliard d'USD | 1,15 milliard d'USD | ● |
| 8.3.B | Pourcentage de projets clos en temps voulu | 80% | 58% | □ |
| Produits | | | | |
| 8.3.1 | Diffusion active et mise sur le marché des domaines de travail prioritaires et des besoins en ressources de la FAO, afin d'élargir et de diversifier la base des partenaires avec lesquels la FAO coopère | | | |
| 8.3.2 | Contributions volontaires mobilisées, utilisées et cohérentes avec les politiques de la FAO | | | |
| 8.3.3 | Capacités organisationnelles renforcées pour la mobilisation de ressources et la gestion efficace du cycle des projets | | | |

OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Définition de la résultante – Les technologies de l'information (TI) à la FAO, conformément à un ensemble de politiques et de normes de l'Organisation en la matière, apportent une valeur ajoutée en assurant une contribution plus utile des ressources numériques à la mise en place, dans toutes les zones géographiques, de solutions innovantes, de technologies transformatrices et de partenariats externes qui sont rapides, de qualité et efficaces et offrent un bon rapport coût-efficacité

| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
|---------------------------------|---|----------------------|---------------------|-------------|
| 9.1.A | Niveau de satisfaction des clients stratégiques quant à la fourniture de solutions TI. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> - <i>pourcentage de clients stratégiques pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients)</i> | 80% | 94% | ● |
| 9.1.B | Qualité des ressources numériques mises à la disposition de l'Organisation à l'appui de ses activités, rapidement et dans des conditions de sécurité. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> - <i>pourcentage de ressources numériques (systèmes d'information internes, liens vers des sources de données externes) utilisant la plateforme numérique fournie</i> | 80% | 65% | ● |
| Produits | | | | |
| 9.1.1 | Les processus opérationnels de la FAO sont appuyés efficacement par la fourniture de produits et de services rapides et d'un bon rapport coût-efficacité | | | |
| 9.1.2 | Des politiques, une architecture et des normes en matière de TI, qui permettent de fournir de manière efficace des solutions informatiques efficaces et efficientes, sont définies et appliquées dans l'ensemble de l'Organisation | | | |
| 9.1.3 | Des ressources informatives pertinentes et fiables sont protégées contre les accès non autorisés et mises à la disposition du personnel de la FAO, afin de faciliter leur travail pour l'Organisation | | | |

| OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FAO | | | | |
|---|--|-----------------------------------|---|-------------|
| Définition de la résultante – Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance | | | | |
| 10.1: Gouvernance de la FAO | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 10.1.A | Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises | 100% | 70% | □ |
| 10.1.B | Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits | 90% | 100% | ● |
| Produits | | | | |
| 10.1.1 | Les organes de gouvernance et les organes statutaires bénéficient de services efficaces, grâce à des technologies modernes, et de services linguistiques améliorés et leurs décisions sont appliquées de manière transparente | | | |
| 10.2: Surveillance | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 10.2.A | Pourcentage de la couverture des activités de vérification, y compris à haut risque | 90% (y compris 100% risque élevé) | 20% (y compris 100% risque élevé) | □ |
| 10.2.B | Nombre de pays dans lesquels la pertinence stratégique et l'efficacité du programme de la FAO ont été évalués au moyen d'évaluations des programmes de pays et autres programmes majeurs | 13 | 7 | ● |
| Produits | | | | |
| 10.2.1 | Évaluation des stratégies et des programmes réalisée et recommandations formulées en vue d'une amélioration de la pertinence stratégique et de l'efficacité des programmes de la FAO | | | |
| 10.2.2 | Des enquêtes et un plan de vérification axé sur les risques sont élaborés et diffusés | | | |
| 10.2.3 | Renforcement de certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne et de responsabilité fiduciaire de la FAO | | | |
| 10.3: Direction | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 10.3.A | Pourcentage des cibles atteintes pour les produits des objectifs stratégiques | 85% | 67% (plan de travail initial) 91% (plan de travail révisé) | ● |
| 10.3.B | Pourcentage des recommandations des évaluations stratégiques pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été terminée en temps voulu | 90% | 100% | ● |
| 10.3.C | Pourcentage de recommandations d'audit interne assorties d'un risque élevé mises en œuvre en temps voulu | 80% | 80% | ● |
| 10.3.D | Pourcentage de recommandations d'audit interne en suspens depuis longtemps (plus de 24 mois) | 8% | 8% | ● |
| 10.3.E | Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi la formation en ligne relative à la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, ainsi qu'à prévention de l'exploitation et des abus sexuels ⁴⁰ | 90% | 74% | ● |
| 10.3.F | Pourcentage des fonctionnaires estimant que la FAO dispose de politiques, de processus et de procédures efficaces pour lutter contre le harcèlement et autres comportements répréhensibles | 70% | 64% (à la fin de 2019) | ● |
| Produits | | | | |
| 10.3.1 | Une direction exécutive est assurée | | | |
| 10.3.2 | Une direction stratégique et un suivi sont assurés et des rapports sont établis | | | |
| 10.3.3 | Des avis juridiques fiables sont fournis en temps utile à l'appui des activités de la FAO et de la mise en œuvre de son programme de travail | | | |
| 10.3.4 | Un appui de qualité est fourni aux bureaux décentralisés | | | |

⁴⁰ Nouvel indicateur de performance clé.

OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE

Définition de la résultante – Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle

11.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines

| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
|---------------------------------|---|-------------------|------------------|-------------|
| 11.1.A | Délais de recrutement | 120 jours | 159 jours | ● |
| 11.1.B | Pourcentage d'États Membres équitablement représentés | 75% | 85% | ● |
| 11.1.C | Mobilité géographique (postes) | 75 | s/o | s/o |

Produits

11.1.1 Les stratégies, politiques, procédures et services en matière de ressources humaines sont efficaces et efficaces et contribuent à attirer, à perfectionner et à fidéliser des fonctionnaires motivés, compétents et d'origines diverses

11.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières

| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
|---------------------------------|---|--|--|-------------|
| 11.2.A | Le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO, y compris sur sa déclaration sur le contrôle interne | Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle) | Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle) | ● |

Produits

11.2.1 Des rapports financiers pertinents, précis et produits en temps utile et des services financiers dûment contrôlés, efficaces et efficaces sont fournis à l'appui des organes directeurs, des États Membres, de la Direction, des partenaires fournisseurs de ressources et du personnel

11.3: Administration efficiente et efficace

| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
|---------------------------------|---|-------------------|------------------|-------------|
| 11.3.A | Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis* | 73% | s/o | s/o |
| 11.3.B | La responsabilité environnementale de l'Organisation est mesurée en proportion des bâtiments/locaux de la FAO, qui fourniront des données annuelles sur les émissions de gaz à effet de serre | 88% | 91% | ● |

Produits

11.3.1 Les services administratifs et les fonctions d'appui sont efficaces, efficaces, rationalisés et durables sur le plan environnemental, et ils répondent aux besoins de l'Organisation

11.3.2 La santé et la productivité des fonctionnaires de la FAO sont activement promues grâce à des services de santé rationalisés et efficaces proposés à tous les employés travaillant au Siège et dans les bureaux décentralisés

* Données collectées tous les deux ans au moyen d'une enquête de satisfaction.

CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Définition de la résultante – Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants afin de répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques

| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
|---------------------------------|--|-------------------|------------------|-------------|
| 13.1.A | Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant: examen annuel</i> | 100% | 100% | ● |
| 13.1.B | Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant: portefeuille de projets</i> | 85% | 33% | □ |

CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

| Produits | |
|----------|---|
| 13.1.1 | Les plateformes de gestion des données et informations techniques sont renforcées |
| 13.1.2 | Les systèmes opérationnels et administratifs sont adaptés pour répondre à des processus de travail nouveaux et qui évoluent |
| 13.1.3 | L'infrastructure et les services informatiques sont améliorés |

CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ

Définition de la résultante – Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités

| 14.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège | | | | |
|--|--|----------------------|---------------------|-------------|
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 14.1.A | Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité | 100% | 100% | ● |
| Produits | | | | |
| 14.1.1 | La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège sont garanties | | | |
| 14.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde | | | | |
| Indicateurs de performance clés | | Cibles (fin 2021) | Réalisation 2020 | Progression |
| 14.2.A | Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle | 100% | 100% | ● |
| 14.2.B | Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les mesures de sécurité applicables au domicile | 100% | 100% | ● |
| 14.2.C | Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide | 100% | 100% | ● |
| 14.2.D | Pourcentage de déploiements de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes | 100% | s/o | s/o |
| Produits | | | | |
| 14.2.1 | La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde sont garanties | | | |

Annexe 3: Égalité des sexes – Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP)

274. La problématique femmes-hommes, qui est au cœur du mandat de la FAO, est traitée en tant que thème transversal dans le Cadre stratégique, lequel prévoit la fourniture de services de qualité, l'adoption de stratégies et approches cohérentes de nature à favoriser l'égalité des sexes et la mise en place d'interventions ciblant les femmes dans le cadre des programmes stratégiques. La résultante 6.3 vise *un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes*. Les progrès accomplis et les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés, comme indiqué ci-après.

Indicateur 6.3.A – Nombre de normes minimales d'intégration des questions d'égalité femmes-hommes appliquées

275. L'indicateur 6.3.A permet de mesurer l'application des 15 normes minimales relatives à l'intégration des questions d'égalité femmes-hommes et aux interventions ciblant spécifiquement les femmes, qui sont définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. Ces normes visent à créer un environnement institutionnel favorable en appuyant la mise en place de mécanismes d'intégration des questions d'égalité des sexes axés sur les fonctions essentielles de l'Organisation. Elles ont été conçues pour être compatibles avec les indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) et les compléter; ces derniers sont contraignants pour l'ensemble des organisations des Nations Unies, et la FAO fait le point sur leur application chaque année.

276. En 2020, les rapports établis ont mis en évidence une constance et une progression dans l'application de la plupart des normes, en particulier celles qui concernent la collecte et la diffusion de données ventilées par sexe, l'apprentissage et le renforcement des capacités du personnel, l'évaluation ainsi que la formulation et la mise en œuvre de projets. La FAO a continué de renforcer ses activités menées au titre de la norme 9, notamment en mettant en place une nouvelle formation obligatoire sur l'égalité des sexes, qui a été suivie par une grande partie du personnel. S'agissant de la norme 12, la FAO a poursuivi ses efforts en vue de renforcer l'obligation de rendre compte et a établi de nouveaux indicateurs rattachés à l'objectif relatif aux responsabilités en matière de supervision dans le Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) des cadres supérieurs, ce qui devrait permettre l'établissement de rapports plus complets à cet égard en 2021.

277. Sur les 15 normes définies pour l'exercice biennal, la FAO en a déjà appliqué quatorze. La norme 14, qui porte sur le suivi des ressources financières, n'a pas pu être appliquée, car la FAO n'est pas encore en mesure de déterminer la part du budget de ses projets et de ses programmes qui est associée aux questions d'égalité femmes-hommes.

Tableau 2: Normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes

| Normes minimales d'intégration des questions d'égalité des sexes | | 2020 | Examen à mi-parcours – synthèse des résultats |
|--|---|-----------------|---|
| 1 | Toutes les grandes bases de données statistiques de la FAO comprennent des données ventilées par sexe lorsque celles-ci sont utiles et disponibles. | Norme appliquée | Sept ⁴¹ grandes bases de données de la FAO accessibles au public se prêtent à une ventilation des données par sexe, notamment les nouvelles archives de données liées aux ODD. Cinq d'entre elles comprennent des informations ventilées par sexe. La FAO diffuse ces informations au moyen de ses produits axés sur les connaissances, en |

⁴¹ La FAO procède à un regroupement de ses bases de données et l'information présentée ici fait désormais référence à neuf bases de données.

| Normes minimales d'intégration des questions d'égalité des sexes | | 2020 | Examen à mi-parcours – synthèse des résultats |
|--|--|-----------------|---|
| | | | particulier ses publications phares. En 2020, toutes les publications de la série «Situation dans le monde» comprenaient une analyse de la problématique femmes-hommes et trois d'entre elles contenaient également des données ventilées par sexe. |
| 2 | La FAO investit dans le renforcement des capacités des pays Membres afin de leur permettre de créer, analyser et utiliser des données ventilées par sexe dans l'analyse des politiques, ainsi que dans la planification et l'évaluation des programmes et projets. | Norme appliquée | La FAO renforce les capacités des Membres en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe. En 2020, des ateliers de formation et des tables rondes mettant l'accent sur l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe au service de la sécurité alimentaire ont été organisés au niveau régional ou national à l'intention des responsables gouvernementaux d'une cinquantaine de pays. La FAO a aussi joué un rôle actif dans l'appui à la collecte et à la diffusion de données ventilées par sexe dans le cadre de recensements et enquêtes agricoles. |
| 3 | Une analyse des questions d'égalité femmes-hommes est menée et un plan d'action correspondant est établi pour tous les objectifs stratégiques; les progrès en matière d'égalité des sexes sont mesurés pour toutes les résultantes de l'Organisation. | Norme appliquée | Tous les objectifs stratégiques intègrent des activités relatives à l'égalité femmes-hommes et des résultats attendus dans ce domaine, qui sont formulés au niveau national, au niveau régional et au niveau du Siège. Il n'est cependant pas facile de rendre compte de toutes ces activités, car celles-ci sont souvent inscrites dans le cadre de résultats de portée plus large. C'est pourquoi, au cours de l'année considérée, on estime qu'en moyenne 11 pour cent des résultats prévus étaient spécifiquement axés sur l'égalité des sexes (c'est-à-dire que des considérations relatives à l'égalité femmes-hommes étaient clairement exprimées dans leur énoncé). Au niveau des produits, certains indicateurs et qualificatifs tenant compte de la dimension femmes-hommes permettent à l'Organisation de suivre l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes; en 2020, 37 pour cent des résultats communiqués mettaient en évidence une composante sexospécifique. |
| 4 | Un objectif financier est fixé et respecté pour l'attribution des ressources destinées à la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. | Norme appliquée | Des ressources sont spécialement prévues dans le Programme de travail et budget pour les activités liées aux questions d'égalité femmes-hommes, à l'échelle de l'Organisation. |
| 5 | Une évaluation de l'égalité femmes-hommes au niveau national est effectuée dans le cadre de la programmation par pays. | Norme appliquée | La FAO encourage la mise au point d'évaluations de l'égalité femmes-hommes au niveau national à l'appui de la formulation des cadres de programmation par pays (CPP) et des projets. En 2020, 10 nouvelles évaluations ont été menées. En outre, une analyse des CPP approuvés a permis de constater que, dans la totalité d'entre eux, on a recensé les difficultés en matière |

| Normes minimales d'intégration des questions d'égalité des sexes | | 2020 | Examen à mi-parcours – synthèse des résultats |
|--|---|-----------------|---|
| | | | d'égalité des sexes et prévu des mesures pour y faire face. |
| 6 | Tous les services dressent un bilan de la situation en matière d'égalité des sexes, qui permettra d'assurer une meilleure intégration de ces considérations, notamment en évaluant les progrès accomplis et les résultats obtenus. | Norme appliquée | La FAO encourage chaque unité à faire régulièrement le bilan des travaux intéressant l'égalité des sexes afin d'examiner les résultats obtenus, de recenser les lacunes et de planifier des activités dans ce domaine. En 2020, 14 rapports ont été achevés et l'élaboration de 15 autres a débuté. |
| 7 | Une analyse de la problématique femmes-hommes est incorporée dans la formulation de tous les programmes et projets de terrain et les questions relatives à l'égalité des sexes sont prises en compte lors de l'approbation et de l'exécution des projets. | Norme appliquée | Les règles fixées dans le cycle de projet de la FAO permettent de suivre la prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes dans la formulation des programmes et des projets ainsi que la mise en œuvre des activités correspondantes. En 2020, près de 90 pour cent de tous les projets ont été élaborés sur la base d'une analyse de la problématique femmes-hommes (d'après une évaluation réalisée au moyen des marqueurs de l'égalité femmes-hommes de la FAO); de plus, la proportion de projets dont il a été établi qu'ils avaient traité cette problématique de manière appropriée (selon un système d'évaluation utilisé dans les rapports de fin de projet) est demeurée élevée (83,5 pour cent). |
| 8 | Les examens et évaluations des programmes intègrent pleinement une analyse de la problématique femmes-hommes et rendent compte de l'impact en matière d'égalité des sexes du domaine sur lequel ils portent. | Norme appliquée | Conformément aux directives du Bureau de l'évaluation relatives à l'évaluation de la prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes, plus de 95 pour cent de toutes les évaluations menées en 2020 comportaient un volet consacré à l'égalité des sexes et contenaient une section portant expressément sur le sujet, dans le cadre d'une analyse de la formulation, de la gestion et des résultats de l'initiative considérée. Plus de 90 pour cent des rapports d'évaluation présentaient également des recommandations en matière d'égalité femmes-hommes, établies à la lumière de leurs conclusions. |
| 9 | Un programme obligatoire de renforcement des capacités d'intégration des questions d'égalité femmes-hommes est créé et mis en œuvre pour tous les cadres et les directeurs. | Norme appliquée | La FAO met chaque année en œuvre une stratégie de renforcement des capacités d'intégration des questions d'égalité femmes-hommes et propose toute une gamme de formations en la matière à son personnel. En 2020, l'Organisation a mis en ligne un nouveau cours obligatoire sur l'égalité des sexes dans les travaux de la FAO, lequel a été suivi par 2 152 employés. Parallèlement, 125 employés ont suivi d'autres cours en ligne traitant des questions d'égalité femmes-hommes sur la plateforme d'apprentissage interne. En outre, toujours en 2020, plus de 40 ateliers, séminaires ou webinaires consacrés à ces questions ont été organisés au Siège et dans les bureaux décentralisés. |

| Normes minimales d'intégration des questions d'égalité des sexes | | 2020 | Examen à mi-parcours – synthèse des résultats |
|--|---|-----------------|---|
| 10 | Les compétences minimales en matière d'analyse des questions d'égalité femmes-hommes, que tous les cadres et les directeurs sont tenus de posséder, sont fixées. | Norme appliquée | Le Cadre de compétences intégré de la FAO tient compte de l'égalité femmes-hommes au titre du «respect de chacun», valeur fondamentale de l'Organisation, et les candidatures de femmes qui possèdent les qualifications requises sont encouragées dans tous les avis de vacance de poste du cadre organique. Suivant leurs besoins, les divisions qui recrutent peuvent mettre l'accent dans ces avis sur l'expérience ou sur les qualifications requises dans le domaine de l'égalité des sexes. En moyenne, 23 pour cent des avis de vacance publiés en 2020 demandaient une expérience ou une connaissance des problématiques d'égalité des sexes et/ou prévoyaient des responsabilités dans ce domaine. |
| 11 | Chaque département technique instaure un processus de sélection relatif à l'égalité des sexes qu'il applique à l'ensemble de ses travaux normatifs, de ses programmes et de ses produits de connaissances. | Norme appliquée | Chaque année, les points de contact pour les questions d'égalité femmes-hommes doivent répondre à une enquête dans laquelle ils indiquent dans quelle mesure ils contribuent à la réalisation d'activités liées aux questions d'égalité des sexes au sein de leur unité. Au cours de l'année considérée, plus de 87 pour cent d'entre eux ont mentionné avoir directement participé à des activités de cette nature, dont 51 pour cent de manière régulière et 36 pour cent de manière occasionnelle. Principalement, ces activités concernent la planification et l'établissement de rapports en relation avec les questions d'égalité femmes-hommes, la représentation de la FAO lors de réunions interinstitutions, le soutien à l'élaboration de documents de planification nationale, l'aide à la formulation de projets et l'examen de produits axés sur les connaissances. |
| 12 | Une évaluation de la contribution à la réalisation des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes fait partie intégrante du Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) des fonctionnaires de la FAO. | Norme appliquée | La FAO a poursuivi ses efforts pour faire en sorte qu'un plus grand nombre d'objectifs en matière d'égalité des sexes soient intégrés dans le PEMS de différentes catégories de personnel. En 2020, de nouveaux indicateurs ont été ajoutés à l'objectif relatif aux responsabilités en matière de supervision dans le PEMS des cadres supérieurs et permettront à la FAO de faire rapport à ce sujet à compter de 2021. En ce qui concerne les points de contact pour les questions d'égalité femmes-hommes, on a constaté, par rapport au dernier exercice biennal, une augmentation notable (de 66 à 93 pour cent) de la proportion de fonctionnaires de cette catégorie ayant indiqué avoir des objectifs liés aux questions d'égalité femmes-hommes dans leur PEMS. |
| 13 | Les ressources humaines et financières et les résultats opérationnels et normatifs relatifs à l'égalité des sexes, au Siège comme au niveau national, sont | Norme appliquée | Le cadre de suivi institutionnel permet de suivre les résultats relatifs à l'égalité des sexes par objectif stratégique ou fonctionnel et de les communiquer aux Membres par l'intermédiaire de l'examen à mi-parcours et du rapport sur |

| Normes minimales d'intégration des questions d'égalité des sexes | | 2020 | Examen à mi-parcours – synthèse des résultats |
|--|---|----------------------------|--|
| | systematiquement suivis et communiqués aux organes directeurs de la FAO et au système des Nations Unies. | | l'exécution du Programme. Ces rapports de l'Organisation comprennent aussi des informations actualisées sur l'allocation de ressources financières aux questions d'égalité des sexes. La FAO met également en œuvre un plan d'action pour la parité femmes-hommes au sein de son personnel et fait rapport aux organes directeurs sur la situation en ce qui concerne les ressources humaines. |
| 14 | Trente pour cent du budget et des travaux opérationnels de la FAO au niveau des pays et des régions est affecté aux interventions visant spécifiquement les femmes. | Norme pas encore appliquée | En 2020, 52 pour cent des projets de la FAO approuvés relevaient du marqueur G2a (projets dans lesquels la question de l'égalité des sexes est traitée de manière systématique, sans pour autant constituer un objectif principal) et, en moyenne, 6 pour cent relevaient du marqueur G2b (projets dont le principal objectif est l'égalité femmes-hommes). Dans la mesure où la FAO n'est pas encore en mesure de déterminer la part du budget de chaque intervention qui est associée aux questions d'égalité des sexes, cette norme n'est pas appliquée pour l'instant. |
| 15 | La part du portefeuille du Programme de coopération technique affectée aux programmes et projets relatifs à l'égalité des sexes passe de 9 à 30 pour cent. | Norme appliquée | Le Programme de coopération technique (PCT) permet à la FAO de mettre son savoir-faire et ses connaissances techniques à la disposition des Membres qui en font la demande, aux frais de l'Organisation. Durant l'année couverte par le présent rapport, plus de la moitié des 348 projets approuvés du PCT abordaient la problématique de l'égalité des sexes, une très grande part d'entre eux étant mis en œuvre en Afrique et en Amérique latine. |

Indicateur 6.3.B – Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP)

278. L'indicateur 6.3.B permet d'évaluer les résultats de la FAO par rapport aux normes définies dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP). Ce dernier constitue un cadre de responsabilisation conçu pour que l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes progresse plus vite dans toutes les fonctions institutionnelles des organismes du système des Nations Unies; il requiert la communication de rapports annuels de la part de toutes les entités, de tous les départements et de tous les bureaux qui y participent.

279. Un plan d'action actualisé (ONU-SWAP 2.0) a été mis sur pied en 2018 pour la période 2018-2023. Ce cadre élargit la portée de la première version du Plan d'action (ONU-SWAP 1.0) dans la mesure où il actualise les indicateurs de performance existants et s'aligne sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en mettant l'accent sur les résultats. En 2020, des questions ont été ajoutées à chaque indicateur de performance afin d'assurer un suivi des effets de la crise de la covid-19 et des mesures prises pour y faire face sur les plans de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

280. En 2020, comme on peut le voir dans le *tableau 3*, la FAO a continué de s'améliorer: elle a en effet atteint ou dépassé les résultats attendus au titre de 15 des 16 indicateurs de l'ONU-SWAP. La version 2.0 de l'ONU-SWAP compte 17 indicateurs, mais le troisième d'entre eux ne s'applique pas à la FAO. Il est à

noter que l'Organisation est parvenue à obtenir des résultats supérieurs aux attentes en ce qui concerne l'indicateur de performance n° 16 portant sur les connaissances et la communication, et ce, pour la première fois depuis 2018. Cela s'explique par le fait que la FAO s'est attachée à ce que les connaissances sur l'égalité des sexes et l'avancement des femmes soient consignées et publiées de manière systématique, mais aussi par le fait que l'Organisation a renforcé son engagement au sein des communautés de pratique interinstitutions s'intéressant à ces questions. C'est au niveau de l'indicateur de performance n° 12 (représentation égale des femmes) que la FAO a le plus progressé. La FAO a mis au point un plan d'action pour la parité femmes-hommes au sein du personnel de l'Organisation dont l'objectif est d'atteindre la parité d'ici à 2022 pour les postes du cadre organique et d'ici à 2024 pour les postes de haut rang.

281. La FAO a pu accomplir des progrès grâce non seulement aux efforts accrus engagés pour renforcer les capacités du personnel dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, mais aussi aux liens plus étroits tissés avec d'autres institutions comme l'a salué ONU-Femmes.

Tableau 3: Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) – notations obtenues par la FAO par indicateur de performance (IP)*

| IP | Titre | 2018 | 2019 | 2020 |
|----|---|------------|------------|------------|
| 1 | Résultats au regard des ODD relatifs à l'égalité femmes-hommes intégrés dans la planification stratégique | atteint | atteint | atteint |
| 2 | Communication des résultats obtenus au regard des ODD relatifs à l'égalité femmes-hommes | dépassé | dépassé | dépassé |
| 3 | Résultats au regard des ODD relatifs à l'égalité femmes-hommes inscrits dans les programmes (non pris en compte au titre de l'IP 1) | sans objet | sans objet | sans objet |
| 4 | Évaluation | dépassé | dépassé | dépassé |
| 5 | Audit | dépassé | dépassé | dépassé |
| 6 | Politiques | atteint | atteint | atteint |
| 7 | Rôle de chef de file | atteint | atteint | atteint |
| 8 | Gestion des résultats tenant compte de l'égalité des sexes | atteint | atteint | atteint |
| 9 | Suivi des ressources financières | atteint | atteint | atteint |
| 10 | Allocation des ressources financières | atteint | atteint | atteint |
| 11 | Structure consacrée aux questions d'égalité des sexes | dépassé | dépassé | dépassé |
| 12 | Représentation égale des femmes | en vue | en vue | en vue |
| 13 | Culture institutionnelle | atteint | atteint | atteint |
| 14 | Évaluation des capacités | atteint | dépassé | dépassé |
| 15 | Renforcement des capacités | atteint | atteint | atteint |
| 16 | Connaissances et communication | atteint | atteint | dépassé |
| 17 | Cohérence | en vue | atteint | atteint |

* Conformément au calendrier fixé pour la présentation des rapports ONU-SWAP au Conseil économique et social des Nations Unies, les notations doivent être confirmées en juillet 2021.

Sigles et abréviations

| | |
|------------------------|--|
| A2R | Initiative de résilience face aux changements climatiques: anticiper, absorber, reformuler |
| AGORA | Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture |
| AGRIS | Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles |
| AGROVOC | Thésaurus multilingue de terminologie agricole |
| ASDI | Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international |
| ASIS | Système d'indice de stress agricole |
| BAfD | Banque africaine de développement |
| BERD | Banque européenne pour la reconstruction et le développement |
| CCI | Centre du commerce international |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CDB | Convention sur la diversité biologique |
| CDN | Contribution déterminée au niveau national |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEE | Commission économique des Nations Unies pour l'Europe |
| CEEAC | Communauté économique des États de l'Afrique centrale |
| CEPALC | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| CILSS | Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel |
| CIRAD | Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique orientale et australe |
| COP | Conférence des Parties |
| CSA | Comité de la sécurité alimentaire mondiale |
| CUA | Commission de l'Union africaine |
| échelle FIES | Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue |
| FAOSTAT | Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FMM | Mécanisme multidonateurs flexible |
| FVC | Fonds vert pour le climat |
| GAFSP | Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire |
| HLPE | Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition |
| IFPRI | Institut international de recherche sur les politiques alimentaires |
| IGAD | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| IICA | Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture |
| IPSAS | Normes comptables internationales pour le secteur public |
| KORE | Plateforme de partage des connaissances sur la résilience |
| Mécanisme FIRST | Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation |
| Mouvement SUN | Mouvement pour le renforcement de la nutrition |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| ONU-CEAG | Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales |
| ONU-SWAP | Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes |
| OPIM | Modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels |
| PDSL | Pays en développement sans littoral |
| PEID | Petits États insulaires en développement |
| PMA | Pays les moins avancés |
| SIG | Système d'information géographique |
| TAPE | Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie |
| UE | Union européenne |